



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2004**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le LUNDI 29 MARS 2004 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 35, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 19 mars 2004.

Présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE (pouvoir de Mme Marie-Josèphe CABRIT) ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; - Adjoint - ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean Claude DISSES (pouvoir de Mme Liliane ALAGNOU) ; M. Dominique RENARD (pouvoir de Mme Marie Claude DELTOUR) ; Mme Marie Thérèse ALONSO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD (pouvoir de Mme Martine DAL'ZOVO) ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Marie Françoise MASSALAZ (pouvoir de M. Jean Louis MAUROUX) ; M. Jacques RAUNIER ; M. Jean DIONIS du SEJOUR ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE- Conseillers Municipaux

Absents :

M. Philippe LIBIER ; M. Daniel SOULIGNAC ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU – Conseillers municipaux

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p. 10</i>
01	Compte Administratif 2003	<i>p. 16</i>
02	Approbation du compte de gestion 2003 du Trésorier Principal d’Agen Municipale	<i>p. 35</i>
03	Affectation des résultats de l’exercice 2003	<i>p. 36</i>
04	Objectifs et équilibres généraux du BP 2004 – Vote des taux d’imposition 2004	<i>p. 39</i>
05	Budget primitif 2004 – Examen et vote par chapitre	<i>p. 57</i>
06	Approbation de la mise en place d’un conseil des jeunes et de ses modalités de fonctionnement	<i>p. 58</i>
07	Classement de l’Office de Tourisme d’Agen	<i>p. 63</i>
08	Extension de compétence territoriale d’Agen Habitat	<i>p. 64</i>
09	S.C.I. Entrepôt 2000 – Demande de remboursement anticipé du crédit-bail	<i>p. 67</i>
10	Travaux de sécurité du Stade Armandie – Signature d’une convention	<i>p. 68</i>
11	Approbation de la Z.P.P.A.U.P.	<i>p. 69</i>
12	Périmètre de restauration immobilière – Concertation préalable	<i>p. 71</i>
13	Projet urbain : Résorption de l’habitat insalubre - Modalités de concertation)	<i>p. 73</i>
14	Centre culturel Ledru-Rollin : Mise en sécurité Bât C et Bât D – Approbation du Dossier de consultation des entreprises	<i>p. 75</i>
15	Rapport annuel sur les marchés publics	<i>p. 78</i>
16	Dénomination de voies	<i>p. 85</i>

17	Voirie - Travaux de réfection de la rocade – Première tranche sur quatre - Approbation du DCE	<i>p. 87</i>
18	Aménagement d'une nouvelle voie – Quartier Jaurès / Denfert Rochereau – Tranche 2 – Approbation du DCE	<i>p. 89</i>
19	Travaux de réfection et d'aménagement de l'avenue Maurice Luxembourg - Avenant au marché	<i>p. 91</i>
20	Acquisition de véhicules et matériels roulants – Année 2004	<i>p. 93</i>
21	Installation de panneaux photovoltaïques au C.T.M. - Demande de subventions	<i>p. 94</i>
22	Assainissement - Déversement de boues liquides en provenance de la commune de Barbaste à la Station d'épuration de Rouquet – Approbation de la convention	<i>p. 97</i>
24	Assainissement - Déversement de boues liquides en provenance de la commune de Lavardac à la Station d'épuration de Rouquet – Approbation de la convention	<i>p. 99</i>
25	Assainissement - Aide aux branchements particuliers – Poursuite de l'opération "Branchement Assainissement Conforme"	<i>p. 101</i>
	Etablissements d'enseignement public du premier degré - Affectations de postes pour l'année scolaire 2004-2005	<i>p. 104</i>
26	Contrat Educatif Local – Versement de subventions aux associations pour la deuxième période de l'année scolaire 2003-2004	<i>p. 112</i>
27	Collège Ducos du Hauron - Création de classes à horaires aménagées musicales (CHAM) - Demande de subvention	<i>p. 114</i>
28	Association Temps-Danse Hip hop- Subvention exceptionnelle pour réalisation du festival "Street vibe"	<i>p. 119</i>
29	Bibliothèque Municipale – Don à des associations des montants des ventes des livres déclassés	<i>p. 121</i>

30	Modification du tableau des effectifs	<i>p. 122</i>
31	Liste cadre des biens meubles à imputer en section d'investissement – Exercice 2004	<i>p. 123</i>
32	Garantie d'emprunt à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour l'acquisition-amélioration d'une maison de type 3 située au n°6, rue Belloc à AGEN - Délibération rectificative	<i>p. 124</i>
33	Garantie d'emprunt à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour l'acquisition - amélioration d'un logement de type 3 situé au n° 6 rue Mamène - Délibération rectificative.	<i>p. 126</i>
34	Garantie d'emprunt à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour l'acquisition - amélioration d'un logement de type 4 situé au n° 6 Impasse Berlioz à AGEN - Délibération rectificative	<i>p. 128</i>

M. VEYRET

Nous entamons la séance d'aujourd'hui. Le quorum est atteint.

Je félicite la secrétaire de séance de l'heureux événement qui nous a privé d'elle pendant quelques semaines. Elle a vécu une période difficile –la nature ne fait pas toujours bien les choses- et nous sommes tous heureux de la voir parmi nous et de nouveau, de pouvoir lui confier la responsabilité de la gestion du secrétariat de cette séance.

Nous pourrons peut-être bientôt faire la fête, car l'arrivée d'un bébé se célèbre.

Avez-vous des remarques particulières à faire sur le compte rendu du dernier conseil ? Le compte rendu est approuvé.

Je vous rappelle que nous sommes au lendemain d'une élection au cours de laquelle deux membres de ce conseil municipal ont été élu à au Conseil Régional. Je les en félicite.

M. Dionis du Séjour m'a demandé la parole puisqu'il doit nous quitter, étant atteint par la règle du cumul des mandats. Je lui donne la parole.

M. DIONIS du SEJOUR

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Si vous le permettez, je tiens à faire part à notre assemblée de décisions personnelles que j'ai été amené à prendre, concernant l'exercice de mes mandats, à la suite des élections régionales des 21 et 28 mars 2004.

J'ai participé à cette élection d'abord parce que je crois que la Région est une collectivité territoriale d'avenir.

Au cours de cette campagne, au premier comme au second tour, j'ai affirmé, comme chef de file départemental les espoirs que nous mettions dans une action régionale promise à d'importants développements, grâce notamment à la loi sur la décentralisation que nous examinons au Parlement. Les enjeux régionaux de demain,seront, en effet, essentiels, y compris pour notre ville.

J'y ai aussi participé parce que ma famille politique, l'UDF, y a livré un combat important pour son propre avenir politique et celui du pluralisme à la française.

A l'issue de cette élection, les électeurs Français et Aquitains ont tranché en donnant une très large victoire à la gauche.

En tant que démocrate, j'en prends acte et je respecterai profondément la légitimité des nouvelles équipes régionales.

Dimanche dernier, les Lot-et-Garonnais ont donc désigné leurs représentants au sein

du Conseil régional d'Aquitaine. Deux membres de notre assemblée municipale sont appelés à y siéger : ma collègue Laurence Maïoroff -que je félicite- et moi-même et ce n'est pas la moindre ironie de ce scrutin que de voir la ville d'Agen longtemps privée de représentation régionale représentée par 2 des membres de l'opposition municipale dans la future assemblée régionale.

L'article LO 141 du code électoral prévoit que le mandat de député est incompatible avec l'exercice de plus d'un des mandats suivants : conseiller régional, conseiller à l'assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal d'une commune d'au moins 3 500 habitants.

Elu hier conseiller régional, il m'appartient donc de déterminer si je siègerais au sein de la Région ou si je continuerais de siéger dans cette assemblée. Au moment de faire ce choix difficile, je n'ai en tête qu'une idée, qu'une volonté : comment servir au mieux ma ville, Agen, mon département le Lot-et-Garonne, et ma région l'Aquitaine ?

Alors que nous avons atteint la moitié de votre mandat, M. le Maire, est-il permis de dire ici, sans agressivité mais sans complaisance, que vous avez fait le choix de cantonner l'opposition dans le rôle le plus limité qui soit.

En effet, dans une municipalité où la démocratie est respectée, l'opposition a à la fois un rôle de proposition et de contrôle. La réalité à Agen est toute autre. Le conseil municipal avec ses différentes commissions est une simple chambre d'enregistrement et cela, je ne peux pas m'y résoudre. Car, pour moi, le conseil municipal d'Agen devrait être le véritable parlement de la ville et nous en sommes loin.

Ayant participé activement à ces commissions lors de l'année 2001-2002, alors que je n'étais pas encore député, je ne peux que déplorer, et ceci sans esprit de polémique, le caractère factice et superficiel du travail qui y est fait. Je dois reconnaître encore une fois que sur ce point, nous n'étions pas bien meilleurs que vous. La démocratie de proposition à l'intérieur du conseil municipal d'Agen reste à inventer. Et ceci concerne l'opposition mais aussi les membres de la majorité qui ne font pas partie du bureau municipal.

Enfin, je ne peux que constater que le maire et le leader de l'opposition municipale n'ont aucune relation de travail, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des municipalités qui fonctionnent bien.

J'ai sans doute ma part de responsabilité dans cet état de fait, même si, pour l'essentiel, c'est votre fonctionnement qui est en la cause.

En revanche, la Région a un mode de fonctionnement très différent protégé par ses textes fondateurs, avec, notamment une commission permanente qui associe réellement dans ses travaux, l'ensemble des sensibilités représentées au sein de l'assemblée régionale. J'espère y trouver le moyen, sous d'autres formes, d'être utile à ma ville et à mon département.

Il reste cependant une fonction importante à notre assemblée, celle de caisse de résonance des attentes des agenais et en particulier de la partie de l'opinion publique qui nous a fait confiance pour la représenter dans cette assemblée en 2001.

Cette fonction sera tenue différemment mais pleinement par mes collègues de l'opposition municipale à qui je fais toute confiance pour l'assumer au sein de cette assemblée. L'expression de l'opposition sera plurielle, collégiale. Nos collègues et la presse parfois passablement exaspérés par les longs numéros de duettistes que nous faisons tous les deux n'y verront pas que des inconvénients.

C'est pourquoi j'ai pris la décision d'exercer le mandat de conseiller régional que les Lot-et-Garonnais m'ont confié hier. Ce faisant, je démissionnerai dès demain de mon mandat de conseiller municipal. Je souhaite, au nom de l'opposition municipale, la bienvenue à ma remplaçante, notre collègue Annie Gourgue, personnalité agenaise connue et respectée, notamment pour son combat incessant pour la protection de l'enfance.

Annie apportera à notre assemblée son talent et sa passion agenaise. Je fais le vœu que le conseil municipal sache l'entendre, en particulier dans les domaines où elle a acquis une réputation nationale.

Pour ma part, je continuerai à m'intéresser à tous les enjeux importants de la vie agenaise à l'extérieur de cette enceinte et, en équipe, je m'attacherai dès maintenant à construire une alternative forte, à la politique municipale que vous conduisez depuis trois ans. Car je crois très profondément qu'Agen aura un besoin impérieux de ce changement lors de l'échéance majeure de 2007.

Au moment de quitter, provisoirement je l'espère, cette assemblée, je veux dire ici que je mets mon mandat de conseiller régional au service de cette ville et de l'action municipale, et comme je vous l'avais proposé au lendemain de mon élection comme député, à votre service. J'espère, M. le Maire, que vous voudrez bien, cette fois-ci, en faire usage.

En 9 ans de conseil municipal d'Agen, j'ai vécu ce mandat comme un honneur. J'y ai trouvé beaucoup de bonheur, ne manquant pas une seule séance de notre assemblée.

Quand on a le cœur en bleu et blanc, c'est pour la vie. Agen et les agenais méritent des passionnés qui mettent toute leur énergie à leur service.

Alors, si les agenais le veulent bien et si les chemins de la vie le permettent, j'espère bien siéger, un jour, à nouveau dans cette assemblée.

Je vous remercie, M. le Maire, de m'avoir donné la parole.

M. VEYRET

Votre déclaration amène de ma part quelques commentaires, sans aucune agressivité.

Vous dites que vous mettez votre mandat de conseiller régional –ainsi probablement que Mme Maioroff- au service de la ville. J'en suis ravi et je serai très attentif aux votes qui se dérouleront au sein de l'assemblée régionale, lorsque des dossiers concernant la ville d'Agen y seront présentés.

Tant au niveau de la Communauté d'agglomération, dont je salue ici le Président, qu'au niveau de la ville d'Agen, nous nous appuyons sur la Région pour un certain nombre de dossiers fondamentaux. L'un de ces dossiers concerne le pôle multimodal. Le Président de l'exécutif régional, qui vient d'être reconduit, M. Alain Rousset, m'avait donné l'engagement de nous accompagner sur ce dossier. Je serai donc très attentif à la suite qui en sera donnée.

En ce qui concerne les dossiers nationaux, nous devons peut-être, demain, revoir notre stratégie. En effet, je ne suis plus aussi sûr que nous conservions le même Ministre de l'Équipement. Notre dossier de restructuration urbaine est important et je vous ai déjà dit que, le jour venu, j'aurai besoin de votre soutien –comme je l'avais fait lorsque j'étais parlementaire sur un dossier qui vous tenais particulièrement à cœur, celui de la Passerelle-.

Vous avez parlé de passion à l'égard d'Agen. Je suis persuadé que chaque personne qui se trouve autour de cette table est tout aussi passionnée. En effet, pour avoir pratiqué le mandat municipal autant de temps que vous –nous sommes entrés ensemble dans cette assemblée- nous en avons vu la difficulté et parfois aussi malheureusement l'ingratitude. Et si, malgré cela, nous poursuivons notre activité municipale, c'est bien parce que nous sommes tous passionnés.

Je vous renouvelle mes félicitations, ainsi qu'à Mme Maioroff. J'aurai juste une demande à vous faire –n'y voyez pas malice-. J'ai trouvé que vous aviez décoré votre ville de façon importante. Vous aviez toujours dit qu'au lendemain des élections, vous participeriez au nettoyage ; j'espère que vous ferez de même pour la ville car cela fera du bien avant que vous ne partiez. Mais il s'agit là plus d'une boutade que d'une pique.

M. BEDOURET

Je tiens également, au nom des Verts, à vous féliciter pour votre élection à la Région. Vous expliquez votre choix entre le mandat municipal, le mandat régional et celui de Député par le fait que le fonctionnement municipal n'est pas suffisamment intéressant.

Je vois personnellement une autre explication au fait que vous ayez choisi le mandat régional –et je ne pense pas que la faute en soit aux débats un peu creux de cette municipalité-. J'aurais d'ailleurs apprécié que vous ayez préalablement choisi un mandat, avant les élections. En tout cas, je vous félicite.

M. VEYRET

Passons à la suite de l'ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 9 Février 2004, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1545** Don du chien de la Police municipale
- 1546** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1547** Don de matériel informatique à quatre associations
- 1548** Acceptation d'une donation de cartes postales aux archives de la Commune d'Agen
- 1549** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat

M. CAMINADE

Avez-vous besoin de précisions ?

M. DIONIS du SEJOUR

Puisque nous nous séparons de notre chien municipal, je profite de l'occasion pour vous dire que nous avons été surpris de la polémique que vous avez entamée avec le Préfet sur les questions de sécurité à Agen.

Il nous semble qu'il s'est passé quelque chose de très grave. Les problèmes de sécurité sont longs à résoudre et exigent une mobilisation citoyenne de chacun.

Cette polémique doit donc faire place à une mobilisation coordonnée entre la ville et l'Etat et je réagis sur cette décision concernant le chien municipal, car elle prouve le désengagement de la police municipale de sa fonction de sécurité.

Il s'agit là d'un vrai débat. Votre vision est très restrictive. En ce qui nous concerne, nous avons une autre vision des missions de la police municipale. Et cette décision mériterait un examen approfondi au sein de cette assemblée.

Mme PITOUS

Je vais répondre par une mise au point. Nous avons des soucis avec la Police nationale, car lorsque nous les appelons, ces personnels ne viennent pas

systématiquement. Et je considère que l'intervention de M. le Maire auprès du Préfet est arrivée au bon moment.

Concernant le chien, il n'était de sortie qu'une à deux fois par semaine alors qu'il mobilisait une personne et demi, voire deux personnes.

Vous avez, à l'époque, mis en place les îlotiers. Mais, pour nous, leur rôle est moins celui de la sécurité que celui de la médiation et du contact avec la population. Et nous considérons que les deux personnes qui étaient occupées avec ce chien sont désormais mieux utilisées dans la journée, en allant discuter avec les gens et en travaillant en relation avec la Police nationale. Car on oublie de dire que, souvent, les affaires élucidées l'ont été grâce aux informations fournies par la Police municipale. Quant au chien, je m'en suis inquiétée et je sais qu'il est heureux.

Nous avons souhaité recentrer les missions de la Police municipale sur un travail en journée, avec un relais par la Police nationale le soir. Mais cette dernière n'a pas répondu très favorablement, certainement en raison d'un manque d'effectif.

Je crois en un travail de prévention mais également de répression. Et pour cela, les deux polices sont complémentaires.

M. VEYRET

Je vais clore les débats par cette réponse. Il n'y a pas eu de polémique mais une mise au point concernant le choix fait par quelqu'un de gérer les problèmes par voie de presse.

Je réclame au Préfet, depuis des mois, une réunion qui ne m'est pas accordée. A la suite du grave problème de Montanou, le Directeur de Cabinet en charge des problèmes de sécurité a donné son accord pour une réunion le lendemain même. J'ai accepté en demandant si M. le Préfet serait présent. Il m'a été répondu : « *oui, sans doute* ».

Je me rends donc le lendemain à cette réunion, accompagné de toutes les personnes concernées par le travail de terrain. Et je reçois une leçon de la part du Directeur de Cabinet qui affirme que la Police municipale (P.M.) a des ordres pour ne pas collaborer avec la Police nationale (P.N.). Le chef de la Police municipale, M. Deu, répond qu'au contraire les policiers ont pour consigne de collaborer au maximum avec la Police nationale. On nous affirme alors que les informations sur les dossiers ne sont pas communiquées à la P.N. Or toutes les affaires réglées ces derniers temps –en particulier pour vols de scooters ou trafic de stupéfiants- l'ont été grâce aux informations de la P.M. Et en donnant ces informations, notre Police Municipale en fait qu'appliquer la Loi.

Et lire ensuite, dans la presse, que le Préfet avait « *convoqué le Maire d'Agen* » – alors que c'est moi-même qui demandait, depuis des mois, cette réunion-, et le récit de faits absolument faux, -en tout cas pour ceux concernant la collaboration entre la P.M. et la P.N.-, a forcément conduit le Maire à réagir, de la même manière que le Préfet, c'est à dire par voie de presse-.

Pourtant, il est tellement vrai que je suis favorable à une collaboration entre les deux polices qu'au lendemain de la mise en place de la police de proximité -donc au

lendemain de mon accession au poste de Premier magistrat de cette ville-, ma première action a été de rencontrer les services de la Préfecture afin de fixer les missions des uns et des autres.

Mais personnellement, je considère que la mission de la Police municipale est d'assurer la médiation sur les problèmes de circulation, et de décharger en partie et occasionnellement la Police nationale sur des missions qui peuvent être dangereuses. Mais sa mission n'est pas d'assurer la protection des personnes et des biens en se retrouvant en première ligne en cas de problème. Car je ne tiens pas, - par morale et éthique-, qu'une fonction régalienne de l'Etat soit assumée par une collectivité territoriale.

La ville de Nice a fait un choix différent : elle a plus de Policiers municipaux que de Policiers nationaux. Et on peut se demander si la Police municipale n'est pas devenue une milice dans la ville ; cela me pose un problème philosophique.

Enfin, je ne veux pas que des Policiers municipaux effectuent des missions dangereuses pour lesquelles leur statut ne prévoit pas la rémunération en rapport avec le danger. Vous savez comme moi que des Policiers municipaux ont déjà eu des problèmes, notamment dans un supermarché proche de Montanou et je ne tiens pas qu'un jour , ils reçoivent un coup de couteau ou une balle.

Je veux aider au maximum la Police nationale en diminuant une partie de ses missions : la circulation, la surveillance des excès de vitesse. Par contre, les patrouilles de nuit doivent rester de sa compétence.

Demeure le problème des effectifs, que je connais bien. Nous avons réussi à l'époque à les faire remonter. Mais ils ont rediminué en raison de départs à la retraite non remplacés -sinon dans les effectifs théoriques- par des jeunes qui sont encore en formation en école de police. Ce qui fait que le soir, le nombre de véhicules de patrouille est insuffisant, et si deux appels simultanés proviennent l'un du Passage et l'autre de Montanou, la P.N. ne peut pas y répondre. Cela d'autant plus que, pour pallier au danger croissant, la consigne est que les véhicules se déplacent par deux.

J'ai rencontré les syndicats de police qui m'ont expliqué leur problème d'effectifs que je connaissais déjà à l'époque d'un autre Ministre de l'intérieur. Nous aiderons beaucoup la Police nationale en intervenant pour qu'elle retrouve des effectifs suffisants afin d'assurer véritablement ses missions. Mais demander à la Police municipale de venir compléter l'effectif des Policiers nationaux n'est pas possible, car ce n'est pas leur rôle.

Concernant Montanou, effectivement, beaucoup de personnes regrettent que les appels à la P.N. ne soient pas suivis d'effet. Au contraire, il nous est répondu : « *les actes de délinquance ont lieu en centre-ville, mais pas à Montanou où c'est calme* ». Cela est faux. Les actes de délinquance se produisent partout, et parfois même, des jeunes de Montanou viennent en centre-ville pour commettre ces actes. Ils sont une dizaine, et lorsqu'ils rentrent à Montanou, à Tapie, à Barleté ou à Boé, ils pourrissent la vie de ces quartiers.

Pour éviter cela, nous devons rétablir l'ordre républicain en complétant les effectifs insuffisants de la police nationale par les C.R.S. Or combien de fois interviennent-ils ? Très peu, et cela simplement parce qu'il préfèrent aller ailleurs, sur des

missions plus rémunératrices. J'avais posé la question au prédécesseur de M. Sarkozy en lui demandant que les C.R.S. puissent bénéficier des mêmes primes, quel que soit leur territoire d'intervention. Cela solutionnerait beaucoup de problèmes

Car je ne peux pas accepter que les Pompiers ou les Policiers puissent se faire caillasser lorsqu'ils arrivent dans une cité, et qu'ils soient obligés de faire marche arrière. Je souhaite qu'ils puissent revenir et imposer l'ordre républicain. En effet, environ 400 personnes en situation de précarité, locataires de logements sociaux, sont menacés dans leur sécurité par la dizaine de personnes qui mettent l'agitation et la provocation dans les cités. Il existe des problèmes en permanence dans une tour de Montanou, ce qui provoque le désarroi des habitants de cette tour. Comment s'étonner ensuite qu'à Montanou 20 % des votes soient en faveur du Front National.

Nous devons nous entendre pour rétablir le droit républicain dans ces cités. Et lorsque je demande au Préfet une réunion spécifique sur ce sujet, j'attends de lui qu'il l'accepte.

M. MAUROUX

Nous avons déjà, à l'époque où nous étions en charge de la ville, les problèmes que vous venez de décrire : problème de délinquance, problème de manque d'effectifs à la Police nationale, problèmes de la Police municipale. Mais nous, malgré cela, nous ne nous sommes jamais désengagés bien que la situation ait été inconfortable. Car aujourd'hui, ce sont les agenais qui se retrouvent seuls devant ces problèmes de sécurité qui ne pourront pas se résoudre rapidement.

M. VEYRET

Je crois, M. Mauroux, que nous ne nous sommes pas compris : nous ne nous désengageons pas. Au contraire, nous avons renforcé les effectifs de la Police municipale et l'effectifs des animateurs de la Politique de la ville dans les quartiers où nous réalisons des actions de prévention. Mais nous demandons simplement que chacun joue son rôle.

Mon seul objectif est que la Loi soit la même pour tous, sur tout le territoire. Cela est fondamental.

M. VEYRET

Passons au Compte administratif, présenté par M. Dourneau. Il s'agit du second compte administratif de cette équipe municipale, correspondant à l'année 2003, le premier ayant été voté en 2002.

Une des directions, données à notre arrivée, était de rétablir la situation financièrement de la ville et d'aller vers un désendettement de manière à avoir un encours de dettes raisonnable et de payer le moins possible de frais financiers qui ne font qu'engraisser les banques et non pas servir à la gestion de la ville.

Ce compte administratif dégage un excédent de 2 500 000 euros. Nous n'avons pas fait de décision modificative pour l'intégrer dans le budget 2003, mais nous l'avons intégré immédiatement dans le budget 2004, et il va rejoindre celui déjà utilisé pour désendetter la ville.

En deux ans, nous avons désendetté la commune de 8 Millions d'euros. Nous avons diminué l'encours de dettes de 25 %, ce qui correspond, en terme d'intérêts financiers que nous ne versons plus aux banques, à 2 Millions de Francs par an d'intérêts –excusez-moi de parler en francs-, qui sont immédiatement réutilisés dans notre budget de fonctionnement et notre budget d'investissement.

Nous avons donc un autofinancement satisfaisant. Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts car nous devons réaliser notre programme d'investissement prévu au P.P.I. Mais notre problème est la masse salariale qui augmente régulièrement et de manière mécanique. Et tant que nous ne parviendrons pas à une pyramide des âges qui nous permette d'embaucher des personnels plus jeunes et donc moins rémunérés, nous devons rester très rigoureux.

Cette amélioration des finances n'est pas uniquement liée à l'apport supplémentaire dû à l'augmentation de la fiscalité, mais également à des efforts de gestion qui seront poursuivis et qui nous permettront, dans les années qui viennent, de faire des économies substantielles.

Quant à la masse salariale, vous constaterez qu'elle n'a pas augmenté, ou très peu. Nous la maintenons de façon, si ce cap est maintenu, à pouvoir espérer une gestion sur plusieurs décennies sans une seule augmentation de la fiscalité.

Nous nous étions également promis, lorsque nous sommes arrivés à la gestion de cette municipalité, de construire une véritable communauté d'agglomération. Et je remercie le Président Jacques Clouché, qui a été d'un secours important dans les négociations avec les différents partenaires. Nous avons pu obtenir le transfert de plusieurs compétences de la ville vers la C.A.A., ce qui bénéficiera à nos finances dans les années à venir.

Voilà le préambule de ce compte administratif. Le budget étant voté en mars, je précise que nombre d'investissements réalisés en fin d'année dernière n'ont été payés que pour moitié, et que dans les mois qui viennent, nous allons régler le solde. Donc le taux de réalisation qui est actuellement de 45 % va passer vers le mois de mars à environ 95 %.

Je pense donc que pour les années qui viennent, il conviendra de voter le budget beaucoup plus tôt, car nous ne pouvons engager certaines dépenses et nous prenons du retard. Je propose donc, l'année prochaine, de voter le budget en Janvier 2005.

M. Dourneau, je vous laisse la parole.

01– COMPTE ADMINISTRATIF

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous éclaire sur la gestion et les réalisations de l'exercice 2003.

Nous examinerons dans une première partie la constitution de l'épargne brute au travers des soldes intermédiaires de gestion ainsi que les taux de réalisation. Nous ferons ensuite le bilan des réalisations des projets inscrits au PPI puis nous terminerons par l'étude de la variation de l'encours de dette, suivi d'un rappel des ratios des derniers exercices et d'un exposé des résultats globaux de l'exercice 2003.

Avertissement : Tous les montants qui figurent dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros (K€). Les frais de personnel sont comptabilisés à partir du chapitre 012. Toutes les participations perçues en atténuation des dépenses de personnel ont été portées en diminution de ces charges.

I – LE FONCTIONNEMENT ET LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE

1.1 - Les taux de réalisation

1.1.1 - *Le budget principal*

Les taux de réalisation qui vous sont présentés ne tiennent compte que des mouvements réels. Ne sont pas comptabilisés dans cette présentation, la dette et les opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) inscrites en fonctionnement. Il s'agit essentiellement des crédits de fonctionnement des services comptabilisés sur l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	DEPENSES						
Budget primitif	26 991	27 717	28 705	27 781	28 529	29 543	30 405
Réalisations	27 285	27 315	28 751	27 424	28 105	29 214	29 450
Réalisations / Budget primitif	101,1%	98,6%	100,2%	98,7%	98,5%	98,9%	96,9%

Les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement avoisinent en général les 99% des prévisions du budget primitif. L'exercice 2003 enregistre une baisse du taux de réalisation en raison notamment des prévisions de masse salariale qui n'intégraient pas le gel du traitement des fonctionnaires décidé par l'Etat mais aussi d'un niveau d'économie de gestion réalisées par les services municipaux supérieur à ce qui était prévu.

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	RECETTES						
Budget primitif	33 204	32 953	33 730	32 529	33 361	34 424	36 986
Réalisations	34 363	33 526	34 173	32 935	33 803	34 889	37 891
Réalisations / Budget primitif	103,5%	101,7%	101,3%	101,3%	101,3%	101,4%	102,4%

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement frôle, comme à l'accoutumée les 101% de réalisation. Il faut noter que l'exercice 2003 dépasse plus largement les prévisions que les années précédentes en raison du dynamisme du marché de l'immobilier sur Agen qui se manifeste par une augmentation du nombre des transactions donc des droits de mutation perçus par la ville, ainsi que des produits des services en hausse du fait également du plan d'économies mis en oeuvre.

1.1.2 - LES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
		DEPENSES						
Budget primitif	A	518	495	480	525	603	674	686
Réalisations	C	487	432	436	455	519	491	488
Réalisations / Budget primitif C/A		94,0%	87,2%	90,8%	86,6%	85,9%	72,8%	71,1%

		RECETTES						
Budget primitif	A	1 100	1 119	1 142	1 134	1 277	1 333	1 444
Réalisations	C	1 115	1 120	1 172	1 206	1 261	1 320	1 471
Réalisations / Budget primitif C/A		101,3%	100,1%	102,6%	106,3%	98,7%	99,0%	101,9%

EAU		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
		DEPENSES						
Budget primitif	A	236	195	157	159	158	161	175
Réalisations	C	211	157	140	140	148	122	127
Réalisations / Budget primitif C/A		89,5%	80,5%	89,6%	88,4%	93,4%	75,8%	72,6%

		RECETTES						
Budget primitif	A	419	417	382	369	355	342	333
Réalisations	C	421	400	401	385	370	321	313
Réalisations / Budget primitif C/A		100,6%	96,0%	104,9%	104,1%	104,1%	93,9%	94,0%

Les masses financières en jeu étant bien moins importantes en montant ainsi qu'en lignes budgétaires, les taux de réalisation de la section de fonctionnement ne peuvent dans ce contexte, présenter la même régularité qu'au budget principal.

On constate cependant un taux de réalisation satisfaisant, autour des 80% en dépenses et des 100% en recettes.

1.2 - Les indicateurs de gestion

Le budget principal regroupe l'essentiel des activités municipales.

Le budget principal

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
+ 70 Vente de produits	1 131	947	979	889	873	1 025	1 343	31,0%	318
+ 73 Impôts & taxes	14 419	14 922	14 579	12 233	16 510	16 769	20 364	21,4%	3 595
+ 74 Dotations & subventions	14 838	15 149	16 187	16 764	13 366	13 223	13 343	0,9%	120
+ 75 Produits de gestion courante	1 897	1 686	1 523	1 745	1 629	1 479	1 482	0,2%	3
Recettes courantes de fonctionnement (A)	32 285	32 704	33 268	31 631	32 378	32 496	36 532	12,4%	4 036
- 60 Achats & variation de stocks	2 095	2 153	2 224	2 311	2 445	2 281	2 390	4,8%	109
- 61 Services extérieurs	2 578	2 411	2 341	2 488	2 613	2 587	2 493	-3,6%	-94
- 62 Autres services extérieurs	1 317	1 483	1 816	1 974	1 724	1 957	1 713	-12,5%	-244
- 65 Charges de gestion courante	6 184	6 462	6 945	4 410	4 258	4 039	3 856	-4,5%	-183
Dépenses externes de fonctionnement (B)	12 175	12 509	13 327	11 183	11 040	10 864	10 452	-3,8%	-412
Valeur ajoutée (C = A - B)	20 110	20 195	19 941	20 447	21 338	21 632	26 080	20,6%	4 448
- 63 Impôts & taxes	208	212	219	203	204	245	270	10,2%	25
- 012 Charges de personnel nettes	13 373	13 831	14 421	14 935	15 564	16 705	17 095	2,3%	390
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 581	14 043	14 639	15 138	15 768	16 950	17 365	2,4%	415
Épargne de gestion (E = C - D)	6 529	6 152	5 302	5 309	5 571	4 682	8 715	86,1%	4 033
+ 76 Produits financiers	0	0	0	0	1	3	1	-66,7%	-2
- 66 Charges financières	1 893	1 597	1 565	1 474	1 799	1 684	1 160	-31,1%	-524
Solde financier de fonctionnement (F)	-1 893	-1 597	-1 565	-1 474	-1 798	-1 681	-1 159	-31,1%	522
Épargne brute (hors excep.) (G = E + F)	4 636	4 555	3 737	3 835	3 773	3 001	7 556	151,8%	4 555
- 16 Amortissement du capital	4 307	3 832	3 730	4 141	4 965	5 063	3 448	-31,9%	-1 615
Épargne nette (hors excep.) (H)	330	723	7	-305	-1 192	-2 062	4 108	-299,2%	6 170
+ 77 Produits exceptionnels	570	1 004	1 330	1 045	839	1 038	135	-87,0%	-903
- 67 Charges exceptionnelles	7	244	87	120	217	32	506	1481,3%	474
- 657 Subventions d'équipements	568	278	2 501	164	341	108	165	52,8%	57
Résultat exceptionnel (J)	-6	482	-1 258	761	281	898	-536	-159,7%	-1 434
Épargne nette (H + J)	324	1 205	-1 252	456	-912	-1 164	3 572	-406,9%	4 736

L'examen de l'évolution des quatre indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi de comprendre la formation de l'épargne. Sont présentés ici les flux que l'on rapproche des recettes réelles de fonctionnement.

La valeur ajoutée

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
+ 70 Vente de produits	1 131	947	979	889	873	1 025	1 343	31,0%	318
+ 73 Impôts & taxes	14 419	14 922	14 579	12 233	16 510	16 769	20 364	21,4%	3 595
+ 74 Dotations & subventions	14 838	15 149	16 187	16 764	13 366	13 223	13 343	0,9%	120
+ 75 Produits de gestion courante	1 897	1 686	1 523	1 745	1 629	1 479	1 482	0,2%	3
Recettes courantes de fonctionnement (A)	32 285	32 704	33 268	31 631	32 378	32 496	36 532	12,4%	4 036
- 60 Achats & variation de stocks	2 095	2 153	2 224	2 311	2 445	2 281	2 390	4,8%	109
- 61 Services extérieurs	2 578	2 411	2 341	2 488	2 613	2 587	2 493	-3,6%	-94
- 62 Autres services extérieurs	1 317	1 483	1 816	1 974	1 724	1 957	1 713	-12,5%	-244
- 65 Charges de gestion courante	6 184	6 462	6 945	4 410	4 258	4 039	3 856	-4,5%	-183
Dépenses externes de fonctionnement (B)	12 175	12 509	13 327	11 183	11 040	10 864	10 452	-3,8%	-412
Valeur ajoutée (C = A - B)	20 110	20 195	19 941	20 447	21 338	21 632	26 080	20,6%	4 448

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les frais de personnel et les frais financiers.

Les **recettes ordinaires de fonctionnement** sont en forte augmentation : + 4 036 K€ soit une variation de + 12,4% suite à l'effort fiscal demandé aux agénais en 2003.

Il faut noter une bonne tenue du poste « vente de produits » qui comptabilise des droits d'entrée en augmentation pour Aquasud (ouverture sur 12 mois en 2003) ainsi qu'au théâtre.

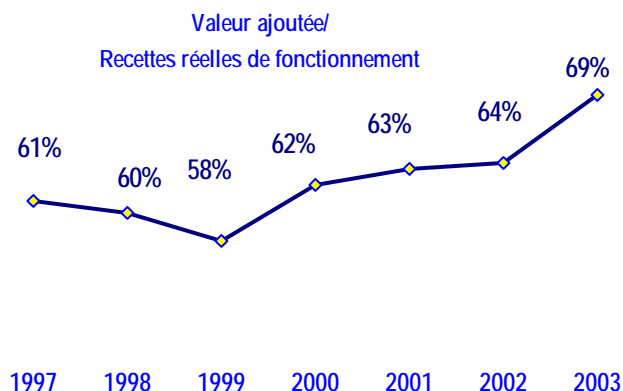
Le compte 73 enregistre des droits de mutation supérieurs de 200 K€ par rapport aux droits perçus l'an dernier. Les produits du stationnement ont également connus une progression (+ 193 K€) suite à la vigilance du contrôle sur le stationnement payant.

Les dotations & subventions correspondent essentiellement à l'évolution des dotations perçues de l'Etat (+100 K€) qui n'augmentent que de +0,9%.

Les **dépenses externes de fonctionnement** concernent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services hors frais de personnel. Globalement ces dépenses diminuent de 412 K€. En effet, un effort singulier a de nouveau été demandé aux services municipaux lors de l'élaboration du budget primitif. Cet effort, sous la forme d'un plan d'économie et de redéploiement de l'activité de grande ampleur qui a concerné l'ensemble de services, a permis d'inverser l'évolution des dépenses de fonctionnement (-3,8%) qui ont généralement tendance à progresser au rythme de l'inflation.

L'augmentation des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services sont à l'origine de la bonne orientation du niveau de la valeur ajoutée.

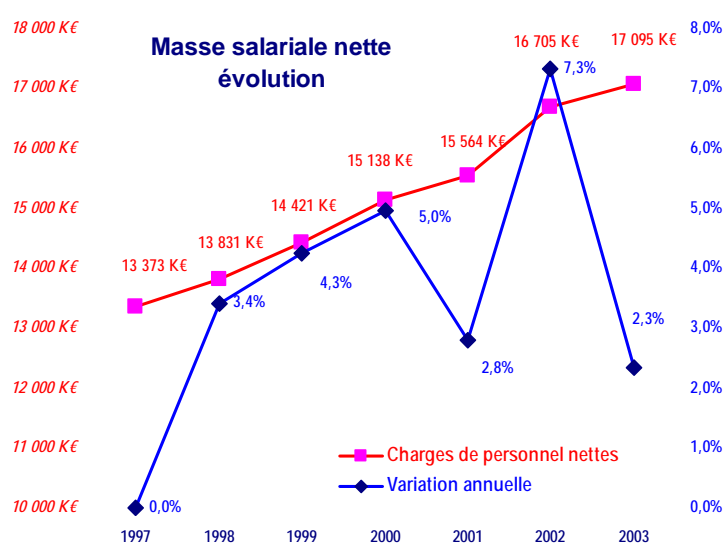
La valeur ajoutée rapportée aux recettes réelles de fonctionnement passe de 61% en 1997 à 69% en 2003. Mais, on sait d'ores et déjà que l'évolution de nos recettes courantes à l'avenir ne suffira pas à couvrir l'évolution de la masse salariale qui devra donc faire l'objet à l'avenir d'une attention particulière.



L'introduction des dépenses internes de fonctionnement nous conduit à l'examen de l'épargne de gestion.

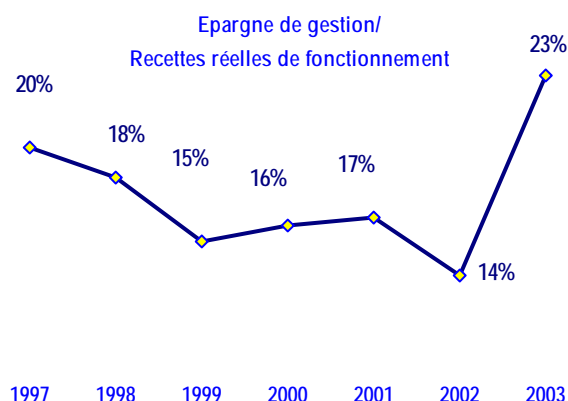
L'épargne de gestion

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
Valeur ajoutée (C = A - B)	20 110	20 195	19 941	20 447	21 338	21 632	26 080	20,6%	4 448
- 63 Impôts & taxes	208	212	219	203	204	245	270	10,2%	25
- 012 Charges de personnel nettes	13 373	13 831	14 421	14 935	15 564	16 705	17 095	2,3%	390
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 581	14 043	14 639	15 138	15 768	16 950	17 365	2,4%	415
Epargne de gestion (E = C - D)	6 529	6 152	5 302	5 309	5 571	4 682	8 715	86,1%	4 033



La masse salariale nette augmente en moyenne de +4,1% entre 1997 et 2001. En 2003 la variation de la masse salariale n'est que de +2,3%. En effet, l'effectif municipal est stable et le traitement des fonctionnaires n'a pas été revalorisé par l'Etat. C'est donc une variation de 3 722 K€ qui se répercute sur l'épargne de gestion entre 1997 et 2003.

Ce solde permet d'appréhender l'impact de l'évolution de la masse salariale sur les soldes de gestion. Les frais de personnel représentent 80% de la valeur ajoutée en 2002 ce qui rend l'épargne de gestion sensible aux variations de la masse salariale. En 2003 cette proportion n'est plus de 66%, ce qui améliore le ratio.



L'épargne brute se calcule en introduisant les frais financiers.

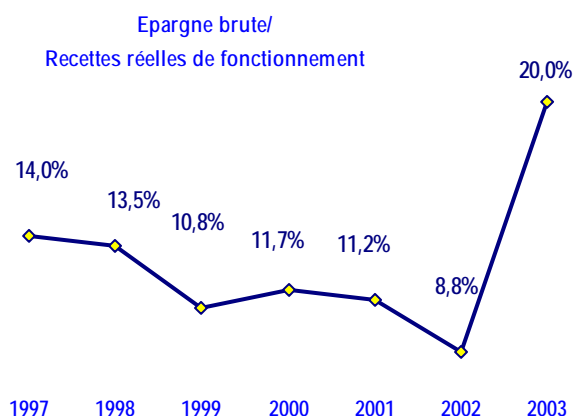
L'épargne brute du budget principal

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
Epargne de gestion (E = C - D)	6 529	6 152	5 302	5 309	5 571	4 682	8 715	86,1%	4 033
+ 76 Produits financiers	0	0	0	0	1	3	1	-66,7%	-2
- 66 Charges financières	1 893	1 597	1 565	1 474	1 799	1 684	1 160	-31,1%	-524
Solde financier de fonctionnement (F)	-1 893	-1 597	-1 565	-1 474	-1 798	-1 681	-1 159	-31,1%	522
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	4 636	4 555	3 737	3 835	3 773	3 001	7 556	151,8%	4 555

Les frais financiers, suite aux investissements importants réalisés les exercices précédents, ont fortement augmenté en 2001 et 2002.

La réduction de charges financières en 2003 est due à une maîtrise des investissements et une gestion active de la dette qui a permis de profiter pleinement de la baisse des taux d'intérêts.

Le taux d'épargne brute était passé en dessous du seuil critique des 10% en 2002. Il atteint 20% en 2003.



L'épargne nette

L'épargne nette permet de mesurer le disponible sur recettes récurrentes après remboursement des dépenses de gestion et de l'annuité.

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	4 636	4 555	3 737	3 835	3 773	3 001	7 556	151,8%	4 555
- 16 Amortissement du capital	4 307	3 832	3 730	4 141	4 965	5 063	3 448	-31,9%	-1 615
Epargne nette (hors excep.) (H)	330	723	7	-305	-1 192	-2 062	4 108		6 170

La dégradation des comptes de la commune est visible dès 1997 : l'épargne nette est faible et devient négative en 2000. Cela signifie que structurellement, la commune n'est plus en mesure de financer le remboursement de dette sur ressources pérennes.

Epargne nette et résultat exceptionnel

On y trouve les dépenses et recettes qui n'ont pas un caractère récurrent et qui ne concourent pas à l'enrichissement patrimonial de la collectivité. Il s'agit principalement des cessions de patrimoine (biens meubles ou immeubles) ainsi que des participations d'investissement pour compte de tiers.

COMPTE	CA97	CA98	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	% Var. CA03/CA02	Variation
+ 77 Produits exceptionnels	570	1 004	1 330	1 045	839	1 038	135	-87,0%	-903
- 67 Charges exceptionnelles	7	244	87	120	217	32	506	1481,3%	474
- 657 Subventions d'équipements	568	278	2 501	164	341	108	165	52,8%	57
Résultat exceptionnel (J)	-6	482	-1 258	761	281	898	-536	-159,7%	-1 434
Epargne nette (H + J)	324	1 205	-1 252	456	-912	-1 164	3 572		4 736

C'est dans le résultat exceptionnel que nous avons comptabilisé la DSC exceptionnelle versée par la CAA en 2002 (914 K€). Cette dotation est remboursable par moitié en 2003 et 2004.

Une épargne nette négative est synonyme de situation financière tendue. En effet, la section de fonctionnement ne dégage aucune ressource pour le financement des investissements. C'est donc l'emprunt qui finance en totalité les investissements. L'augmentation de l'encours de dette des derniers exercices le démontre.

En 2003, sans la hausse fiscale et les économies de gestion effectuées, l'épargne nette serait encore négative et les investissements financés en totalité par emprunt.

II – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

2.1 - Les taux de réalisation

2.1.2 - *Le budget principal*

LA REALISATION DES DEPENSES

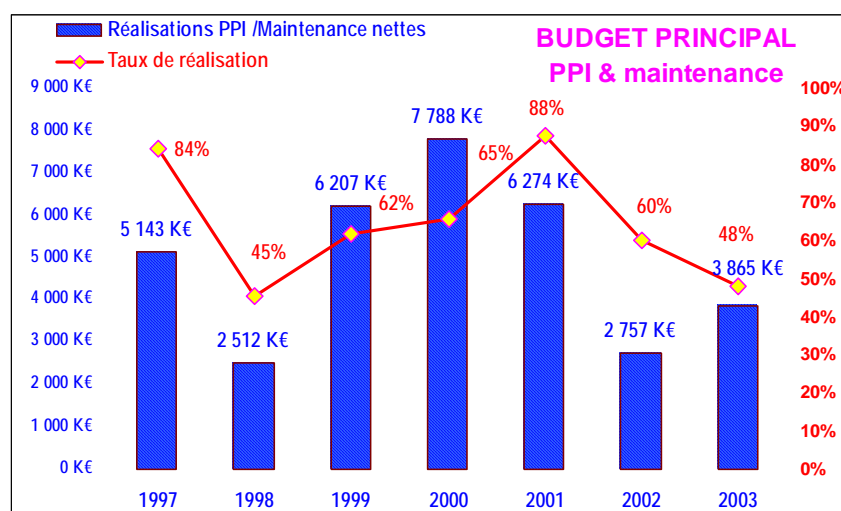
Cette rétrospective nous éclaire sur les taux de réalisation et les volumes financiers réalisés pour les opérations inscrites au PPI et en maintenance.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Maintenance nette	1 896 K€	1 485 K€	1 578 K€	1 778 K€	1 723 K€	1 697 K€	1 396 K€
Taux de réalisation	91%	82%	86%	89%	120%	74%	52%
PPI net	3 247 K€	1 027 K€	4 629 K€	6 010 K€	4 551 K€	1 060 K€	2 469 K€
Taux de réalisation	82%	34%	56%	61%	81%	49%	46%
Réalisations PPI /Maintenance nettes	5 143 K€	2 512 K€	6 207 K€	7 788 K€	6 274 K€	2 757 K€	3 865 K€
Taux de réalisation	84%	45%	62%	65%	88%	60%	48%

Les taux de réalisation des investissements inscrits au budget principal sont plus élevés pour les opérations annuelles du type maintenance que pour les opérations pluriannuelles (PPI).

Le taux de réalisation du PPI atteint 46% en 2003. Avec 2002, il s'agit d'une année transitoire de fin d'exécution des anciens projets et de démarrage progressif des opérations nouvellement programmées.

Ainsi, un certain nombre de projets inscrits au budget 2003 sont en cours de réalisation et les travaux prendront fin au cours du premier semestre 2004 : projets de voirie concernant la rue des Cornières, la rue d'Estrades, la rue du Jardin Public, la place Fallières, les pistes cyclables du cours Victor Hugo. Les travaux de sécurité d'Armandie, du centre culturel et du théâtre se termineront en mars/avril 2004. L'ensemble de ces travaux représentent un engagement de 2 239 K€ en fin d'exercice.



Il faut également noter une pause dans le volume des investissements réalisés en 2002 et 2003, pause qui a permis, comme on le voit plus loin, de réduire l'encours de dette.

2.1.3 - Les budgets annexes

ASSAINISSEMENT	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Réalisations PPI net	370 K€	839 K€	1 222 K€	771 K€	1 143 K€	355 K€	1 401 K€
Taux de réalisation	41%	42%	66%	41%	62%	19%	64%

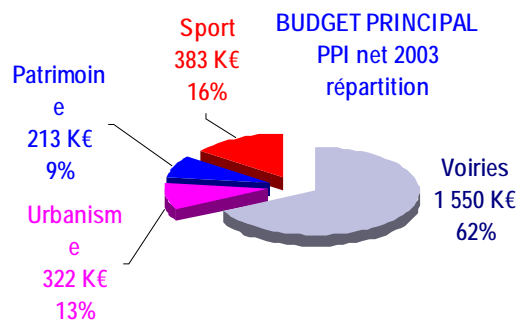
EAU	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Réalisations PPI net	274 K€	4 K€	40 K€	132 K€	48 K€	30 K€	58 K€
Taux de réalisation	86%	4%	22%	48%	22%	6%	26%

Les taux de réalisation des budgets annexes sont plus variables du fait d'un moindre volume et d'opérations d'assainissement souvent liées aux échéanciers des réfections de voiries.

2.2 - La réalisation des opérations

BUDGET PRINCIPAL	NET
<i>PROJETS</i>	Réalisé
COURS VICTOR HUGO	760
PASSERELLE	308
PARC DES SPORTS	257
VOIRIES DIVERSES	168
ZAC TANNERIES	137
AQUASUD	126
CONFORMITE FEUX TRICOLORES	119
HABITAT SOCIAL	107
ACQ.TOUR DES PENITENTS	102
CONTRAT DE VILLE	84
ETUDES URBANISME	59
FLEURISSEMENT VILLE	59
OPAH REGION AGENAISE 2	51
CORNIERES	43
SECURITE CENTRE CULTUREL	36
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	31
SECURITE THEATRE	28
AIRES JEUX ENFANTS	21
ROCADE REFECTION COUCHE ROULEMENT	14
MULTIMEDIA ECOLES	11
DIVERS	-53
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 468

Les éléments présentés dans ce tableau concernent les opérations PPI mandatées au cours de l'exercice.



ASSAINISSEMENT	Réalisé 2003
AV. JEAN JAURES : RESEAU EP	446
RUES BEZIS, CANAL, BELLECOMBE	436
COURS VICTOR HUGO 1ERE TRANCHE	181
QUARTIER TROIS GONELLES (EU)	158
RUES DU FOIRAL ET DE LA MASSE	85
IMPASSE GRAMMONT RESEAU EUPE	37
DIVERS	110
Total	1 454

Montants bruts	
MAINTENANCE 2003	Réalisé
MOBILIER ET MATERIEL	199 K€
VEHICULES ROULANTS	140 K€
INFORMATIQUE	296 K€
BATIMENTS	585 K€
ESPACES VERTS	22 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	42 K€
VOIRIE	114 K€
DIVERS	87 K€
Total	1 485 K€

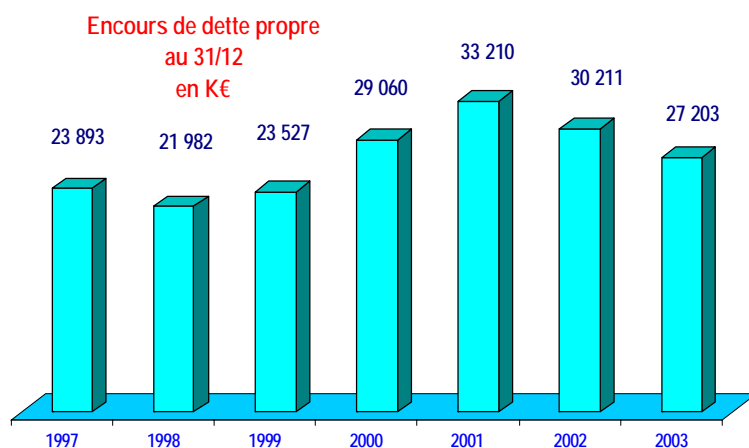
La campagne annuelle de revêtement de chaussées a fait l'objet d'une deuxième consultation après désistement de l'entreprise adjudicataire (300 K€), ce qui explique le faible taux de réalisation.

Le programme d'éclairage public est en cours d'achèvement.

III - LA DETTE

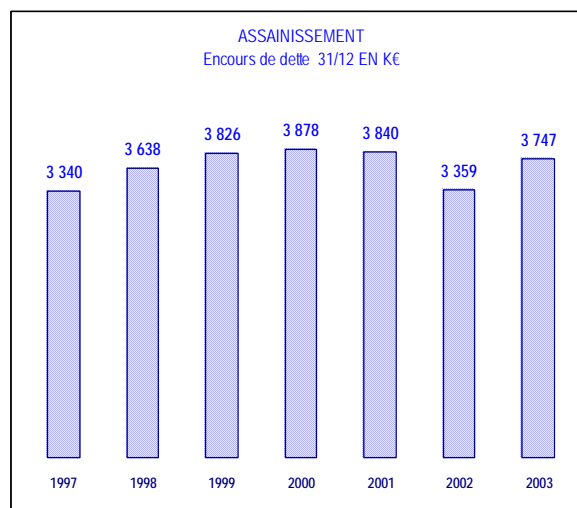
2003	ENCOURS au 01/01/2002 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT REALISE C	ENCOURS au 01/01/2003 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	31 231	3 697	169	27 703	-3 528	-11%
Dette propre	30 211	3 177	169	27 203	-3 008	-10%
Dette récupérable	1 019	520		499	-520	-51%
ASSAINISSEMENT	3 359	412	800	3 747	388	12%
EAU	207	207	0	0	-207	-100%
TOTAL DETTE GLOBALE	34 797	4 316	969	31 450	-3 347	-10%
TOTAL DETTE PROPRE	33 778	3 796	969	30 951	-2 827	-8%

Nous distinguons deux types d'encours de dette. La dette propre, que la commune rembourse sur ses propres ressources et la dette récupérable, contractée pour le compte de tiers et remboursée par ces derniers (usines relais). La dette récupérable ne représente aujourd'hui plus que 2% de l'encours global de la Ville.



L'encours de dette propre est en réduction depuis 2002 : - 6 007 K€

La dette du budget de l'eau a été totalement remboursée. Le programme d'investissement 2003 du budget de l'assainissement a nécessité un recours à l'emprunt plus important qu'en 2002. L'encours de dette est maintenu en dessous des 4 M€ et le taux d'épargne brute est au dessus des 60%.



BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	CA 97	CA 98	CA 99	CA 00	CA 01	CA 02	CA 03
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	4 636 14,0%	4 555 13,5%	3 737 10,8%	3 835 11,7%	3 773 11,2%	3 001 8,8%	7 556 20,0%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	23 893	21 982	23 527	29 060	33 210	30 211	27 203
<u>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</u> Epargne brute	5,2 ans	4,8 ans	6,3 ans	7,6 ans	8,8 ans	10,1 ans	3,6 ans

L'encours de dette du budget principal est repassé en dessous des 30 M€. Le ratio encours/épargne au dessus de 10 ans en 2002 est de 3,6 années en 2003. A peine 4 ans d'épargne sont donc nécessaires pour rembourser l'encours de dette propre du budget principal.

Evidemment, ce ratio est très sensible aux variations du niveau de l'épargne, dont on a vu qu'elles risquent de s'infléchir dans les prochaines années.

IV – LES RESULTATS GLOBAUX

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	7 490 K€	-4 947 K€	2 543 K€
BUDGET ASSAINISSEMENT	508 K€	-486 K€	22 K€
BUDGET EAU	141 K€	26 K€	167 K€
TOTAUX	8 139 K€	-5 407 K€	2 732 K€

Le « résultat » de l'exercice correspond au solde des écritures passées pour chaque section. Il comprend toutes les recettes et les dépenses, qu'elles soient réelles ou d'ordre.

LE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat global de l'exercice 2003 pour le budget principal est important. Cet excédent, lié à la perception de recettes comptabilisées sur l'exercice mais perçues en trésorerie après le 31/12/2003, est destiné à rembourser une partie de l'encours de dette en 2004.

LE RESULTAT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le résultat est proche de zéro car il y a unité de caisse entre le budget principal et des budgets annexes. La trésorerie est gérée au niveau du budget le plus important, c'est-à-dire le budget principal.

LE RESULTAT DU BUDGET DE L'EAU

L'entretien du réseau existant est à la charge du concessionnaire. Le budget de l'eau supporte les nouvelles extensions de réseau. L'extension de réseau de ces dernières années a été essentiellement financée sur fonds propres. Le budget 2003 est en sur-équilibre notamment en investissement. La réduction progressive programmée de la surtaxe sur l'eau conjuguée aux extensions de réseau prévues devraient dès 2004 inverser cette situation.

M. CAMINADE

M. Dourneau, je vous remercie pour cette présentation détaillée, qui a réussi à maintenir l'auditoire en haleine. Votre temps de parole a été respecté alors que cela n'avait pas été le cas dans le passé : nous faisons l'apprentissage de la cohabitation à la démocratie, et nous nous en félicitons.

M. RAUNIER

Mon cher collègue, merci pour cette présentation claire et fiable.

Toutefois, je pense qu'un compte administratif ne vaut que s'il est comparé au budget qu'il a porté toute l'année. Et force est de constater que les résultats du compte administratif montrent que les prévisions budgétaires n'étaient pas bonnes, du fait que l'on note des écarts sensibles entre la réalisation et la prévision. Par chance, les réalisations sont meilleures que la prévision, et deux chiffres suffisent à le montrer :

- deux fois et demi l'épargne nette prévue : épargne nette prévue : 1 748 000 ; épargne nette réalisée : 4 108 000 ; soit 2 360 000 euros de plus que prévu.
- le deuxième chiffre concerne la dette : nous avons prévu d'emprunter 3 Millions d'euros et nous n'avons emprunté quasiment que zéro.

Ces résultats pourraient s'analyser comme la preuve que les finances s'améliorent. Nous aurions eu raison, si ces prévisions budgétaires 2003 n'avaient pas permis d'augmenter les impôts de 27 points.

Aussi, lorsque M. le maire de la ville d'Agen annonce que VOUS avez désendetté la ville depuis deux ans, je réponds que c'est le portefeuille des Agenais qui a désendetté la ville depuis deux ans. Aujourd'hui, l'argent est là et il sert à rembourser la dette. Mais pas de cocorico de votre part à ce sujet, car ce sont les Agenais qui ont remboursé la dette. Et cela prouve que nous n'avons pas besoin de tant d'impôts pour obtenir les résultats prévus au budget.

Mais peut-être qu'en réalité, ces augmentations d'impôts ont une autre destination. Et nous le verrons bientôt, en particulier à la Communauté d'agglomération.

M. CAMINADE

Il ne s'agit pas seulement des augmentations d'impôts mais également – M. Dourneau en a parlé-, d'économies de gestion importantes réalisées par chaque service, ainsi que l'économie réalisée par le fait de ne pas supporter de frais financiers .

M. RAUNIER

Pardon, vous plaisantez ! Car si nous n'avons pas eu à emprunter, c'est bien grâce aux 3 Millions prélevés aux Agenais. Et il en reste encore 2,7 Millions. C'est donc bien l'argent des Agenais qui a payé la dette de la ville.

M. DOURNEAU

L'argent des agenais, nous ne l'avons pas demandé de notre plein gré. Nous l'avons fait parce qu'en 1999, vous aviez oublié de leur demander 15 %.

A la différence de vous, nous avons demandé un effort aux agenais afin d'avoir une activité et un développement de la ville pérennisé durant une dizaine d'année. Vous allez dire que nous aurions pu faire des ajustements différents. Cela est exact. Mais vous même, lorsque vous êtes arrivés au pouvoir en 1995, vous avez demandé 7 % d'augmentation. Sur une assiette double, cela représente 14 %. Ensuite, vous avez endetté la ville de 70 Millions de francs durant la même période. Faites le calcul !

Il est vrai que l'augmentation d'impôts que nous avons prévu était importante, et qu'elle devait nous sauver d'une situation où notre épargne nette était négative. Mais nous allons pouvoir pérenniser notre activité pendant au moins les dix ans qui viennent, sans aucune autre augmentation. De plus, vous pourrez constater qu'étant prisonniers de notre masse salariale jusqu'en 2010 à 2012, une partie de ces flux sera grignotée au fur et à mesure des années. J'espère que nos prévisions, au fil des ans, permettront de vous convaincre que notre position était la bonne, étant donné nos contraintes.

Par ailleurs, vous savez que la possibilité pour la C.A.A. d'augmenter ses impôts ne pourra intervenir au mieux qu'en 2009. Et donc si, grâce à l'augmentation des impôts de la ville d'Agen, la CAA n'avait pas pu augmenter ses impôts, elle aurait été mise en faillite. Et cela est la conséquence des mauvaises décisions que vous avez prises lorsque vous êtes entrés à la CAA ; il convient que les Agenais le sachent et que cela soit clair entre eux et nous.

M. RAUNIER

M. Dourneau, vous aviez prévu d'emprunter 3 Millions et vous ne l'avez pas fait ; c'est donc bien que vous n'en aviez pas besoin. Et ces 3 Millions, ce sont ceux que vous avez prélevés dans la poche des Agenais. Ce qui prouve que ce prélèvement n'était pas nécessaire, surtout de manière aussi brutale.

M. DOURNEAU

Je trouve qu'il est surprenant, pour un financier, de confondre les flux et les stocks. Car si on part d'une augmentation d'impôt arrondie à 4 000 Keuros –c'est un flux- ; en contrepartie, cela permet un stock de dettes d'environ 10 fois plus. Reconnaissez que, par rapport aux contraintes de gestion, à la fois celles dues au passé et celles liées aux capacités de financement de la CAA, c'était la solution la plus sage.

M. DIONIS du SEJOUR

Le message que nous fait passer M. Dourneau est de dire que nos finances sont dans un excellent état. Encore heureux après 27 % d'augmentation d'impôts !

Et nous constatons que vous terminez le compte administratif avec des chiffres totalement excessifs, notamment une épargne nette après prélèvement, de 3 512 K euros. Ce chiffre est exorbitant et prouve que le prélèvement d'impôt était complètement surdimensionné.

Vous avez eu un raisonnement de communication, très politique et pas du tout adapté à la situation des finances. Vous terminez avec un encours de dettes sur épargne brute à 3,6 ans alors que la gestion « en bon père de famille » prévoit en moyenne 10 ans. Quant à l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement, elles sont à 20 % alors qu'elles devraient être à 10 %. C'est la preuve que vous avez beaucoup trop prélevé, et ce sont les Agenais qui ont payé.

L'augmentation des impôts s'élève à 3 585 000 euros. Or vous terminez avec une épargne nette à 3 572 000 euros, qui correspond au montant de l'impôt prélevé. Cela signifie que si vous n'aviez pas augmenté les impôts, vous seriez à une épargne nette nulle –ce qui n'aurait pas du tout été scandaleux-.

Vous annoncez donc deux choses dans ce rapport. D'abord que vous avez trop prélevé, et ensuite, -le Maire l'a expliqué un peu laborieusement- que le taux de réalisation pour l'année 2003 n'est pas formidable ; avec seulement 48 % de taux de réalisation globale sur le budget d'investissement.

Nous constatons nettement que cette Municipalité a du mal à embrayer au niveau des projets, malgré ses gros moyens financiers. Car vous ne pouvez plus dire que vous n'avez pas d'argent, avec votre reste de 3 572 000 euros.

En conclusion, vous ne faites pas grand chose et vous prélevez beaucoup. Il serait donc malheureux qu'en plus, les finances ne soient pas bonnes.

M. CAMINADE

Je tiens à apporter un correctif quant au taux de réalisation de 48 %. En effet, si vous prenez connaissance du développement qui suit, des travaux sont à réaliser au cours du premier semestre 2004 pour un montant de 2 239 000 euros. Nous arriverons alors à un taux de 80 %.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous avons été à votre place et nous savons lire les chiffres. Vous ne pouvez pas dire qu'avec 48 %, votre réalisation ait été exceptionnelle. Mais vous dites que cela va venir, nous en prenons acte.

Convenez que votre prélèvement a été excessif. Et comment pourriez-vous dire le contraire alors que nous terminons en épargne nette à 3 572 000 euros. Pour le coup, beaucoup d'argent est entré dans les caisses de la commune. Pourtant, en 2003, vous n'avez visiblement pas réussi à embrayer au niveau des projets.

Ayant prélevé lourdement et n'ayant pas fait grand chose, les finances ne peuvent qu'être bonnes.

M. CAMINADE

Je maintiens que notre taux de réalisation est, en réalité, de 80 %. Et pour accélérer le rythme des projets, le Maire a expliqué que nous allons tenter d'anticiper le vote du budget et vous soumettre celui de l'année prochaine au mois de janvier.

M. QUERBES

Comme le dit M. Raunier, autant il est juste d'examiner le compte administratif en regard du budget primitif voté, autant il convient d'examiner les décisions financières de la majorité en regard de l'analyse financière que nous avons faites et qui porte sur plusieurs années. En effet, les décisions prises ne portaient pas seulement sur l'année 2003, mais de 2003 à 2007. Et nous devons observer les évolutions au cours de ces années, et notamment en terme de choix d'investissement –puisque nous avons le projet d'investir 5 Millions d'euros par an-.

Ensuite, certains choix ne dépendent pas de nous. Je parle de l'évolution de la masse salariale qui, par un effet mécanique, est supérieure aux évolutions de la base fiscale. C'est en fonction de cela que nous avons fait les choix financiers de l'année 2003. Ces choix dégagent des recettes, notamment l'une que je regrette en tant que responsable du personnel municipal ; il s'agit de la non-revalorisation des salaires de la fonction publique qui a entraîné une économie au niveau de la commune. Mais cette mesure pose un problème au niveau du personnel car le pouvoir d'achat a été réduit, et a conduit à un problème de tension du personnel vis à vis de la municipalité. En effet, lorsque l'interlocuteur national financier n'intervient pas, la tendance du personnel est de solliciter l'intervenant local -les Elus-, sur les moyens qui sont les nôtres et qui sont très réduits, pour l'octroi de primes, etc.. Cette situation n'est pas saine, et elle est difficile à vivre car beaucoup de salaires sont très bas. Pour les Elus cependant, cette mesure participe à la réalisation des excédents notés par les uns et les autres.

Par ailleurs, le niveau de réalisation doit nous interpeller, même s'il s'explique en partie par le fait de la période à laquelle est voté le budget. Et la Majorité est très attentive à ce que le niveau de réalisation des investissements atteigne, au compte administratif, un niveau normal d'exécution pour une collectivité comme la nôtre, c'est à dire autour de 80 %, sachant qu'il nous faut des outils pour suivre l'exécution du budget.

En conclusion, je tenais à rappeler que les décisions financières prises ne peuvent se comprendre que sur l'évolution financière que nous avons programmée jusqu'en 2007.

M. BEDOURET

Je ne voudrais pas alourdir le débat, mais la même chose se produit concernant l'assainissement. La prospective prévue était sur 10 ans, avec un investissement de 10 Millions par an. Lors d'un précédent conseil, vous m'aviez reproché un taux de réalisation trop bas. Je vous rappelle que nous avons marqué une pause dans les investissements, -que ce soit au budget principal ou aux budgets annexes-, pause qui était nécessaire et que nous n'avons pas fait de gaieté de cœur. Mais nous constatons l'évolution des investissements sur le budget annexe –1 400 K euros en 2003 et 2 600 K euros en 2004-. Vous verrez que nous arriverons à 1 500 k euros d'investissements par an.

Je tiens également à évoquer l'évaluation financière des contrats que nous avons avec le privé, et qui a généré des économies. Vous apprendrez bientôt qu'au niveau des contrats de l'eau les choses vont également évoluer, car les anciens contrats avaient été négociés largement au bénéfice des compagnies de l'eau.

M. DOURNEAU

Vous dites que nous aurions dû demander moins d'effort financier aux Agenais. Mais si nous avions demandé moins, nous n'aurions pas pu rembourser la dette et nous aurions eu à payer 31 % de frais financiers supplémentaires.

En outre vous avez eu un coût de municipalité, pendant les 6 ans où vous avez été au pouvoir, de l'ordre de plus de 25 %. C'est peut être la preuve que la commune a besoin structurellement de fonds qui augmentent de manière identique. Vous aviez choisi d'augmenter par l'impôt ajouté à l'emprunt ; nous avons choisi d'augmenter seulement par l'impôt. Et tant que les structures ne seront pas modifiées, nous resterons sans doute dans cette démarche.

M. DIONIS du SEJOUR

Je suis d'accord avec Jean Querbes lorsqu'il dit qu'une stratégie financière s'apprécie dans le temps, sur plusieurs années.

Mais imaginons que vous n'ayez augmenté les impôts que de 13 %. L'augmentation de votre fiscalité, au lieu d'être de 3 Millions d'euros aurait été de 1,5 Millions d'euros. Et nous nous serions retrouvés, à la fin de cet exercice, avec une épargne nette de 2 Millions d'euros, ce qui eût été déjà une situation financière extrêmement confortable.

Il est donc difficile, après ce compte administratif, de dire que vous avez reçu des finances qui n'étaient pas correctes. Ensuite, ce n'est pas la même chose, pour les ménages agenais, de faire 27 % d'un coup une année, et d'annoncer ensuite triomphalement pour les autres années : 0 % ; 0 % ; 0 % . ; car les agenais auront pris 27 % chaque année en plus, au lieu de 14 %.

Cette année, vous avez fait une ponction extrêmement dure pour les Agenais. Or la simulation que nous avons faite nous aurait conduits à une épargne nette à 2 Millions d'euros, ce qui aurait été largement suffisant.

M. CAMINADE

Nous avons souhaité assainir les finances et faire en sorte qu'en 2007, les personnes qui seront en charge de la ville ne se retrouvent pas avec la situation que nous avons trouvée. Il s'agit d'une décision courageuse que nous assumons pleinement.

M. DOURNEAU

Cette décision structurelle porte sur dix ans.

M. DIONIS du SEJOUR

L'opposition municipale votera ce compte administratif, car un C.A. constate le fait que les Conseillers reconnaissent qu'un travail a été fait -notamment par l'administration- d'une manière sincère et qualifiée. Nous reconnaissons que l'administration municipale d'Agen, que nous saluons, a bien fait son travail.

C'est une année exceptionnelle, mais nous ne voudrions pas que notre vote soit mal interprété. Car nous sommes en contradiction complète sur les finances municipales, et sur la stratégie fiscale et financière que vous avez menée. Et au moment du bilan, cela constituera un point important.

M. CAMINADE

Je vous félicite tous pour la sérénité de ces débats importants. Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE (sauf M. le Maire qui ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2003

M. CAMINADE

Nous allons passer aux rapports suivants et nous demandons à M. le Maire de venir nous rejoindre.

02- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2003 DU TRESORIER PRINCIPAL D'AGEN MUNICIPALE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Le Compte de Gestion 2003 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen est arrêté aux résultats globaux retracés dans le tableau suivant :

Excédent global de clôture du compte de gestion 2003	Budget principal	Budget assainissement	Budget eau
Investissement	-4 947 329.08	-485 618.44	25 642.40
Fonctionnement	7 489 966.65	507 662.53	141 187.03
Résultat	2 542 637.57	22 044.09	166 829.43

Ces résultats sont inférieurs de 2 centimes pour le budget principal , supérieurs de 2 centimes pour le budget assainissement et inférieur de 1 centime pour le budget de l'eau par rapport à ceux inscrits et votés au Compte Administratif de 2003. Ces écarts dus à la conversion francs-euros sont régularisés par la délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2003.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2003 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen.

03 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2003

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Dans le cadre de des nomenclatures budgétaires M14 et M49 concernant respectivement le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Ville d'Agen, les résultats de la section d'exploitation de l'exercice écoulé doivent être affectés par l'assemblée délibérante.

Les excédents d'exploitation de l'exercice 2003 s'élèvent :

. pour le budget PRINCIPAL , à	: 7 489 966.65 €
. pour le budget de l' ASSAINISSEMENT , à	: 507 662.53€
. pour le budget de l' EAU , à	: 141 187.03€

Les affectations des résultats excédentaires doivent participer prioritairement au financement :

1/ d'un déficit antérieur d'exploitation,

2/ d'un déficit d'investissement.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AFFECTE AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2004

. *pour le budget principal*

- ✓ la somme de 7 498 966,65 € en recette d'investissement compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » afin d'assurer d'une part la couverture du déficit d'investissement du budget 2004 pour 4 947 329.08 € (auquel il est ajouté 0.02 euros dû à la conversion francs-euros)
- ✓ et pour participer au remboursement de la dette en capital pour le solde soit 2 542 637,57 €.

Excédent global de cloture				
	Dépenses	Recettes	Conversion francs-euros	BP
Investissement	10 515 154.93	5 567 825.87	+0.02	-4 947 329.08
Fonctionnement	33 623 414.22	41 113 380.87		7 489 966.65
		EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		2 542 637.57

BP	
----	--

	DEPENSES	RECETTES
1068		7 489 966.65
001	4 947 329.08	

. pour le budget de l'assainissement

- ✓ la somme de 485 618.44€ à la couverture du déficit d'investissement (auquel il est retranché 0.02 euros dû à la conversion francs-euros) du budget 2004 (Recette d'investissement : compte 1068 Réserves).
- ✓ la somme de 22 044.09€ au financement des charges d'exploitation du budget 2004 (Recettes de fonctionnement : compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

Excédent global de clôture				
	Dépenses	Recettes	Conversion francs-euros	BP
Investissement	2 566 195.49	2 080 577.03	-0.02	-485 618.44
Fonctionnement	1 023 215.83	1 530 878.36		507 662.53
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE				22 044.09

BP	
----	--

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068		485 618.44
001	485 618.44	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		22 044.07

. pour le budget de l'eau

- ✓ la somme de 25 642.40 € (auquel il est retranché 0.01 euros dû à la conversion francs-euros) en excédent d'investissement du budget 2004 (Recette d'investissement : compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- ✓ la somme de 141 187.03 € au financement des charges d'exploitation du budget 2004 (Recette de fonctionnement : compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

Excédent global de cloture				
-----------------------------------	--	--	--	--

	Dépenses	Recettes	Conversion francs-euros	BP
Investissement	291 620.30	317 262.71	-0.01	25 642.40
Fonctionnement	304 095.80	445 282.83		141 187.03
	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			166 829.43

BP

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
001		25 642.40

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		141 187.03

04– OBJECTIFS ET EQUILIBRES GENERAUX DU BP 2004 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2004

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Le budget primitif 2004 est la traduction des orientations développées lors du débat d'orientations budgétaires. L'ambition de ce budget est de faire d'Agen une ville solidaire, attractive et animée tout en préservant ses équilibres financiers de la ville.

La politique de redéploiement et d'économie de gestion des crédits de fonctionnement des services municipaux est poursuivie. Cette action, initiée au début du mandat, a pour objectif de réorienter et d'optimiser le service public sans en réduire la portée.

Le budget 2004 s'inscrit également dans la poursuite du désendettement de la ville entrepris en 2002.

Nous examinerons dans un premier volet, la politique municipale 2004 au travers de la section de fonctionnement pour aboutir à la déclinaison de l'épargne et des ratios financiers.

Le second volet présentera les investissements inscrits dans le plan pluriannuel, les opérations annuelles inscrites en maintenance ainsi que leur financement.

Enfin, nous aborderons l'équilibre des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En se voyant imposer un effort fiscal aussi conséquent que celui de 2003, les contribuables agenais n'auraient pas compris, même s'il s'agissait avant tout de procéder au désendettement de leur ville, que les services mis à leur disposition souffrent en plus d'une perte de qualité.

La rigueur gestionnaire, la recherche d'une plus grande transparence, le redéploiement d'activités ont permis de maintenir le niveau des services publics locaux.

La politique sociale, la solidarité, l'accompagnement scolaire, le soutien à la vie associative, culturelle, sportive sont restés des priorités de l'action municipale.

2004 ne dérogera pas à ces objectifs dont le prolongement a été développé lors du débat d'orientation budgétaire.

Les soldes intermédiaires de gestion (en K.euros)

Les soldes intermédiaires de gestion comparent les comptes par nature entre le budget primitif 2003 et le budget primitif 2004 et dégagent les variations enregistrées.

La valeur ajoutée

COMPTE	BP03	BP04	% Var. BP04/BP03	Variation BP04/BP03
+ 70 Vente de produits	1 034	1 201	13,9%	167
+ 73 Impôts & taxes	20 162	20 675	2,5%	513
+ 74 Dotations & subventions	13 121	13 161	0,3%	40
+ 75 Produits de gestion courante	1 386	1 478	6,2%	92
Recettes ordinaires de fonctionnement (A)	35 703	36 515	2,2%	812
- 60 Achats & variation de stocks	2 358	2 480	4,9%	122
- 022 Dépenses impévues	150	150	0,0%	0
- 61 Services extérieurs	2 739	2 651	-3,3%	-88
- 62 Autres services extérieurs	1 737	1 772	2,0%	35
- 65 Charges de gestion courante	3 877	3 795	-2,2%	-82
Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)	10 861	10 848	-0,1%	-13
Valeur ajoutée (C = A - B)	24 842	25 667	3,2%	825

Les recettes ordinaires de fonctionnement sont en augmentation de +2,2%.

Les droits d'entrée d'Aquasud, l'incidence positive de la variation physique des bases (+2,5%), les droits de mutation en hausse concourent à la bonne tenue des recettes en 2004.

Les dépenses ordinaires ont été contenues et sont stables. Dans ce contexte, la valeur ajoutée, avec +825 K€ par rapport au budget précédent est en progression de +3,2%.

L'épargne de gestion

COMPTE	BP03	BP04	% Var. BP04/BP03	Variation BP04/BP03
Valeur ajoutée (C = A - B)	24 842	25 667	3,2%	825
- 63 Impôts & taxes	251	300	16,3%	49
- 012 Charges de personnel nettes	17 724	17 637	-0,5%	-87
Dépenses internes de fonctionnement (D)	17 975	17 937	-0,2%	-38
Epargne de gestion (E = C - D)	6 867	7 730	11,2%	863

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts & taxes mais surtout les frais de personnel.

Les prévisions de charges nettes de personnel ont été maintenues par rapport au budget précédent.

L'épargne brute

COMPTE	BP03	BP04	% Var. BP04/BP03	Variation BP04/BP04
Epargne de gestion (E = C - D)	6 867	7 730	11,2%	863
+ 76 Produits financiers	1	1	0,0%	0
- 66 Charges financières	1 264	1 095	-15,4%	-169
Solde financier de fonctionnement (F)	-1 263	-1 094	-15,4%	169
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	5 604	6 636	15,6%	1 032

S'ajoutent ici les frais financiers. En réduction de 169 K€ du fait la diminution du stock de dette. L'épargne brute atteint 6 636 K€.

L'épargne nette

COMPTE	BP03	BP04	% Var. BP04/BP03	Variation BP04/BP04
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	5 604	6 636	15,6%	1 032
- 16 Amortissement du capital	3 856	3 433	-12,3%	-423
Epargne nette (hors excep.) (H)	1 748	3 203	45,4%	1 455

Le remboursement du capital diminue (hors remboursements anticipés & refinancements). Conformément à nos engagements, l'épargne nette positive permettra un autofinancement des investissements programmés, donc un moindre recours à l'endettement.

Le résultat exceptionnel

COMPTE	BP03	BP04	% Var. BP04/BP03	Variation BP04/BP04
+ 77 Produits exceptionnels	28	58	51,7%	30
- 67 Charges exceptionnelles	483	501	3,6%	18
- 657 Subventions d'équipements	422	667	36,7%	245
Résultat exceptionnel (J)	-877	-1 110	21,0%	-233

Peu significatif, le résultat exceptionnel n'est pas un indicateur de la santé financière et de l'évolution des comptes d'une collectivité. Il contribue néanmoins au financement de la section d'investissement.

Nous pouvons constater que le résultat exceptionnel prévisionnel 2004 est moins important que celui réalisé en 2003 car les subventions d'équipement prévues

sont plus importantes. En 2004, aura lieu le dernier remboursement de l'avance (compte 67) consentie en 2002 par la communauté d'agglomération à la Ville.

Le solde après remboursement de l'avance communautaire est négatif. L'épargne nette servira partiellement à financer ce résultat négatif et contribuera, après remboursement du capital, au financement des projets d'investissement.

2) PPI & MAINTENANCE

Les projets d'investissement du budget 2004 sont résolument tournés vers l'amélioration des conditions de vie de la population agenaise. Les projets structurants de dimension intercommunale tels que la protection contre les crues, le contournement d'Agen, l'aménagement de la gare ou la construction d'un complexe multisports sont portés financièrement par la communauté d'agglomération d'Agen.

Le PPI et la maintenance mettent donc l'accent sur la proximité. Les réfections de voirie représentent 30% des investissements inscrits. La priorité porte également sur les écoles : travaux mais aussi changement du mobilier scolaire et renouvellement du matériel multimédia. La poursuite de la mise aux normes de sécurité du centre culturel, du théâtre, du musée, des feux tricolores est programmée. Cela se traduit par les inscriptions suivantes au PPI.

a) Inscriptions PPI 2004

Les opérations du PPI du budget principal 2004 s'élèvent à 4 386 K€. Ces dépenses sont couvertes à hauteur de 27% par des subventions et recettes diverses. Ce plan pluriannuel intègre les dépenses engagées non mandatées de l'exercice précédent.

DENOMINATIONS DES PROJETS	2004		
	Dép	Rec	NET
VOIRIES DIVERSES	1 003		1 003
IMM. THOMAS DEVANT ACQ & TVX	490	100	390
SECURITE CENTRE CULTUREL	314	63	251
PARC DES SPORTS	194	15	179
REST. IMMOB. CENTRE VILLE	172		172
MASSE/LAURENDANNE	171		171
ROCADE REFECTION COUCHE ROULEMENT	170		170
CONFORMITE FEUX TRICOLORES	197	28	169
VOIES CYCLABLES	149		149
MOBILIER SCOLAIRE	140		140
ASSAINISSEMENT PLUVIAL GREZEL	129		129
CORNIERES	183	55	128
CONTRAT DE VILLE	262	143	119
ETUDES URBANISME	125	9	116
AIRES JEUX ENFANTS	109		109
HOTEL DE VILLE	107		107
MUSEE : MISE AUX NORMES	150	45	105
IMM. THOMAS ENTREPOTS ACQ.	355	252	103
PASSERELLE MONTANOU	140	72	68
AMENAGEMENT IMMEUBLE DUCOURNEAU	65		65
CHARPENTE ST HILAIRE	65		65
HABITAT SOCIAL	76	12	64
OPAH REGION AGENAISE 2	62		62
FLEURISSEMENT VILLE	61		61
AQUASUD	60		60
SECURITE THEATRE	172	119	53
BASSINS & FONTAINES	53		53
AMENAG. GARE ET PARKING	50		50
ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE	144	96	48
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	45		45
RENOUVELLEMENT URBAIN TAPIE	37		37
JEAN JAURES	500	466	34
MULTIMEDIA ECOLES	5		5
COURS VICTOR HUGO	35	129	-94
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	5 990	1 604	4 386

NB : rappelons que le PPI présenté ci-dessous regroupe tous les projets de la ville avec des lignes budgétaires en investissement mais aussi en fonctionnement.

b) Les enveloppes de maintenance

Les enveloppes de maintenance (investissement et fonctionnement confondus) ont été reconduites. Un effort a été fait sur l'éclairage public (+50 K€) Elles intègrent les crédits engagés non mandatés de l'exercice précédent. Les crédits s'élèvent en net à 3 575 K€.

Les principales opérations de maintenance sont :

1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 169 K€

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel de bureau et de bureautique.

2 MATERIEL ROULANT ~ 532 K€

- nacelles éclairage et feux,
- remplacement de 2 fourgons, 6 fourgonnettes,
- remplacement mini benne, scooters, véhicules.

3 INFORMATIQUE ~ 583 K€

- Remplacement de micro-ordinateurs, acquisition de logiciels de gestion, réseau actif.

4 BATIMENTS ~1 026 K€

- Clos, couvert, sécurité.
- Travaux d'amélioration dans les écoles et les bâtiments municipaux.

5 ESPACES VERTS ~ 40 K€

Des crédits sont prévus principalement pour la plantation d'arbres et l'arrosage automatique et menus travaux sur terrains de sport.

6 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION ~ 320 K€

Les crédits concerneront la rénovation et le renforcement de l'éclairage public.

7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 572 K€

Elles concernent la réfection de chaussées ainsi que la pose de mobilier urbain.

8 DIVERS ~ 375 K€

- restauration d'œuvres d'art,
- acquisitions d'immeubles

c) Equilibre de la section d'investissement du budget principal

L'équilibre du budget d'investissement nécessite l'inscription d'un montant d'emprunt de 3 870 K€ au budget principal.

2004	ENCOURS au 31/12/2003 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2004 D = A - B + C	VARIATION D - A
BUDGET PRINCIPAL	27 703	5 933	3 870	25 640	-2 063
Dette propre	27 203	5 455	3 870	25 618	-1 585
Dette récupérable	499	478		21	-478

L'encours de dette est en diminution de plus de 2 M€. La dette récupérable s'éteint. Le désendettement de la ville se poursuit.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 03	BP 04
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	27 203	25 618
<u>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</u> Epargne brute	5,4 ans	3,9 ans

3) EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

a) Assainissement

Le budget d'assainissement dégage une épargne brute de 760 K€ et un taux d'épargne brute de 50%. L'encours de dette prévu en fin d'exercice est de 4 776 K€.

L'évolution de la surtaxe assainissement est de +3% pour 2004. L'équilibre de la variation des surtaxes appliquées par la ville s'apprécie en tenant compte d'une réduction de la surtaxe eau de -5%. En effet, les travaux d'assainissement à réaliser sont plus importants que ceux à effectuer sur le réseau d'eau.

	2004
RUE LISZT/GREZEL	398
AVENUE GAILLARD 1ERE TRANCHE	242
RUE CONTENSOU : RESEAU EU	231
AV. LEON BLUM : RESEAUX EU-EP	230
RUE DES ILES : RESEAU EU	200
RESEAUX EU : RIQUET	197
AV. DE L'ERMITAGE : RESEAU EU	160
CASTORS-MONPLAISIR : RESEAU EU	150
ILOT JEAN JAURES: RESEAU EU/EP	145
RUE TAMIZEY DE LARROQUE : EU	145
RODRIGUES : REFECTION EU EP	138
EQUIP.SECURIT.POSTES RELEVEME.	80
AV. JEAN JAURES : RESEAU EP	64
CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	51
RUE DELMAS : PARTICIP. À BOE	39
RUE ERNEST LAFON : RESEAU EU	25
TRAVAUX S/EXUTOIRES GARONNE	22
COURS VICTOR HUGO 1ERE TRANCHE	22
RUE POMPEYRIE :VANNE RESEAU EP	20
IMPASSE BAUDELAIRE : EP	16
ETUDE HYDRAULIQUE "RIQUET"	15
QUARTIER BLUM : ETUDES EU	15
Divers	48
Total brut	2 653

b) Eau

EAU	2004
ETANCHEITE RESERVOIR	326
RENFORCEMENT SECURIT AEP	286
CONSTRUC.RESEAUX DIVERS	50
RENFOR.SECUR.INSTALLATIONS	10
RUE LISZT	10
Divers	7
	689

L'épargne brute du budget de l'eau s'élève à 187 K€ soit un taux d'épargne de 60%. L'encours de dette prévu en fin d'exercice est de 223 K€.

La surtaxe eau de la ville est prévue à la baisse afin de d'atténuer l'augmentation de la politique tarifaire de la ville sur le prix de l'eau.

Evolution de l'encours des budgets annexes

2004	ENCOURS au 01/01/2003 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 01/01/2004 D = A - B + C	VARIATION D - A
ASSAINISSEMENT	3 747	482	1 511	4 776	1 029
EAU	0		223	223	223

Le financement investissements des budgets annexes de l'eau et l'assainissement se fait sur les ressources de chaque budget qui ont leur propre économie, leur propre équilibre. Nous accusons un retard en matière d'assainissement qu'il nous faut rattraper dans les années à venir.

Nous sommes donc contraints d'augmenter l'autofinancement du budget assainissement mais également l'emprunt pour financer les investissements prévus dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

5 - LA POLITIQUE FISCALE 2003

L'atteinte de l'équilibre financier qui vient d'être présenté s'effectue dans le cadre d'une stabilité fiscale.

	Taux 2003	Taux 2004
Taxe Habitation	19,14%	19,14%
Foncier Bâti	33,52%	33,52%
Foncier Non Bâti	71,98%	71,98%

M. VEYRET

Ce budget s'inscrit totalement dans ce sur quoi nous nous étions engagés. D'abord faire un budget de proximité, car M. le Député, si vous avez le cœur bleu et blanc (c'est notre cœur sportif), nous avons plutôt les couleurs rouge et jaune (car ce sont les vraies couleurs d'Agen). Nous avons fait de la proximité avec l'augmentation des crédits de maintenance et des crédits de voirie. Parallèlement, nous poursuivons nos efforts de gestion en stabilisant les dépenses de fonctionnement tout en rendant le

service à la population. Enfin, nous continuons le désendettement de la ville afin d'avoir un autofinancement suffisant pour réaliser les projets qui vont arriver dans les trois ou quatre années qui viennent, en ayant le moins possible recours à l'emprunt.

Ces objectifs paraissent dans le budget présenté, avec une augmentation d'impôts réalisée et qui ne doit plus bouger –sauf éventuellement de 0,2 à 0,5 % si besoin était, pour ajustement-.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous n'allons pas revenir sur notre critique concernant le prélèvement fiscal excessif puisque nous l'avons fait pour le compte administratif.

Pour s'amuser un peu ce soir, je vais m'adresser aux collègues Verts et aux Communistes présents dans cette salle, et les mettre en garde en leur disant : « *Attention à la dérive libérale de cette municipalité !!:Il semble que les socio-libéraux ont pris le pouvoir et font quelque chose de bizarre de cette Mairie* ». Permettez à de modestes centristes et à la droite républicaine de dire : « *Faites attention* ». J'en appelle à Jean Querbes et Alain Bédouret : avouez que nous sommes sur des ratios exceptionnels.

Plus sérieusement, la critique a été faite. Mais nous souhaitons vous interroger sur la vision du projet, car le PPI nous pose problème. Le PPI est conséquent et chaque action prévue a son utilité. Mais les grands projets structurants pour les Agenais – comme le stationnement- n'apparaissent pas. ...Vous allez encore répondre que cette question dépend de la CAA.

Mais je souhaiterais, M. Maire, que vous respectiez une disposition légale de la Loi que vous avez vous-même votée, en tant que législateur, sur la démocratie de proximité. Celle-ci prévoit, chaque année, un débat relatif aux affaires intercommunales. Cela serait utile, car lorsque nous posons des questions sur le boulevard du Maréchal Leclerc ou sur le stationnement, vous répondez chaque fois : « *c'est la C.A.A.* ». Vous avez donc transféré tous les grands projets à la C.A.A. Pourquoi pas ? Mais nous voudrions alors que ce débat se déroule assez rapidement; et je passe la main à mes collègues pour le suivre .

Au niveau de la ville, il reste des projets, petits ou moyens. Certains sont intéressants comme celui du quartier Jean Jaurès, qui avait été initié par Jacques Raunier. Cette continuité de l'action municipale, par la structuration de ce quartier, est intéressante Mais sur les grands sujets comme les voiries structurantes, le stationnement, la politique de la ville, nous avons du mal à voir une stratégie urbaine cohérente. Permettez, M. le Maire, que nous vous posions un certain nombre de questions de détail.

Sur le PPI, nous constatons plusieurs lignes concernant l'immeuble Thomas : le devant qui doit devenir Bourse du travail, et l'arrière destiné aux archives municipales. Or nous avons posé des questions sur le financement de ce projet et vous aviez répondu que vous n'aviez pas encore obtenu l'accord du Conseil général. Puisque aujourd'hui vous annoncez en consolidé un montant de 350 K euros de subventions, pouvez-vous nous dire le détail de ce plan de financement, et si ces

montants correspondent à des espérances ou à des subventions réellement obtenues.

Nous vous redisons nos réserves sur la passerelle de Montanou, car vous avez abouti à un projet disproportionné par rapport à l'utilité sociale. Il y a quatre points de franchissement à Montanou ; un cinquième pour 140 000 euros nous semble excessif. Nous vous redisons aussi nos réserves sur l'aménagement de l'immeuble Ducourneau qui continue à se détériorer en silence. Par ailleurs, ce local est une véritable souricière.

Enfin, concernant la ligne «aménagement gare et parking » qui est un bon projet, vous avez dit devoir solliciter la Région, et si nous pouvons vous y aider, M. le Maire, nous le ferons bien volontiers. Pouvez-vous nous dire ce que sont ces 50 000 euros que vous avez inscrits, et où nous en sommes dans le calendrier de ce projet ?

En conclusion, ce n'est pas sur les finances ni sur la fiscalité, mais sur l'absence de stratégie cohérente et de vision d'ensemble que l'opposition municipale, sous réserve de vos explications, s'opposera à ce rapport.

M. DOURNEAU

J'ai l'impression de rêver ! On vous propose un PPI de 6 Millions d'euros, alors qu'en six ans de gestion, vous n'êtes jamais arrivés à ce niveau optimal. Et vous nous dites qu'il n'y a pas de projets dedans. Alors que vous n'êtes jamais arrivés à 6 000 K euros de propositions.

M. DIONIS du SEJOUR

M. Dourneau, ce que vous dites est faux.

M. DOURNEAU

Nous sommes au maximum de ce que peuvent faire tous les services de la Mairie réunis. Et cela ne dépend ni de vous, ni de nous, mais de nos structures administratives. Si nous avons mis 8 000 K euros, ce serait du folklore ; à 6 000 K euros nous sommes déjà au maximum ; nous sommes aux taquets dans tous les services.. Arrêtez de raconter n'importe quoi aux Agenais.

M. VEYRET

Y a t-il des libéraux, voire des socio-libéraux ici ? Personnellement, je suis socialiste au fond des tripes, et je me dis qu'enrichir les banques n'est pas le rôle de l'argent public. Parmi les libéraux, vous remarquerez qu'il y a plusieurs types de gestion au niveau national. Celle des libéraux –pas des ultra libéraux- de l'époque de M. Balladur : déficit en hausse considérable. Un R.P.R de l'époque, M. Juppé, arrive Premier Ministre ; et je me souviens de ses discours concernant son prédécesseur et les dérives des déficits publics. Mais il n'a pas fait mieux.

Arrivent enfin ceux que vous qualifiez de socio-libéraux et que je qualifierai, moi, de socialistes : réduction des déficits publics, et nous tenons les engagements pris contractuellement au niveau international. Le peuple, pour des raisons qui lui sont propres et que l'on doit respecter, nous renvoie à nos chères études –moi y compris . A partir de là, nous pouvons noter que les déficits explosent, et donc nous continuons à emprunter et à alimenter le grand Capital...

C'est un socialiste qui est à la tête de la mairie, et il fait comme il ferait chez lui, à savoir qu'il emprunte ce qu'il peut rembourser pour investir. Et il se redonne une santé financière pour pouvoir poursuivre des projets.

Deuxième question : avez-vous une stratégie ? Oui, nous l'avons mise en place au budget 2002 et nous l'avons poursuivie. Elle a d'ailleurs été approuvée par mon prédécesseur, qui a dit : « *les deux premières années de mandat, on réfléchit ; les deux années suivantes, on fait les dossiers ; et les deux dernières années, on réalise* ». Je trouve que c'est un peu lent. Aussi, les deux premières années, nous nous sommes donnés les moyens de réflexion, nous avons commencé les études, et en même temps, nous avons mis de l'argent de côté –la fameuse cagnotte dont vous vous souvenez sans doute-. Avec cette cagnotte, nous avons remboursé nos dettes de façon à avoir une politique d'autofinancement satisfaisante et de pouvoir mener à bien nos projets. C'était le premier point de la stratégie, rééquilibrer les finances ; et nous l'avons fait en sollicitant brutalement la fiscalité des agenais pour rembourser les dettes de nos prédécesseurs.

Ensuite, sommes nous une ville isolée ou une communauté d'agglomération ? Ce sont nos prédécesseurs qui nous ont fait entrer dans une communauté d'agglomération, mais nous n'avons malheureusement pas la même philosophie de la communauté.

La C.A.A. bâtit les grandes infrastructures comme la protection contre les crues qui, même si elle suscite un débat, doit être poursuivie de manière différente. Car ce que vous aviez approuvé ne correspond plus du tout à la réalité de ce que nous devons faire. Sont également en cours d'autres grands projets tels que la déviation de la RN 21, le projet de Beauregard 113 et d'autres voiries dont nous avons voulu, avec l'ensemble des Maires et sous l'initiative du Président de la Communauté d'agglomération, qu'elles entrent dans un régime spécial de voiries d'intérêt communautaire, dont l'avenue du Maréchal Leclerc. Cela est de la stratégie. La C.A.A. en a la maîtrise d'œuvre ; nous l'accompagnerons financièrement ainsi que les collectivités qui devront s'impliquer, comme le Conseil général.

Mais la stratégie se poursuit financièrement au niveau des communes de la CAA, par la décision commune d'une hausse fiscale qui, l'année suivante, doit permettre à la CAA de se donner les moyens de sa charge.

Concernant le pôle multimodal, ce projet est d'intérêt communautaire. Et je vais vous reprocher ce qu'avait dit votre colistier –qui n'a d'ailleurs pas été élu- : « *la gare d'Agen doit être située de l'autre côté de la Garonne* ». Personnellement je suis contre ; la gare d'Agen doit rester où elle se trouve, y compris pour le TGV ; d'où la nécessité d'un pôle multimodal. Et plusieurs scénarios ont été proposés dont l'un laisse la même voie entre Bordeaux et Agen et modifie la voie en site propre après Agen : c'est celui que je défendrai car il maintient la gare en centre-ville et permet de conserver le pôle régional à Agen. Et je vous encourage à défendre cette position.

Cette stratégie concerne également les équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le pôle multisports sera créé sur un autre territoire que celui de la ville d'Agen ; mais des transports publics seront mis en place afin que les personnes puissent s'y rendre. La piscine Aquasud sera aussi transférée.

Enfin, la ville d'Agen a des responsabilités à l'égard des agenis : des responsabilités en terme de voiries : le budget est doublé ; des responsabilités en terme d'assainissement : le budget est augmenté afin d'assurer un assainissement actuellement indigne d'une ville du 21^{ème} siècle ; des responsabilités au niveau des écoles : nous en parlerons tout à l'heure.

Nous faisons de la gestion municipale et nous déléguons à la gestion communautaire les investissements d'intérêt communautaire, comme nous déléguons au Département, à la Région et à l'Etat un certain nombre d'équipements.

En ce qui concerne le problème du stationnement, nous souhaitons intégrer les parkings dans le cadre du pôle multimodal. Le plan de financement de ce projet, au niveau de la CAA, prévoit la part de la ville d'Agen pour la construction de ce parking.

M. DIONIS du SEJOUR

Quel est le calendrier, M. le Maire ?

M. VEYRET

Nous établirons un calendrier au niveau de la C.A.A. lorsque nous aurons obtenu les engagements de la Région, de l'Etat et de la SNCF que nous attendons. Les discussions sont en cours et Jacques pourra nous en dire plus.

Concernant l'immeuble Ducourneau, sachez que nous en avons fait préalablement l'étude, qu'il y a effectivement des insectes, mais que nous savons comment résoudre ce problème. Nous avons un projet de Maison Verte dans cet immeuble, cette Maison devant se trouver en centre-ville. Nous avons également, en centre-ville, un projet de centre de loisirs dont la possibilité est confirmée par des experts, accompagné d'une ludothèque ou d'activités diverses qui permettront à des enfants domiciliés en périphérie de connaître et de bénéficier du centre-ville, avec une mixité nécessaire à organiser.

Quant à la passerelle de Montanou, elle ne sert pas seulement à traverser la Masse, mais elle permet aussi aux habitants situés de l'autre côté de l'avenue Léon Blum d'accéder, par un cheminement piétonnier, à un espace vert actuellement non utilisé. Nous vous présenterons le projet global et vous pourrez constater que c'est un projet ambitieux.

Nous avons également d'autres projets d'aménagement du centre ville, notamment de la place de la cathédrale, qui sont en train de mûrir.

Pour l'immeuble Thomas, nous devons différencier le plan d'investissement obtenu pour l'arrière de celui à obtenir pour l'avant. Une rencontre est prévue avec le

Président du Conseil général pour le 28 avril qui permettra d'obtenir le plan de financement définitif.

Et pourquoi mettons-nous simplement 50 K euros pour l'aménagement de la gare et des parkings ? Parce que cette somme correspond à des études. Et lorsque le plan de financement sera finalisé, nous rajouterons le montant nécessaire pour la création des parkings. Jacques, peux tu nous dire où cela en est ?

M. CLOUCHE

Vous parlez de stratégie alors que j'aurais plutôt tendance à parler de projets. Nous perdons effectivement du temps à l'analyse des besoins. Mais il nous a semblé, collectivement à la CAA, qu'il était important de commencer par réfléchir à l'ensemble de nos projets structurants plutôt que de démarrer tous azimuts.

Bien entendu, des projets se poursuivent comme la protection contre les inondations et la voie Beauregard 113. Mais Jean, souvenez-vous que sur la RN 21 –qui est un projet d'Etat-, la participation des collectivités territoriales -et principalement de la CAA à égalité avec le Conseil Général pour 12,5 %-, va représenter 60 Millions d'euros. Nous assumons donc un investissement très lourd pour une petite collectivité comme la nôtre.

Pour ce qui est de l'avenir, notre ambition était d'élaborer un véritable projet d'agglomération. Nous avons donc lancé des réflexions sur les différents projets structurants, sur la voirie, ainsi que sur les équipements sportifs et culturels.

Concernant la voirie, un schéma de voirie d'agglomération sera définitivement validé demain soir, et mis en œuvre ensuite rapidement. Cela, tu l'avais souhaité mais tu n'avais pas pu l'obtenir et nous avons repris cette réflexion plus globalement au sein des commissions de la CAA. Nous nous intéresserons à deux types de voiries. En premier lieu, celles reconnues d'intérêt communautaire, financées exclusivement par la communauté d'agglomération –voies et aménagements-. Mais nous envisageons également d'intervenir à hauteur de 40 à 45 % sur des voiries d'intérêt communal mais qui sont également d'un intérêt commun, et servent de liaison forte pour la CAA.

Bien entendu, les questions de voiries s'accompagnent de la réflexion sur le stationnement. Le plan de déplacement urbain est en phase de finalisation et le pôle multimodal est inclus dans la réflexion globale sur le déplacement et le stationnement.

Vous avez demandé où nous en étions ? Et bien, nous finalisons le projet avec la SNCF. Je vous avais dit précédemment que ses prétentions étaient exorbitantes. Par ailleurs sont liés les problèmes de l'aménagement de la gare : Agen est la deuxième gare du Sud Ouest en matière de trafic, et nécessite donc des aménagements d'accueil des voyageurs et d'un parc de stationnement. Mais pour pouvoir réaliser ces aménagements, le déménagement de la SERNAM est impératif. Les négociations sont en cours tant avec la SNCF que la SERNAM, que le MIN serait susceptible d'accueillir, ce qui renforcerait le pôle logistique du marché d'intérêt national-.

Notre souhait est de finaliser les négociations avec la SNCF avant l'été de manière à pouvoir procéder aux acquisitions foncières. Si vous le souhaitez, nous ferons une présentation détaillée.

Sur notre projet de développement d'une boucle locale, je m'adresse à vous M. le Député, pour demander au rapporteur de la Loi de venir un prochain jour devant la commission afin que nous puissions échanger sur les attendus de la Loi et les évolutions possibles.

Notre préoccupation concerne les financements européens. Nous avons rencontré le SGAR à Agen, qui s'est ensuite rendu au Département concernant le sécuripôle. Le problème est qu'à force de lancer des propositions, le SGAR se trouve à 40 Millions d'euros de projets avec 6 Millions d'euros de crédit. Il tente donc de redistribuer ses enveloppes financières et nous allons devoir nous solidariser pour faire avancer nos projets. Nous avons un plan de financement avec des garanties de la Région et du Conseil général. Demain, je demanderai à M. Diefenbacher sa participation au financement des NTIC.

Nous sommes à nouveau bloqués par les fonds de l'Europe. Un conseil régional sur les fonds européens doit se tenir dans quelques jours et nous verrons si nous pouvons obtenir les financements demandés. Notre volonté est d'aller très vite, non pour inaugurer des projets, mais parce qu'il est nécessaire d'améliorer les voiries, la traversée d'Agen et parce que nous sommes également confrontés aux problèmes communaux. : je prends l'exemple de l'avenue de Gaillard sur laquelle existe un projet que la CAA est prête à relayer. Mais si nous faisons l'avenue de Gaillard sur le territoire de Foulayronnes, il convient que nous la prolongions sur Agen car nous n'allons pas l'arrêter au niveau du cimetière-. L'excellent climat qui règne entre les Maires des différentes communes de l'agglomération doit être de nature à faire avancer très rapidement ces négociations qui ne peuvent qu'être globales.

Nous pourrons, en fin d'année, voir plus clair sur le calendrier de ces projets. Mais pour la C.A.A. –sans parler de la voie Beauregard 113 et de la protection contre les inondations qui sont prioritaires par nature-, la priorité est la voirie et le pôle multimodal.

Nous devons avancer en partenariat avec les communes. En matière de transports, par exemple, il serait souhaitable que le boulevard Carnot soit en site propre. Mais cette décision ne peut être prise qu'en partenariat avec le Maire d'Agen et ses services techniques.

Le point que je viens de vous présenter n'est pas exhaustif mais il donne l'esprit qui anime la C.A.A. et l'ensemble des communes qui la composent.

Mme MAIROFF

Je souhaiterais apporter une correction aux propos que vous avez tenus tout à l'heure lorsque vous avez dit qu'un de nos colistiers –je suppose qu'il s'agit de M. Jean FRANCOIS PONCET- avait défendu le projet d'une gare de l'autre côté de la Garonne. Or, pendant la campagne, il n'a jamais été question de cela ; il a toujours défendu la présence de la gare à Agen à l'endroit où elle se trouve actuellement. Je voulais donc rectifier vos propos.

M. VEYRET

Je ne rectifierai pas mes propos car j'ai lu, dans le journal de campagne, que la gare TGV devrait se trouver à Estillac, qui jusqu'à preuve du contraire se situe de l'autre côté de la Garonne. Je vous apporterai le journal.

Or si l'on déplace la gare TGV sur la rive gauche, d'abord il faudra la payer très cher, et ensuite cela posera de gros problèmes au centre-ville.

Mme MAIOROFF

Apportez donc le journal. Car j'ai suivi personnellement toutes les réunions, et cette théorie n'a absolument jamais été développée. Je ne comprends donc pas.

M. VEYRET

Il y peut-être une coquille sur le journal. En tout cas, c'est bien ce qui a été écrit. Je ne suis pas le seul à l'avoir lu : « *Une gare TGV au droit d'Agen* ». M. Bédouret aussi l'a lu.

Mais cela n'a plus d'importance puisque ce schéma n'a pas été retenu au final.

M. CLOUCHE

Il est bien évident que nous ne pouvons pas intégrer, dans la réflexion sur le pôle multimodal, les délais de réalisation du T.G.V. Car nous nous battons pour qu'il passe au centre-ville d'Agen. Peut-être même n'y aura t-il pas de gare. Mais en ce qui nous concerne, nous n'attendrons pas, pour avancer sur l'aménagement du pôle multimodal, les décisions concernant le TGV. Sinon nous y serons encore dans quinze ans.

M.V EYRET

Je vous remercie de cette précision, car vous savez que le Maire d'Agen est particulièrement pressé de voir se réaliser cet équipement.

M. CAMINADE

Rappelons qu'au niveau du P.P.I., il existe un fil conducteur. Lorsque nous nous sommes présentés aux Agenais, nous avons dit qu'une de nos préoccupations premières serait le quotidien des agenais. En effet, tous les grands projets qui venaient d'être réalisés l'avaient été au détriment du quotidien des habitants. Nous avons donc inscrit la rénovation de la voirie, la protection contre les crues –Masse et Laurendanne-, l'assainissement pluvial du Grezel. ; et dans d'autres secteurs, le mobilier scolaire, la passerelle de Montanou, le fleurissement de la ville, le bassin

des fontaines, le multimédia dans les écoles, le renouvellement urbain de Tapie. Tout cela correspond à un de nos engagements et je tenais à le rappeler.

M. RAUNIER

Notre demande est simple. Nous souhaiterions simplement avoir une certaine vision des projets dans le temps, comme nous le faisons nous-mêmes sur 4 ans. Nous savons parfaitement que, dans des cas particuliers, il n'est pas possible d'être sûr des réalisations. Mais nous voudrions pouvoir appréhender les projets dans leur ensemble et dans leur durée et leur positionnement d'ici la fin du mandat, et même s'il y a lieu, au-delà, de manière à obtenir à partir de votre plan d'investissement, un véritable Plan pluriannuel d'investissement.

M. VEYRET

Tous les projets inscrits seront réalisés avant la fin du mandat. Et d'autres se rajouteront au fur et à mesure des années. Et je vous rappelle que lors de l'ancienne municipalité, certains projets inscrits par vous au P.P.I. étaient retardés d'année en année sans jamais être réalisés.

Je prends un exemple dont l'interruption m'a ennuyé, car je trouvais que c'était un projet intéressant mais que financièrement nous ne pouvions pas faire : il s'agit du projet du musée qui été retardé d'année en année sans jamais démarrer.

Mme FRANCOIS PONCET

Ce projet était prévu sur cinq ans. Pour mettre aux normes le musée, vous allez dépenser probablement les six millions que devait donner la ville d'Agen pour réaliser ce projet Musée. Vous pouviez donc le faire, et cela aurait mieux convenu que de faire des dépenses constantes.

M. VEYRET

Mme François-Poncet, je vous aime bien et ce projet était intéressant. Mais à mon avis, vous avez été grugée, et je vous explique pourquoi. L'Etat a dit qu'il mettrait 12 millions et pas un sou de plus. Or ce projet s'élevait à 80 millions. Donc les 6 millions étaient largement insuffisants.

Mme FRANCOIS PONCET

Je me suis toujours étonnée, lorsqu'il a été question de ce projet, que ni Mlle Lintz ni moi-même -qui avons mené toutes les négociations-, nous n'ayons jamais été interrogées par quiconque de votre Mairie –ni par vous-même, ni par vos fonctionnaires- sur l'état des discussions autour du musée. Jamais !

C'est donc bien que vous aviez décidé de ne pas y donner suite –c'était votre droit-. Mais vous constaterez que toutes les dépenses que vous allez faire pour remettre en état le musée atteindront le montant de ce qu'aurait coûté un vrai projet musée.

M. VEYRET

Les administratifs en question, que soi-disant je n'ai pas interrogés, sont les mêmes que ceux qui sont en situation aujourd'hui. Et donc l'état d'avancement du projet a été préalablement géré par les mêmes administratifs : je n'ai changé ni de directeur de l'Action culturelle, ni de directeur du Musée. Par ailleurs, nous avons bien rencontré les Directeurs des musées de France, mais il s'est rapidement avéré que ce projet gonflait de plus en plus et allait bien au-delà des 6 Millions de Francs. Michel Couderc peut nous en parler.

M. COUDERC

En effet, le financement prévu actuellement pour la mise en sécurité n'équivaut pas au montant du grand projet que vous aviez initié et que j'avais découvert en arrivant comme adjoint à la culture pour vous succéder. J'ai bien étudié ce projet, à la fois avec les services municipaux, avec M. Dominique Nivière la conservatrice, ainsi qu'avec les responsables du Ministère de la Culture -rue des Pyramides exactement- de l'accompagnement au nom de l'Etat de ce projet. Nous avons fait venir à deux reprises les responsables de l'étude concernant toute la muséographie et le projet dans son ensemble.

Au bout des deux volumes qui le constituaient, ce projet s'élevait clairement à 80 Millions de Francs. J'ai écrit à l'époque, dans les journaux, que je me faisais fort de ramener le projet total à 40 Millions de Francs, dans lequel était intégré la mise en sécurité. Il s'est avéré que, pour des raisons budgétaires exposées par le Maire, ce projet n'a pas vu le jour, et que même cette somme n'a pas pu être engagée dans un projet réduit.

Mais ne dites pas, Madame, que ce projet n'a été étudié ni par les services ni par l'adjoint qui était en charge de ce projet après vous. Je me permets d'ailleurs de vous rendre hommage de l'avoir conçu car il est fort intéressant et j'espère qu'un jour, nous pourrons le reprendre.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je reste quand même très étonnée qu'un projet, que nous avons laissé à 32 Millions de Francs, passe à 80 Millions dans les six mois qui suivent.

M. VEYRET

Parlons maintenant du T.G.V. La construction d'une nouvelle voie à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, a été décidée par le Gouvernement en décembre 2003 :« *le Lot-et-Garonne doit, avec l'aide de la Région, obtenir la construction d'une gare TGV sur la rive gauche de la Garonne, au droit d'Agen* ».

Mme FRANCOIS-PONCET

M. le Maire, je suis désolée. Mais lorsqu'il est nécessaire de faire bifurquer un train, il faut bien trouver un endroit où il bifurque et vous y construisez forcément un arrêt ; il ne s'agit pas d'y faire une gare.

M. VEYRET

Madame, les scénarios m'ont été présentés à Toulouse. Personnellement, je défends le scénario qui prévoit que l'aménagement d'une ligne nouvelle se ferait après Agen, entre Agen et Toulouse, et non pas une ligne nouvelle avant Agen. Je tiens à ce que le TGV continue à passer au centre-ville.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, globalement, l'opposition votera contre le budget, en raison du problème de stratégie urbaine que je vous ai exposé.

M. VEYRET

Il s'agit là d'un problème politique que je comprends.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES et 6 VOIX CONTRE

1/- APPROUVE l'équilibre général du budget primitif 2004

2/- FIXE pour 2004, les taux suivants :

Taxe d'Habitation	:	19,14 %
Foncier Bâti	:	33,52 %
Foncier Non Bâti	:	71,98 %

05– BUDGET PRIMITIF 2004 – EXAMEN ET VOTE DES BUDETS PAR CHAPITRE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 30/09/96 vous avez fixé les modalités d'application de l'instruction M14 et vous avez décidé de voter le budget par nature.

Je vous propose donc, d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2004 par nature et par chapitre.

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2004

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 126 511.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 574 983.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 000.00
022 DEPENSES IMPREVUES	150 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 473 046.70
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 461 508.00
66 CHARGES FINANCIERES	1 544 733.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	511 477.16
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	922 364.29
Somme:	39 779 623.15

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 559 005.00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 440 038.00
72 TRAVAUX EN REGIE	60 000.00
73 IMPOTS ET TAXES	20 689 320.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 811 112.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 478 640.00
76 PRODUITS FINANCIERS	900.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 877.15
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	39 101.00
79 TRANSFERTS DE CHARGES	616 630.00
Somme:	39 779 623.15

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 947 329.08
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	30 405.96
14 PROVISIONS REGLEMENTEES	39 101.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 518 945.00
19 DIFFERENCE SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	2 861.15
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	478 428.22
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 338 401.66
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 984 437.60
481 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	616 630.00
Somme:	20 956 539.67

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 473 046.70
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 066 853.67
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 164 920.67
14 PROVISIONS REGLEMENTEES	22 193.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 319 535.19
19 DIFFERENCE SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	6 458.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 361.15
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	601 227.46
481 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	298 943.83
Somme:	20 956 539.67

BUDGET ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2004

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	250 576.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	124 000.00
022 DEPENSES IMPREVUES	9 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	423 885.05
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 484.00
66 CHARGES FINANCIERES	168 063.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 974.32
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	382 226.84
Somme:	1 617 209.21

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	61 649.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	22 044.09
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 290 474.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	209 967.27
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 001.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 073.85
Somme:	1 617 209.21

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	485 618.44
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	17 062.85
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	543 596.52
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 079.55
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 609 601.77
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	428 404.00
Somme:	4 127 363.13

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	423 885.05
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	485 618.44
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	412 248.23
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 566 576.57
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 060.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	421 344.00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	428 404.00
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	382 226.84
Somme:	4 127 363.13

BUDGET EAU PAR CHAPITRE BP 2004

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 902.66
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000.00
022 DEPENSES IMPREVUES	4 500.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	164 843.97
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 652.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	168 124.07
Somme:	458 022.70

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	141 187.03
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	230 000.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	64 326.12
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 400.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 109.55
Somme:	458 022.70

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	BP 2004
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 109.55
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	689 463.89
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112 977.00
Somme:	807 570.44

RECETTES	
Chapitre	BP 2004
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	164 843.97
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	25 642.40
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	223 000.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	112 977.00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112 980.00
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	168 124.07
Somme:	807 570.44

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, pour voter de manière cohérente, nous nous opposerons au budget.

M. DOURNEAU

Nous avons également une prévision de remboursement de la dette de 2 200 000 euros.

M. VEYRET

Nous poursuivons le désendettement, comme prévu. Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 6 VOIX CONTRE

VOTE les crédits du budget primitif 2004 par nature et par chapitre.

06– APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D’UN CONSEIL DES JEUNES ET DE SES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Mme DERISBOURG, Adjoint au Maire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2003, vous avez décidé de créer un Conseil de Jeunes à Agen, dans le cadre du Contrat Temps Libres signé avec la Caisse d’Allocations Familiales.

La Ville, conformément à sa volonté de faire participer les habitants à la vie de la cité et à son souhait de développer des supports d’écoute des jeunes, a entamé une réflexion au sein d’un groupe projet constitué d’élus et d’administratifs de la collectivité, puis d’un comité de pilotage associant des partenaires extérieurs et des jeunes, pour constituer une instance de dialogue adaptée à ce public.

.Il convient donc de soumettre à votre approbation les choix réalisés par ces instances de réflexion en terme d’objectifs et de fonctionnement d’un futur Conseil des Jeunes.

OBJECTIFS

Les principes fondateurs suivants ont été définis :

- Promouvoir la participation des jeunes dans les décisions prises au sein de la cité
- Favoriser l’accès des jeunes à la citoyenneté
- Accompagner les jeunes vers l’autonomie
- Favoriser le dialogue entre les jeunes et les adultes

FONCTIONNEMENT

- Le Conseil des Jeunes est une instance de concertation associant des jeunes à la vie locale. Il intervient sur le territoire communal et dans le cadre des compétences municipales ; il peut élaborer ses propres actions, qu’il soumet aux élus, ou participer à la réflexion sur les projets en cours au sein de la mairie, qu’ils soient d’intérêt général ou qu’ils concernent les jeunes en particulier.
- Le Conseil des Jeunes comporte 39 membres répondant aux conditions suivantes :
 - être domicilié à Agen
 - être âgé de 13 à 16 ans compris. Si un jeune atteint 18 ans durant son mandat, il perd la qualité de conseiller.
 - être volontaire. Si plus de 39 jeunes souhaitent s’impliquer dans le Conseil, ils se répartiront entre membres titulaires et membres suppléants.

La durée de l'engagement est de 2 ans. Celui-ci est renouvelable dans la limite de la tranche d'âge en vigueur.

- Le Conseil des Jeunes se réunira généralement à la mairie, au rythme d'une réunion mensuelle ; il fonctionnera par commissions thématiques. Des élus, deux animateurs et des techniciens municipaux animeront cette instance, le suivi général étant assuré par un coordinateur. Le Conseil déterminera ses moyens d'action pour créer un dialogue avec les autres jeunes, en s'appuyant sur le réseau des structures jeunesse partenaires du dispositif (établissements scolaires, associations,...).

MISE EN PLACE

- Des réunions d'information se tiennent dans tous les collèges, lycées, centres de formation des apprentis, et éventuellement dans d'autres structures, en mars et avril 2004. Les souhaits et préoccupations des jeunes y sont recueillis et constituent une base de réflexion pour le Conseil des Jeunes. Des plaquettes d'information comprenant un bulletin de déclaration de candidature sont distribuées à cette occasion.
- La constitution du Conseil des Jeunes aura lieu courant mai lors d'une réunion rassemblant tous les jeunes candidats à la mairie d'Agen.
- Le Conseil débutera ses activités en juin 2004.

BUDGET

En terme budgétaire, la mise en œuvre de cette action entraînerait une dépense annuelle évaluée à 35.625 €

La CAF devant intervenir au titre du CTL à hauteur de 56%, la dépense nette de la ville sur les 3 ans serait ramenée à 15.675 €

Mme DERISBOURG

Je tiens à souligner qu'il s'agit là d'un engagement électoral qui se réalise à mi-mandat, ce qui, pour une municipalité dont on prétend à chaque séance qu'elle n'avance pas, constitue une belle réalisation. Et je voudrais dire notre enthousiasme à voir arriver des jeunes dans la vie municipale, pour la toute première fois, à Agen.

Les activités du Conseil des jeunes débuteront dès juin 2004 car les jeunes qui ont participé aux réunions du Comité de Pilotage ont souhaité, dans leur impatience, s'investir pour certains dès le mois de juin et y compris l'été.

M. CAMINADE

Je remercie toutes les personnes qui se sont investies, tant dans le groupe projet que dans le comité de pilotage. Car cette opération qui se résume aujourd'hui en trois pages, a demandé un grand nombre de séances de travail.

Ce projet figurait dans notre programme. Et après la démocratie de proximité avec les Comités de quartiers, cette opération vient en prolongement sur l'apprentissage de la citoyenneté en direction des jeunes. Et nous sommes très fiers de porter ce projet et de vous le soumettre.

M. BOULHOL

Je voudrais que l'on insiste sur la manière dont les choses s'articulent au niveau du fonctionnement de ce groupe de jeunes. Le but n'est pas de parodier les adultes, mais au contraire de permettre d'embrancher sur la mise en place d'une structure collégiale pour les jeunes.

Mme DERISBOURG

Effectivement, ce sujet est abordé régulièrement lors des réunions organisées dans les établissements scolaires, puisque les jeunes ont compris que le fonctionnement était basé sur le volontariat, mais qu'en même temps, nous avons fixé symboliquement leur nombre à 39. Et donc régulièrement, ils demandent comment cela pourra fonctionner s'ils sont plus nombreux. Nous avons répondu que tous les volontaires seraient invités à la Mairie et qu'ils devraient s'organiser en commission de travail y compris avec les jeunes qui ne se retrouveront pas dans le noyau dur des 39 qui souhaiteront s'investir le plus. Car nous leur expliquons que si le travail des 39 jeunes ne profite à personne -car coupé des réalités des autres jeunes de leur tranche d'âge,- leur travail n'aura pas un grand intérêt.

Par ailleurs, certaines associations et établissements scolaires, qui ont participé au Comité de pilotage, se sont proposé à servir de relais entre les 39 jeunes du Conseil des jeunes et les autres, de manière à organiser des rencontres quelquefois même sur le temps scolaire. En effet, les chefs d'établissements sont prêts à y consacrer du temps, preuve de leur intérêt constant à ce projet.

M. CAMINADE

Je demande à tous les élus qui pourraient être sollicités par les jeunes de satisfaire leur curiosité dans les différentes délégations. Ils ont tout à découvrir, et il est important qu'ils aient des contacts avec les élus en charge de la gestion municipale.

Mme DERISBOURG

Non seulement nous l'avons conçu de cette manière, mais nous nous y sommes engagés auprès d'eux. Si tout se passe bien, les élus vont désormais rencontrer des jeunes, dans diverses occasions, soit lors de manifestations officielles, soit au cours de rendez-vous ou dans des réunions de travail. Cela nous deviendra tellement naturel que nous nous demanderons comment nous avons pu nous en passer avant.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous allons voter pour ce projet. Mais honnêtement, nous sommes sceptiques car cela nous paraît assez artificiel. Réunir les jeunes une fois par mois nous paraît beaucoup et sujet à une usure prématurée dans le temps. Mais nous pouvons nous tromper. Nous vous souhaitons bon vent dans ce projet et vous demandons une évaluation, afin de ne pas garder en respiration artificielle une action qui ne fonctionnerait pas.

Mme DERISBOURG

Vous avez raison de le souligner, M. Dionis du Séjour. Car j'ai oublié de mentionner que le Comité de pilotage va continuer à fonctionner en un Comité de suivi. Il est en effet évident que ce genre de dispositif doit être régulièrement évalué, et que cette évaluation sera faite sans complaisance.

M. VEYRET

Il s'agit d'une expérience que la précédente municipalité n'avait pas voulu tenter. La démarche est la même que pour les Comités de quartiers que nous avons lancés ; nous verrons ce que cela donnera. Mais si l'on ne fait rien, nous ne saurons pas si cela peut marcher. Personnellement, j'y crois.

D'ailleurs, comme Annie Gourgues présente aujourd'hui, je félicite les personnes présentes qui viennent écouter les débats. Mais il y en a peu. Or les jeunes sont très demandeurs et nous devons redonner à notre jeunesse, comme au citoyen, le goût de participer à la chose municipale.

En créant des structures comme le Conseil municipal des Jeunes, nous verrons peut être plus de personnes s'intéresser à la gestion de la ville, au-delà du seul moment des élections.

Mme DERISBOURG

Avant de terminer le débat, je voudrais souligner qu'il s'agit d'une tranche d'âge qui ne peut pas encore s'exprimer par le vote et à laquelle nous ne pensons pas souvent.

Nous ne pouvons pas toujours parler de délinquance et de répression si nous ne mettons pas en place parallèlement les moyens permettant aux jeunes de s'exprimer ailleurs que dans leur famille, dans leur établissement scolaire, ou par des actes de provocation dans la rue. Ils ont droit à cet autre moyen de s'exprimer et nous, adultes, ne pouvons que tirer un intérêt à prendre le point de vue de ces jeunes.

Nous pouvons d'ailleurs constater, lors des réunions, qu'ils ne s'intéressent pas seulement aux sujets de jeunes mais également aux mêmes sujets que leurs parents. Sauf qu'ils n'auront pas forcément le même point de vue sur ces questions.

Leur point de vue doit donc être écouté et entendu au même titre que celui des autres habitants d'Agen.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE la mise en place d'un conseil des jeunes et ses modalités de fonctionnement

2/ DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées :

En dépenses sur :

Chapitre 011 Charges à caractère général
Article 62.88 Prestations de service
Article 60.68 Fournitures diverses
Article 62.36 Communication
Article 62.56 Frais de mission
Fonction 422 Autres activités pour les jeunes

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés
Article 64.111 Rémunérations principales
Fonction 422 Autres activités pour les jeunes

En recettes sur :

Chapitre 74 Dotations subventions et participations
Article 7478 Participations autres organismes de droit privé
Fonction 422 Autres activités pour les jeunes

07– CLASSEMENT DE L’OFFICE DE TOURISME D’AGEN

M. LOUAN, Conseiller municipal

L’Office de tourisme d’Agen est aujourd’hui classé par la Préfecture en catégorie 3 ***, et son Président nous expose, par courrier du 20/11/03, l’intérêt à solliciter de la Préfecture la rétrogradation en catégorie 2**.

Ce nouveau classement, qui n’affecterait en aucune manière la qualité du service rendu, permettrait à l’Office de tourisme de réaliser des économies de gestion et lui offrirait plus de souplesse dans son fonctionnement.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L’UNANIMITE

APPROUVE la demande formulée par l’Office de Tourisme d’Agen visant à demander son classement en catégorie 2**.

08– EXTENSION DE COMPETENCE TERRITORIALE D’AGEN-HABITAT

M. VEYRET, Maire

Par délibérations des 1^{er} juillet et 16 décembre 2003, le Conseil d’administration d’Agen Habitat - Office public municipal d’HLM d’Agen a décidé de solliciter une extension de compétence territoriale.

La procédure, pour aboutir à cette extension de compétence, passe par un avis conforme de la collectivité locale de rattachement, c’est-à-dire la ville d’Agen, puis par la sollicitation des différentes communes intéressées.

Dans un premier temps, Agen Habitat sollicitera les communes formant la Communauté d’agglomération, puis s’adressera aux communes qui en sont limitrophes.

Mme MASSALAZ

Vous vous doutez bien qu’étant donné l’exiguïté de la commune d’Agen, nous avons aussi examiné cette possibilité d’extension de la compétence territoriale. Nous émettons cependant un certain nombre de réserves.

Tout d’abord, quelle sera la collectivité de rattachement ? Car si des communes limitrophes acceptent qu’Agen habitat construise sur leur commune, elles siègeront au Conseil d’administration et auront un pouvoir sur les décisions du conseil d’administration d’Agen Habitat.

Qui donnera la garantie d’emprunt lorsqu’Agen Habitat construira sur Boé ou Bon Rencontre ? Est-ce que ce sera toujours la ville d’Agen.

Le périmètre est-il déterminé ou pas ?

Qui donnera la subvention de centralité ?

Beaucoup de questions restent difficiles à appréhender. Et donc l’opposition va s’abstenir car ce dossier est lourd de conséquences. Nous ne pouvons pas demander l’extension de compétences uniquement pour trouver des terrains disponibles sur d’autres communes, sans se soucier de l’application qui en découle au niveau de la maîtrise du Conseil d’administration d’Agen Habitat.

M. VEYRET

Il y a de la confusion dans la manière dont vous avez posé les questions. Je vais donc rétablir les choses.

Commençons par le devenir d’Agen habitat. Plusieurs options s’offraient à nous, comme la transformation en OPAC qui posait trop de problèmes. Nous avons donc choisi autre chose.

Lorsqu'Agen Habitat étend son domaine de compétence du point de vue territorial, il devient un opérateur et sera donc mis en concurrence.

Vous parlez ensuite de la subvention de centralité. Vous ne siégez pas à la CAA, et lorsque nous ferons, ici devant vous, une présentation de l'activité de l'agglomération, vous constaterez que la CAA a hérité d'une nouvelle compétence : le logement social qu'elle exerce aujourd'hui pleinement. En effet, la CAA –y compris pour la ville d'Agen- assure le financement de la moitié du surcoût foncier demandé à la commune, cette dernière assumant l'autre moitié. Lorsque Agen Habitat construira sur Agen, elle demandera à la ville d'Agen de payer la moitié, la CAA versant l'autre moitié. Lorsque Agen Habitat construira hors ville d'Agen, mais sur le territoire de la Communauté d'agglomération, cette surcharge foncière sera partagée entre la Commune sur laquelle se feront les constructions et la CAA. Enfin, lorsque Agen Habitat construira en dehors de la ville d'Agen et en dehors du territoire de l'agglomération, la surcharge foncière sera demandée à la commune sur laquelle s'édifiera la construction.

Concernant le Conseil d'administration, nous n'avons pas dit que l'Office municipal deviendrait un Office communautaire –auquel cas le C.A. serait modifié-. Pour l'instant, il reste Office municipal opérateur. Donc le Conseil d'administration ne sera pas modifié et il n'y a pas de risque sur la gestion de cet outil.

Par contre, les Maires interviendront dans la Commission d'attribution, seul endroit où ils pourront participer avec les membres actuels de la Commission d'attribution d'Agen habitat, associés aux autres membres qui sont des personnalités qualifiées du Préfet. Nous aurons donc la même gestion qu'au niveau d'Habitatys.

Sur les garanties d'emprunts, lorsque la construction se fera sur Agen, la ville d'Agen continuera à garantir. Lorsqu'il sera construit sur le territoire d'une autre commune, le Conseil municipal de cette commune devra délibérer sur cette garantie d'emprunt. Je vous rappelle que, jusqu'à aujourd'hui, l'Office municipal d'HLM a été géré sans que jamais la ville n'ait eu à payer une garantie d'emprunt. Si certaines petites communes, situées hors agglomération, n'ont pas les moyens de garantir l'emprunt, nous solliciterons le Conseil général.

Vous avez été vice-Président de l'office et vous savez que nous devons poursuivre les constructions si nous voulons que l'Office continue son développement. Or nos réserves foncières sont situées en majorité sur le coteau de l'Ermitage. Peut-être devrons nous un jour les utiliser. Mais il s'agit aussi de voir si les communes voisines ne souhaiteraient pas voir construire des logements sur leur territoire. Cela constitue peut-être, également, le premier pas vers un Office inter-communal qui permettrait, à terme, une répartition différente du logement social sur l'ensemble de l'agglomération.

M. DIONIS du SEJOUR

Ce dossier est effectivement très important. L'Office est le bras armé de la ville en matière de politique de l'habitat, et vous le vivez aujourd'hui comme le premier pas vers un Office inter-communautaire.

Nous voulons réaffirmer avec force que l'urgence est le centre-ville d'Agen. Le problème est compliqué et coûte cher ; mais l'urgence est là ! Car c'est au centre-ville que se trouvent les logements vacants, le bâti qui se dégrade et la précarité sociale. Nous aurions pu vous suivre sur une logique d'office inter-communautaire ; mais si vous restez sur un Office municipal, le combat doit alors se situer dans le centre-ville d'Agen.

Nous allons nous abstenir sur ce dossier qui n'est pas clair. La question du périmètre n'est pas tranchée, et vous vous posez des questions légitimes puisque le Plan Local de l'Habitat se situe au niveau du S.D.A.U. Vous nous présentez un projet hybride, que vous vivez comme une première étape vers quelque chose d'intra-communautaire. N'auriez-vous pas plutôt intérêt à centrer la politique du logement de la ville d'Agen sur le bâti ancien ?

M. VEYRET

Cela fait maintenant plus d'un an que nous nous sommes saisis du problème du centre-ville d'Agen, avec la lutte contre l'insalubrité et la nécessité de réhabilitation des logements. Vous verrez avec les rapports qui suivent que notre travail commence à aboutir.

L'Office municipal servira de bras armé de la ville dans un certain nombre de dossiers. Nous avons également négocié avec d'autres opérateurs –en particulier Logis 47- pour qu'ils nous accompagnent dans cette politique de réhabilitation du centre-ville. Mais pour avoir les reins assez solides pour faire ces opérations, nous devons aussi en faire ailleurs, afin de dégager des bénéficiaires.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 6 ABSTENTIONS

DONNE UN AVIS CONFORME à la demande du Conseil d'administration d'Agen Habitat

09– S.C.I. ENTREPOT 2000 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU CREDIT-BAIL

M. VEYRET, Maire

Par délibération du 9 février 2004, vous avez pris acte de l'ordonnance du Tribunal de Commerce d'Agen, transférant au profit de la Société S.C.I. Entrepôt 2000 le contrat de crédit-bail consenti par la ville d'Agen à la Société I.D. Line.

Le gérant de la S.C.I. Entrepôt 2000 nous a demandé de procéder au règlement anticipé des sommes dues au titre des deux dernières années de contrat afin de devenir pleinement propriétaire de l'immeuble, sans attendre la fin du crédit-bail, en réglant à la Ville le prix de vente résiduel prévu au contrat.

Cette possibilité étant ouverte par le contrat,

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ACCEPTE cette proposition de règlement anticipé et d'acquisition immédiate de l'immeuble en cause

2°) AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié sur les bases définies par le contrat de crédit-bail

3°) DIT que le produit de la cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours au :

Chapitre 77 Produit exceptionnel

Article 775 Produits de cession d'immobilisations

Fonction 824 Autres opérations d'aménagement urbain

10 - TRAVAUX DE SECURITE DU STADE ARMANDIE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Par délibération du 19 mai 2003, vous avez approuvé le dossier de consultation des entreprises pour la mise en sécurité du stade Armandie.

Ce dossier comportait une tranche ferme pour les travaux relevant sans aucun doute de la responsabilité de la ville et une tranche conditionnelle dont la réalisation, susceptible d’être mise à la charge du SUA, devait être négociée avec cette association.

A l’issue de cette négociation, il a été convenu que les dépenses d’investissement estimées à 104 037 euros HT seraient prises en charge à hauteur de 89 737 euros HT par la ville et de 14 500 euros HT par le SUA, l’association conservant la responsabilité des dépenses de fonctionnement relatives au contrôle et à la maintenance.

M. CAMINADE

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) VALIDE les propositions décidées en commun par la ville et le SUA

2°) AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante.

11 – APPROBATION DE LA Z.P.P.A.U.P.

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Par délibération en date du 24 septembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé la mise à l'étude de la ZPPAUP d'Agen (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager).

L'étude a été confiée à Monsieur Fagart, architecte et urbaniste. Elle s'est déroulée sous l'autorité conjointe du Maire de la Ville d'Agen et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 juillet 2003 a approuvé le dossier d'étude ZPPAUP qui comprend : un rapport de présentation, le règlement, le plan de délimitation des zones, et sollicité le Préfet de département pour mise à enquête publique.

Par arrêté préfectoral n ° 2003–276–9 en date du 3 octobre 2003, le Préfet de Lot-et-Garonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique dans les conditions réglementaires d'affichage en mairie et de publication.

Cette enquête s'est déroulée du 10 octobre 2003 au 21 novembre 2003 inclus.

Monsieur Blanchard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Dans son rapport en date du 22 décembre 2003, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur le territoire de la Commune d'Agen.

Conformément à la procédure d'élaboration et de création d'une ZPPAUP, le projet de ZPPAUP sur la Commune d'Agen a été soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) lors de sa séance du 4 mars 2004 qui a émis un avis favorable.

M. COUDERC

Une petite précision puisque j'ai été amené à remplacer Mme Pigeau à la Commission régionale. Il ne s'agit pas seulement d'une approbation, mais d'une approbation « à l'unanimité ». En effet, la Commission a été très sensible à la qualité du travail mandaté par notre majorité et du règlement qui l'accompagne.

Ce rapport de ZPPAUP est très important : c'est son approbation par le Préfet qui va déclencher la possibilité de réaliser des opérations très larges comme le P.R.I., les opérations immobilières et surtout permettre aux agenais d'obtenir des réductions fiscales très intéressantes.

J'attire donc votre attention sur l'importance de sensibiliser la population –au-delà de la déclaration d'utilité publique- sur les obligations et l'intérêt pour la population du centre-ville –propriétaires ou commerçants- de suivre ce règlement assez strict. Le

Conseil municipal doit s'engager sur une action pédagogique très importante sur ce dossier ;

M. CAMINADE

Tu as raison de le souligner. Il s'agit là d'une décision essentielle qui va engager le paysage urbain pour l'avenir.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ ADOPTE le projet définitif de la ZPPAUP d'Agen,

2/ SOLLICITE le Préfet de Région afin de prendre l'arrêté portant création de la ZPPAUP d'Agen.

12- PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE – CONCERTATION PREALABLE

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Dans le cadre de son projet urbain global et de sa volonté de requalification du centre ville, parallèlement à la procédure en cours concernant la ZPPAUP, la ville souhaite instituer un périmètre de restauration immobilière (P.R.I.), procédure complexe mais complémentaire à celles déjà en place ou en cours : opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.-R.U.). Ce P.R.I. permettra à des propriétaires bailleurs privés, dès lors que la ZPPAUP sera approuvée, de bénéficier de conditions particulières en vue de la rénovation d'immeubles soit vacants soit dégradés et ce conformément aux dispositions de la loi du 4 août 1962, dite loi « Malraux ».

Par convention publique d'aménagement approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003, la ville d'Agen a confié à la société d'Aménagement de Lot-et-Garonne "SEM 47" le suivi de cette procédure.

Le périmètre de restauration immobilière proposé porte sur le périmètre du secteur ancien du centre ville d'Agen, annexé à la présente délibération. Il est délimité par :

- au nord : le boulevard Scaliger, boulevard Carnot, rue Cajarc, rue Mazeau et le boulevard Sylvain Dumon,
- à l'est : la place du 14 Juillet, le cours du 14 Juillet, la place E. Pelletan,
- au sud : le Cours Victor Hugo, la rue Palissy,
- à l'ouest : le cours Gambetta, le péristyle du gravier la rue des Iles, le quai Baudin, l'esplanade du Gravier.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de mener une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Il vous est proposé d'adopter les modalités de concertation suivante

1) Mise à disposition du public d'un dossier comprenant :

- une notice de présentation de l'opération envisagée,
- un plan du périmètre de restauration immobilière,
- la délibération de la collectivité,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes intéressées.

Ce dossier sera consultable par le public à la Mairie d'Agen, au service de l'urbanisme, aux heures habituelles d'ouverture au public. Il sera complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

2) Par ailleurs, une information par voie de presse sera réalisée ainsi que dans le bulletin d'information municipal.

3) En outre, les pièces du dossier seront intégrées au site ville-agen.fr.

M. DIONIS du SEJOUR

J'ai une suggestion à faire à Mme Pigeau, en plus de tout ce qu'elle propose : il s'agirait que tout ceci soit mis sur le site « ville-agen.fr », et de modifier la délibération en conséquence. Merci d'accepter ce modeste amendement.

Mme PIGEAU

Nous avons réalisé une information assez large sur la ZPPAUP et sur l'ensemble des démarches urbaines, notamment par une exposition réalisée par une technicienne du CAUE, et qui a très bien été accueillie. Cette information va se maintenir en permanence puisqu'il y a enquête publique. Il n'y a donc aucun problème pour mettre ce dossier sur le site web.

M. CAMINADE

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les modalités de concertation proposée dans la présente délibération avant l'institution du périmètre de restauration immobilière

13 – PROJET URBAIN – RESORPTION DE L’HABITAT INSALUBRE – MODALITES DE CONCERTATION

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Dans le cadre de son projet urbain global et compte tenu de sa volonté de requalification de son centre, la ville souhaite engager des études pré-opérationnelles en vue d’une procédure de Résorption de l’Habitat Insalubre (R.H.I.). Cette procédure sera poursuivie, conformément aux articles L 1331-26 et suivants du Code de la Santé Publique et en vertu de la loi du 10 juillet 1970 dite « Loi Vivien ».

L’institution d’une R.H.I viendra compléter les autres procédures déjà en place ou en cours : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat Renouvellement Urbain (O.P.A.H.-R.U.), Périmètre de Restauration Immobilière (P.R.I.), Z.P.P.A.U.P.

Par convention publique d'aménagement approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003, la ville d'Agen a confié à la société d'Aménagement de Lot-et-Garonne "SEM 47" le suivi de cette procédure.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de mener une concertation pendant toute la durée de l’élaboration du projet.

Il vous est proposé d’adopter les modalités de concertation suivante :

1) Mise à disposition du public d’un dossier comprenant :

- une notice de présentation de l'opération envisagée,
- un plan du périmètre de restauration immobilière,
- la délibération de la collectivité,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes intéressées.

Ce dossier sera consultable par le public à la Mairie d'Agen, au service de l'urbanisme, aux heures habituelles d'ouverture au public. Il sera complété au fur et à mesure de l’élaboration du projet.

2) Par ailleurs, une information par voie de presse sera réalisée ainsi que dans le bulletin d’information municipal.

3) En outre, les pièces du dossier seront intégrées au site ville-agen.fr.

M. VEYRET

Avez-vous des renseignements concernant l’utilisation d’Internet sur Agen ?

M. DIONIS du SEJOUR

Nous n'en avons pas sur Agen, mais nous en avons au niveau national. Aujourd'hui, le nombre de Français qui utilise régulièrement Internet approche les 45 %. Et il sera en 2007 à 70 %. C'est donc une tendance beaucoup plus lente que le portable, mais qui s'affirme. Je trouve que le site de la ville d'Agen est bien fait et il faut poursuivre.

M. VEYRET

Ne pourrait-on pas trouver un système pour que les gens puissent se brancher dans la ville ? Par des bornes ou autre chose ?

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les modalités de concertation proposées dans la présente délibération, dans le cadre de la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.).

14 – CENTRE CULTUREL LEDRU ROLLIN : MISE EN SECURITE DES BAT. C et BAT. D – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Le Centre Culturel accueille en plein cœur de la Ville de nombreuses associations.

Ce bâtiment nécessite une mise aux normes sécurité incendie. Une première tranche, concernant une partie du bâtiment A, a été réalisée en 1999. Une deuxième tranche, programmée courant 2003, relative à la fin des travaux du bâtiment A, ainsi que ceux nécessaires au bâtiment B est en cours d'exécution. Il est nécessaire de parachever la mise à niveau de la sécurité incendie relative aux bâtiments C et D restants.

Mme HENRY

Je tiens à souligner l'importance de ce dossier puisque le Centre culturel d'Agen est le lieu culturel le plus fréquenté par les Agenais. Très prochainement, ils retrouveront un Centre culturel désormais aux normes de sécurité, mais aussi beaucoup plus agréable à vivre pour les associations. Et lorsque nous le reprendrons en gestion Mairie, nous pourrons en faire profiter tout le monde. Cela me paraît donc très important d'avoir remis aux normes et d'avoir embelli ce Centre.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je m'abstiendrai. En effet, je connais bien l'aménagement intérieur qui est très peu adapté. Et je pense qu'il aurait fallu réfléchir globalement à l'utilisation du Centre culturel avant d'investir une telle somme dans la sécurité. Il me semble que c'est « mettre la charrue avant les bœufs ».

Mme HENRY

Nous avons constitué un groupe de travail qui a réfléchi aux projets, et nous allons poursuivre dans une réflexion transversale sur un programme d'expositions. Il ne s'agit donc pas seulement de travaux, mais aussi une réflexion sur les expositions et les lieux.

M. VEYRET

Je pense que ce n'est pas tout à fait de cela dont parlait Mme François-Poncet.

Nous investissons près de 100 000 euros dans ce projet car nous y sommes contraints pour assurer la sécurité d'un équipement public. Il s'agit d'une dépense

obligatoire si nous ne voulons pas nous retrouver, prochainement, responsables d'un accident.

Mais il y a aussi derrière, toute une stratégie : trouver une solution pour les Patriotes agenais à travers une structure omnisports et intercommunale ; un projet de Bourse du travail qui permettra de libérer les locaux occupés par les syndicats CGT et la CFDT ; et la recherche d'un nouveau local pour les Anciens combattants. Lorsque tous les locaux du Centre culturel seront vides, nous pourrons envisager un véritable projet de réhabilitation.

Le réhabiliter signifie détruire toutes les verrues, dont les bâtiments construits à côté et qui correspondent à l'ancienne caserne des Pompiers. Il conviendra de ré-ouvrir certaines caves magnifiques qui ont été murées et qui peuvent devenir de très belles salles, et réhabiliter le bâtiment du XVIème siècle pour en faire un bâtiment à vocation culturelle digne de ce nom. Les choses se feront petit à petit, mais la stratégie globale existe. En attendant il faut utiliser les locaux dans des conditions où ma responsabilité ne soit pas engagée.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je me méfie un peu de la pression mise sur la sécurité et qui conduit à dépenser des sommes astronomiques, quelquefois sans réflexion préalable.

M. VEYRET

Croyez-moi, j'ai hâte que les Patriotes agenais déménagent. Car l'accident nous pend au nez –principalement à celui qui est en responsabilité, mais aussi, moralement, à tous.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 34 VOIX FAVORABLES ET 1 ABSTENTION

1/- APPROUVE le dossier de consultation d'entreprises de mise en sécurité du centre culturel Ledru-Rollin Bât C et Bât D pour un montant de 77 760.00 € H.T. soit 93 000.96 € T.T.C.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

3/- DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2004 :

AP : 00/05 restructuration de bâtiments

Chapitre : 23 Immobilisations en cours

Article : 2313 Constructions

Fonction : 33 Action culturelle

15 – RAPPORT ANNUEL SUR LES MARCHES PUBLICS

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Conformément au nouveau Code des Marchés Publics (décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004) faisant obligation, en son article 138, de produire annuellement les informations sur l'exécution des marchés, nous portons à votre connaissance les marchés soldés dans l'année 2003 ou en cours d'exécution depuis le précédent rapport annuel.

Il convient de préciser que la liste des marchés soldés concerne les travaux physiquement terminés et réceptionnés dont le Décompte Général Définitif a été établi et le paiement du solde effectué au plus tard le 31 Décembre 2003.

Les marchés en cours sont des marchés qui ont fait l'objet d'une notification à ce jour. Ils peuvent concerner des travaux physiquement terminés mais dont l'ensemble de la procédure de paiement n'est pas achevée.

Mme MASSALAZ

J'ai une question à vous poser. Je fais partie de la Commission d'appel d'offres et lorsque j'ai reçu la dernière convocation, j'ai pu constater qu'elle n'était plus signée par M. Libier mais par M. Matéos. Je voudrais donc savoir –et j'aurais posé directement la question à M. Libier s'il avait été là- qui est le Président de cette commission aujourd'hui ?

M. VEYRET

Lors d'une dernière séance, M. Libier nous a dit qu'il ne pouvait plus assumer à la fois ses obligations de conseiller municipal délégué et ses impératifs professionnels, notamment en raison du rachat d'une clinique à Pau. Il a donc demandé d'être déchargé de ses responsabilités.

Nous avons confié à M. Louan de nouvelles responsabilités –le tourisme- et nous avons réparti ses délégations entre les différents adjoints. M. Dourneau a le marché au bétail, et la Commission d'appel d'offres est partagée entre M. Caminade et M. Matéos.

**VILLE D'AGEN
MARCHES EN COURS**

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants
98041	Maintenance des installations d'éclairage public	Sotraser S.O.	7 810 056,00 F	appel d'offres restreint	29/06/1998	01/11/1998	31/10/2003	prolongation délai 5 mois du 1/11/03 au 31/03/04	
99006	Construction d'une crèche collective Maîtrise d'Oeuvre	CAYRE/BEFS/ CLIP 47	390 020,40 F	négocié	14/12/1998	27/02/1999	27/06/1999		
99081	Construction crèche Lot 1 : Gros Œuvre	Raynal-Krasker	1 123 437,24 F	AO	28/06/1999	06/12/1999	06/09/2000		
99093	Couverture Centre Nautique Lot 5 : Menuiseries extérieures, vitrages	PARALU	2 867 390,42 F	AO	28/06/1999	13/12/1999	13/09/2000	37 915,59	2 881 529,97
01043	Construction de collecteurs EP & EU Cours Victor Hugo	SAINCRY-SOGEA	277 963,95	AO	04/12/2000	24/06/2002	24/08/2003	13 321,32	291 285,27
02003	Etude ZPPAUP	FAGART	35 880,00	sans formalité préalable	28/02/2002	28/02/2002	28/11/2002		
02006	Aménagement du Cours Victor HUGO Lot n° 1 :V.R.D	SAINCRY/ SCREG/TOVO	585 088,46	AO	11/02/2002	24/06/2002	24/11/2003		
02009	Aménagement du Cours Victor HUGO Lot n° 4 :Espaces Verts	COURSERANT	19 024,00	AO	11/02/2002	24/06/2002	24/11/2003		
02010	Aménagement du Cours Victor HUGO Lot n° 5 : Eclairage Public	Electromontage / SOTRASER	108 300,09	AO	11/02/2002	24/06/2002	24/11/2003		
02020	Construction de collecteurs EU-Rues du Canal, de Bézis & impasse de Bellecombe	SOGEA / SAINCRY	305 063,50	AO	25/06/2001	18/11/2002	17/07/2003	69 360,80	374 424,30
03003	Services de téléphonie fixe abonnements	France telecom	36 000,00	AO	04/11/2002	31/01/2003	31/12/2005		
03004	Transmission de données	France telecom	329 332,00	AO	04/11/2002	31/01/2003	31/12/2005		
03005	extension vest Stade Queyreur M. d'œuvre	TRIANGLE Dalens/SIEA Montet	15 548,00	négocié sans Mise en concurrence	28/02/2003	19/03/2003	19/06/2003	6 374,68	21 922,68

VILLE D'AGEN
MARCHES EN COURS

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants
03006	Services de téléphonie fixe consommations	cégétel	213 955,00	AO	04/11/2002	31/01/2003	31/12/2005		
03007	Théâtre Ducourneau : travaux de mise en sécurité Maîtrise d'œuvre	LAURENT MONTET INGENIERIE 47	20 666,88	Sans formalités préalables	16/04/2003	20/05/2003	20/07/2003		
03008	Stade Armandie : travaux de mise en sécurité - Maîtrise d'Œuvre	CLIP INGENIERIE	15 177,24	Sans formalités préalables	16/04/2003	22/05/2003	22/07/2003		
03009	Audit des délégations de service public de l'eau et de l'assainissement	G2C Environnement	30 180,00	Sans formalités préalables	13/03/2003	02/04/2003	02/07/2003		
03010	Travaux d'entretien de la voirie communale - année 2003 -	LOPES/SAINCRY	Mini 90 KE - Maxi 170 KE Hors Taxes	AO	16/12/2002	25/06/2003	31/12/2003		
03012	Réfection de l'étanchéité du réservoir de Prouchet - maîtrise d'œuvre -	SOGREAH PRAUD	18 600,00	Sans formalités préalables	27/05/2003	05/05/2003	05/08/2003		
03013	Travaux de réfection et d'aménagement de l'avenue Maurice Luxembourg	TOVO SA	50 033,00	AO	19/05/2003	27/10/2003	27/11/2003		
03017	Construction d'un collecteur eaux pluviales av. Jean Jaurès	SOGEA-SAINCRY	402 776,36	AO	24/02/2003	25/08/2003	05/12/2003		
03018	Armandie : trav. de sécurité Lot 2 : menuiseries int et ext	DAVID SARL	9 831,46	AO	19/05/2003	12/01/2004	12/05/2004		
03019	Armandie : trav. de sécurité Lot 3 : Cloisonnement plafonds	PEREZ	28 507,26	AO	19/05/2003	12/01/2004	12/05/2004		
03020	Armandie : trav. de sécurité lot 4 : Peinture	BUFAUMENE	5 190,23	AO	19/05/2003	12/01/2004	12/05/2004		
03021	Armandie : trav. de sécurité lot 5 : électricité	ELECTRO- MONTAGE	38 988,76	AO	19/05/2003	12/01/2004	12/05/2004		
03022	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 1 : Maçonnerie	SERTAB	17 440,03	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		
03023	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 2 : Charpente	SERTAB	29 466,46	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		

VILLE D'AGEN
MARCHES EN COURS

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants
03024	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 3 : Plâtrerie	MEGA BAT	79 781,30	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		
03025	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 4 : Menuiserie bois	L'ATELIER	17 453,01	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		
03026	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 5 : Electricité	COMBE	19 554,60	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		
03027	Centre Culturel : trav de sécurité Lot 6 : Peinture	DAPS	42 555,01	AO	19/05/2003	06/10/2003	06/02/2004		
03029	Théâtre : trav. de sécurité Lot 2 : Serrurerie	PEYSSARD	13 343,82	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03030	Théâtre : trav. de sécurité Lot 3 : Menuiserie bois	FILLOL	18 516,47	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03031	Théâtre : trav. de sécurité Lot 4 : Plâtrerie Faience	MORETTI	12 896,19	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03032	Théâtre : trav. de sécurité Lot 6 : Electricité sécurité	COMBE	48 198,80	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03033	Théâtre : trav. de sécurité Lot 8 : Ascenseur	ERMHES	16 141,50	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03034	AQUASUD : renforcement de la production thermique	DOMEC DAX	65 073,18	Sans formalités préalables	30/07/2003	08/09/2003	08/10/2003		
03035	Aménagement du quartier des Cornières 2ème tranche	SAINCRY	139 516,15	négocié suite AO infructueux	24/03/2003	06/10/2003	02/04/2004		
03036	Armandie : trav. de sécurité Lot 1 : Gros-Œuvre	BREGOLI	14 472,02	négocié suite AO infructueux	19/05/2003	12/01/2004	12/05/2004		
03037	Aménagement de la rue Lauzun	SAINCRY	64 316,60	AO	07/07/2003	15/10/2003	15/12/2003		
03041	Théâtre : trav. De sécurité Lot 7 : Peinture Revêt sols	DUPOUY SI LUC	6 573,81	AO	19/05/2003	20/10/2003	20/01/2004		
03042	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 0 : Réfection parking	SAINCRY	18 174,87	AO	07/07/2003				
03043	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 1 : GO - Assainist - VRD	S.A.C	71 022,67	AO	07/07/2003				

VILLE D'AGEN
MARCHES EN COURS

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants
03044	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 2: Etanchéité toit. Terrasse	ETANCHEITE 47	6 632,85	AO	07/07/2003				
03045	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 3 : Menuis. Métal. Serrurerie	REYES	10 424,03	AO	07/07/2003				
03046	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 4 : Menuis. Bois f. plafonds	BOUCHAREL	6 241,84	AO	07/07/2003				
03047	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 5 : Carrelage	RUBIANO	7 450,84	AO	07/07/2003				
03048	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 6 : Plomberie	A.T.C.	43 328,99	AO	07/07/2003				
03049	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 7 : Electricité	LAFON	6 384,55	AO	07/07/2003				
03050	Stade Queyreur : ext. Vestiaires Lot 8 : Peinture	BUFAUMENE	3 905,54	AO	07/07/2003				
03052	Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Pierre Paul de Riquet	SAINCRY	133 803,00	AO	07/07/2003	24/11/2003	24/03/2004		
03053	Renouvellement EP Programme 2003	ELECTROMONTA GE/AMEC SPIE	136 486,51	AO	07/07/2003	17/11/2003	17/03/2004		
03054	Aménagement de l'avenue du Maréchal d'Estrades	APPIA QUERCY- AGENAIS	56 768,00	AO	07/07/2003	19/01/2004	19/02/2004		
03055	Plan vélos 2003	SAINCRY	91 241,00	AO	29/09/2003	12/01/2004	12/03/2004		
03056	Aménagement de la voirie d'accès de l'îlot Jaurès Lot n°1 : Assainissement	SAINCRY	77 792,00	AO	29/09/2003	15/02/2004	15/08/2004		
03057	Aménagement de la voirie d'accès de l'îlot Jaurès Lot n°2 : V.R.D.	SAINCRY / SCREG	130 512,10	AO	29/09/2003	15/02/2004	15/08/2004		
03058	Aménagement de la voirie d'accès de l'îlot Jaurès Lot n°3 : Revêtements bitumineux	SCREG	39 701,40	AO	29/09/2003	15/02/2004	15/08/2004		
03059	Aménagement de la voirie d'accès de l'îlot Jaurès Lot n°4 : Eclairage Public	INEO Réseaux Sud Ouest	11 906,00	AO	29/09/2003	15/02/2004	15/08/2004		

VILLE D'AGEN
MARCHES EN COURS

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants
03060	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de Contensou et de la Redoute	SOGEA / SAINCRY	208 183,10	AO	29/09/2003				
03061	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues Liszt & Lesparrou	SAINCRY / SOGEA	347 863,80	AO	29/09/2003	09/02/2004	09/08/2004		
03062	Travaux de réfection, d'adaptation et de sécurité de 7 postes de relèvement d'eaux usées	SOVEP	62 792,00	AO	07/07/2003				
03063	Fourniture carburants 2004	PECHAVY		AO a Bon de Commande	29/09/2003	08/01/2004	31/12/2004		
03064	Mobilier scolaire	DELAGRAVE		AO a Bon de Commande	07/07/2003	19/02/2004	31/12/2004		
03065	Théâtre : trav. de sécurité Lot 5 : Désenfumage et divers	JUSTUMUS	52 464,81	négocié suite AO infructueux	19/05/2003	16/01/2004	16/04/2004		
03066	Reconstruction de la Passerelle Mathieu - Maîtrise d'œuvre -	SMA Conseil / INGC / Brassié	12 200,00	Sans formalités préalables	20/11/2003	03/12/2003	31/03/2004		
03067	Assurances des accidents du travail	S.A. QUATREM CABINET H. ANICET	210 100,00	mise en concurrence simplifiée	03/10/03 09/02/04	28/11/2003	31/12/2005		

**VILLE D'AGEN
MARCHES SOLDES EN 2003**

N°	Objet	Titulaire	Montant	Type	date délibérat décision	date OS	Fin travaux prévisible	avenants	marché + avenants	date du solde	montant définitif	Justification des écarts
01072	Assurances des accidents du travail	S.A. QUATREM CABINET H. ANICET	142 000,00	mise en concurrence simplifiée	29/10/2001	10/12/2001	31/12/2003			31/12/2003	158 508,63	Augmentation masse salariale
02001	Travaux d'entretien de la voirie communale - année 2002	LOPES / SAINCRY	Mini 140 KE - Maxi 230 KE Hors Taxes	AO	12/11/2001	07/03/2002	31/12/2002			07/05/2003	104 557,86	
02007	Aménagement du Cours Victor HUGO Lot n° 2 : Revêtements bitumineux	SCREG	158 528,70	AO	11/02/2002	24/06/2002	10/10/2003			10/10/2003	145 877,32	
02008	Aménagement du Cours Victor HUGO Lot n° 3 : Signalisation Horizontale	SIGNATURE SA	13 783,23	AO	11/02/2002	24/06/2002	13/10/2003			07/11/2003	12 937,46	
02017	Aménagement du Quartier des Cornières Lot n° 1 : V.R.D.	SAINCRY	60 504,30	négocié après AO infructueux	25/03/2002	16/09/2002	15/12/2002			24/02/2003	45 856,99	
02018	Construction de collecteurs EP & EU Rues du Foirail & de la Masse	SOGEA / SCREG	83 211,00	AO	24/06/2002	07/01/2003	07/03/2003			22/09/2003	69 709,39	
02019	Construction de collecteurs EU Quartier des Trois Gonelles	SAINCRY / TOVO	142 564,00	AO	24/06/2002	12/11/2002	16/05/2003	6 846,70	149 410,70	13/10/2003	149 323,10	
02021	ZAC des Tanneries - Aménagement de la rue Remparts Ste Foy - Lot n° 1 : V.R.D	SAINCRY	114 425,60	AO	24/06/2002	30/01/2003	23/05/2003			18/06/2003	82 054,32	
02022	ZAC des Tanneries - Aménagement de la rue Remparts Ste Foy - Lot n° 3 : Eclairage Public	SPIE TRINDEL	2 906,00	AO	24/06/2002	30/01/2003	30/04/2003			02/06/2003	2 906,00	
02023	Mise en conformité feux tricolores	SOTRASER S.O. ELECTROMONTA GE	165 915,58	négocié après AO infructueux	24/06/2002	03/02/2003	03/06/2003	16 901,39	182 816,97	21/10/2003	182816,97	
02024	Fourniture carburants	PECHAVY		AO à Bon de Commande	24/06/2002	05/11/2002	31/12/2003			31/12/2003	159 468,75	
03001	ZAC des Tanneries - Aménagement de la rue Remparts Ste Foy - Lot n° 2 : Revêtements bitumineux	SCREG	29 672,50	négocié après AO infructueux	24/06/2002	10/03/2003	10/04/2003			10/06/2003	24 697,11	
03002	Construction de collecteurs EP & EU Impasse Grammont	SAINCRY	32 180,90	Sans formalités préalables	04/02/2003	12/05/2003	11/06/2003			02/10/2003	30 549,88	
03011	Extension du réseau d'eaux usées de la rue Montaigne	SAINCRY	13 440,65	Sans formalités préalables	05/05/2003	25/08/2003	12/09/2003			21/11/2003	13 575,20	actualisation des prix
03015	Travaux de réfection et d'aménagement de la rue Auguste Gué	SAINCRY	105 332,50	AO	19/05/2003	01/09/2003	28/11/2003			24/11/2003	100 651,88	

16 – DENOMINATION DE VOIES

M. VEYRET, Maire

Dans la ZAC Agen Sud à proximité de la rue de Cartou, Agen Habitat procède à l'aménagement de 22 maisons qui doivent être livrées prochainement. Afin de desservir ces maisons, une voie interne a été aménagée. Il convient aujourd'hui de dénommer cette voie afin que les futurs habitants du quartier puissent disposer d'une adresse définitive dès leur arrivée.

Je vous propose de dénommer cette voie: **Chemin de Cartou**

Entre la rue Faval et la rue Denfert Rochereau, la Ville d'Agen procède actuellement à l'aménagement d'une nouvelle voie dont la première tranche sera mise en circulation cet été.

Je vous propose de dénommer cette voie: **rue Roger Tarenque**

Enfin, une voie en impasse qui sert d'accès à l'Ecole Paul Bert depuis l'avenue Jean Jaurès dessert 3 maisons, mais n'a jamais été dénommée officiellement. Les riverains ayant adopté et diffusé le nom d' "Impasse Paul Bert".

Je vous propose de nommer officiellement cette voie **Impasse Paul Bert**.

M. VEYRET

Je souhaitais présenter ce rapport, non pas pour le Chemin de Cartou, mais en raison de la rue Roger Tarenque qui a été adjoint au Maire de M. Esquirol, et surtout un de mes amis. Il nous a quitté il y a quelques années et je lui garde une certaine fidélité.

Les Conseillers municipaux de gauche ont demandé de bénéficier de cet honneur depuis des années sans succès. Aujourd'hui, j'ai le pouvoir de le faire et je le fais.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, Cathy disait que vous étiez fidèle et je vous en donne acte. En effet, cette demande de votre part persiste depuis de nombreuses années . Rien que pour cette fidélité-là, nous voterons pour ce rapport.

M. VEYRET

Je vous en remercie. Concernant l'étiquette politique de M. Tarenque : il était radical-socialiste. Et je me ferai un plaisir d'adresser un courrier à Mme Tarenque.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE de dénommer :

- la nouvelle voie donnant sur la rue de Cartou " **Chemin de Cartou** "
- la nouvelle voie servant de liaison entre les rues Faval et Denfert Rochereau " **rue Roger Tarenque**
- la voie en impasse permettant l'accès de l'école P.Bert à l'avenue Jean Jaurès " **Impasse Paul Bert**"

17 – VOIRIE – TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROCADE – PREMIERE TRANCHE SUR QUATRE – APPROBATION DU D.C.E.

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Lors du conseil municipal du 19 Mai 2003, le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de réfection de la rocade a été approuvé.

Au cours de cette consultation, les services ont été informés de la présence de 1,4 % d'amiante dans la composition du revêtement actuel de la rocade. Cette information a remis en cause l'opération envisagée, et nécessité de réétudier le projet et de le repousser d'un an.

Une nouvelle consultation est donc nécessaire dans le cadre d'une solution technique conforme à la réglementation en tenant compte de la présence d'amiante dans le revêtement de surface.

Pour l'année 2004, une première tranche de travaux est donc prévue. Elle comprendra la remise en état des deux voies "sud" de l'Avenue du Docteur Jean Bru, de la rue de Sevin à la rue Lavoisier.

Les travaux consistent en une intervention sur la structure et le revêtement de cet axe.

Les travaux de la tranche 1 sont estimés à ce jour à 138 K€HT (165 050 € TTC).

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la première tranche des Travaux de réfection de la rocade pour un montant estimé à 138 K€ HT (165 050 € TTC).

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2004.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES :

Chapitre 13 -Subventions d'investissement
Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

18 – AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE – QUARTIER JAURES / DENFERT ROCHEREAU – TRANCHE 2 – APPROBATION DU DCE

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

La réalisation de l'opération d'aménagement dans le secteur Jean Jaurès/Denfert Rochereau comprend la construction par la ville d'Agen d'une voie arborée de desserte du quartier reliant, à terme, la rue Denfert Rochereau et la rue Faval.

Ce projet a fait l'objet de nos délibérations des 4 novembre, 16 décembre 2002 et 25 Mars 2003 qui ont institué une participation pour voies nouvelles et réseaux dans cette zone, approuvé les protocoles d'accord passés avec les promoteurs, la S.A. 4M Promotion et la SNC Malardeau et approuvé des achats et ventes de terrain.

Le 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des entreprises relatif à la tranche 1 de cette opération qui consiste en l'aménagement de la voie et des réseaux entre la rue Faval et l'entrée du terrain de 4M promotion. Ces travaux viennent de commencer et doivent s'achever au mois de Juillet.

Ils seront complétés par une seconde tranche qui permettra de poursuivre le percement de cette voie entre l'entrée de 4M promotion et la rue Denfert-Rochereau, ainsi que l'aménagement des carrefours.

L'aménagement prévoit la création d'un réseau d'assainissement pluvial qui permettra aux riverains de se raccorder. La voie, d'une emprise globale de 13,5 m sera constituée de trottoirs en enrobé de 1,75 m de large, de places de stationnement de 2m de large alternées longitudinalement avec des plantations d'arbres et des mats d'éclairage public et d'une voie de circulation de 6m.

Le projet dressé par les Services Techniques comprend quatre lots :

- **LOT 1** : Assainissement
- **LOT 2** : VRD
- **LOT 3** : Revêtements bitumineux
- **LOT 4** : Eclairage public

Cette deuxième tranche de travaux est estimée à ce jour à 280 k€ HT (335, k€ TTC).

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement de la deuxième tranche de la voie nouvelle du quartier Jaurès - Denfert Rochereau pour un montant global estimé à 280 k€ HT (335, k€ TTC)

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2004 :

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de Programme SECTEUR J JAURES

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement

Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel

19 – TRAVAUX DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE Luxembourg – AVENANT AU MARCHE

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Le Lot n°1 – Aménagement de l'avenue Maurice Luxembourg du marché de travaux de voirie divers a été confié, en Juillet 2003, à l'entreprise TOVO pour un montant de **59 839,47 euros TTC**.

Afin de paysager cette opération, il a été décidé en cours d'opération d'employer un revêtement de surface de couleur rouge pour une meilleure intégration au site.

Le montant du surcoût de cette prestation s'élève à **4 544,80 euros TTC**, représentant **7.59 %** du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres, consultée le 2 mars 2004, a émis un avis favorable.

M. VEYRET

Je vous proposerai un jour de réfléchir tous ensemble sur la possibilité d'un aménagement de l'autre rue, la rue Francis Carco. Car étant à sens unique, je me demande si nous n'aurions pas intérêt à déplacer le stationnement, de le mettre en épi et d'agrandir le trottoir en face.

Mme PIGEAU

Nous aurons certainement un problème de largeur de voirie. Car pour faire manœuvrer une voiture en épi, il faut de l'espace. Et le trottoir côté lycée est très étroit. Nous pouvons cependant le mettre à l'étude.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°03013, concernant les travaux complémentaires au lot n°1 – Aménagement de l'avenue Maurice Luxembourg;

2/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits à inscrire au Budget.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

20 – ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS – ANNEE 2004

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Afin de maintenir en état le parc des véhicules et matériels roulants, il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

Lot n° 1	:	3 Voitures de société
Lot n° 2	:	4 Fourgonnettes bicarburation Essence / GPL
Lot n° 3	:	3 Mini plateaux basculants de charge utile 700 kg environ
Lot n° 4	:	2 Plateaux basculants
Lot n° 5	:	2 Fourgons
Lot n° 6	:	1 Microbus

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir

3/- DIT que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2004 :

Chapitre 21	:	Immobilisations Corporelles
Article 2182	:	Matériel de Transport
Fonction 020	:	Administration Générale de la Collectivité
Fonction 412	:	Stades
Fonction 422	:	Autres activités pour les jeunes
Fonction 822	:	Voirie communale et routes
Fonction 823	:	Espaces verts urbains

21 – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU C.T.M. – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

Ce rapport concerne la réalisation d'un projet innovant en matière d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur une toiture du Centre Technique Municipal. Cette installation aura pour objet la production d'électricité qui pourra être absorbée par le C.T.M. en période d'activité ou sinon réinjectée dans le réseau et revendue à E.D.F.

Le projet présenté concerne une production d'une puissance de 15 kw en crête, c'est-à-dire la puissance maximum qui peut être atteinte dans les meilleures conditions d'ensoleillement. La production annuelle des panneaux peut être estimée à 16 500 kwh, représentant environ 7 % de la consommation annuelle du C.T.M.

Cette opération, dont le montant est estimé à 108 000 € TTC, ne peut être raisonnablement envisagée financièrement que si elle est suffisamment subventionnée par les différents acteurs dont le but est de promouvoir les énergies renouvelables.

Afin de s'assurer de la faisabilité technique et financière du projet, nous avons commandé une étude à l'A.D.E.M.E.

M. DIONIS du SEJOUR

J'aurais voulu faire ce geste vis à vis de mon collègue Alain Bédouret. Mais nous avons fait un calcul de retour sur investissement. Nous avons peut-être fait une erreur, mais cela nous semble douteux. Cette opération représente 108 000 euros et le retour sur investissement se fera sur plusieurs dizaines d'années.

Cela relève donc du « symbolique sympathique ». Mais nous, nous sommes des raisonnables et des besogneux. Et en terme de rentabilité, cela ne passe pas.

Nous allons donc nous abstenir sur ce dossier. Mais j'aurais vraiment aimé faire plaisir à Alain Bédouret.

M. BEDOURET

Je suis surpris de cette réaction, car j'ai reçu un courrier de M. Dionis du Séjour –en tant que député- vantant le mérite des énergies renouvelables, et rappelant les engagements de la France pour respecter les pourcentages d'énergies renouvelables imposées par les directives européennes... Pourtant, vous reconnaissez vous même, dans votre lettre, que ces énergies renouvelables nécessitent un coup de booster pour décoller, notamment les bio-carburants.

Je vous rappelle que votre gouvernement détient un plan de développement du solaire, y compris le photo-voltaïque à travers les Régions, sur 4 à 5 ans pour aider au démarrage de cette filière.

M. DIONIS du SEJOUR

En dehors de la subvention de l'ADEME, mais en argent public brut, nous sommes à plusieurs dizaines d'années de retour à l'investissement.

M. VEYRET

Nous n'aurons pas un retour sur investissement en dix ans, je vous l'accorde. Mais il s'agit là d'un geste politique, non pas en direction de nos amis écologistes mais en direction de la population. Si nous réalisons, au niveau d'un établissement public, la fourniture d'une énergie photovoltaïque, cela constituera un exemple vis à vis d'un certain nombre de constructeurs pour les encourager à envisager la mise en place d'énergies renouvelables.

Bien sur, il s'agit d'argent public, même pour l'ADEME. Mais si, nous mêmes, nous ne montrons pas l'exemple dans ce domaine, nous n'avons aucune chance d'obtenir le développement de ces énergies renouvelables. Vous savez pourtant que cela a des conséquences : l'augmentation considérable de l'effet de serre notamment, l'utilisation du tout nucléaire.

Ce geste politique vis à vis de la population est intéressant.

M. BEDOURET

Refaites les calculs. EDF achètera le courant non utilisé à 1 F le kw/heure. Je vous rappelle qu'en Allemagne, qui a une politique beaucoup plus importante en matière d'énergie renouvelable, c'est 2,50 F. Les responsables d'EDF ont des obligations en la matière. Actuellement, ils achètent ces énergies aux pays européens voisins pour pouvoir répondre à l'option équilibre à laquelle ils ne peuvent pas répondre.

Ils sont venus à Agen, très inquiets des orientations de la ville d'Agen par rapport aux fournitures qu'ils apportent, mais également très inquiets du positionnement espagnol parce qu'actuellement l'Espagne met sur le marché des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne, à un prix très abordable. J'ai fait le calcul ; il se situe entre 15 et 17 ans, en fonction de ce que le C.T.M. absorbera en priorité comme consommation, le reste étant revendu à E.D.F. à 1 Franc. Je vous rappelle que la durée de vie de l'installation est de 30 ans.

M. VEYRET

L'opposition n'est pas favorable aux énergies renouvelables.

M. BEDOURET

Il est prévu de multiplier par 4 les aides aux énergies renouvelables. J'attends avec intérêt son positionnement sur le sujet au Conseil régional.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 6 ABSTENTIONS

1/- SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible de la part de la région Aquitaine, de l'A.D.E.M.E, du département et de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

22 – ASSAINISSEMENT – DEVERSEMENT DE BOUES LIQUIDES EN PROVENANCE DE LA COMMUNE DE BARBASTE A LA STATION D'EPURATION DE ROUQUET – APPROBATION DE LA CONVENTION

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

La commune de BARBASTE dispose d'une station d'épuration dont les boues ne peuvent être traitées dans le respect de la réglementation en vigueur sur le site de cette commune.

Elle a donc sollicité la Ville d'Agen pour le traitement de ces boues liquides, dans la station d'épuration de Rouquet.

La Ville d'Agen, en accord avec la C.E.O., concessionnaire de la station d'épuration, peut recevoir et traiter les boues produites par la station de BARBASTE.

En effet, la station d'AGEN, traite aujourd'hui des boues équivalent à 873 tonnes de matière sèche (MS), pour une capacité nominale de 1 330 t de MS. Elle pourra accepter les 7,5 t de MS que représentent les 300 m³ de boues liquides produites par la station de BARBASTE, sans que soit obérée la réserve de capacité de traitement des boues de la Ville d'Agen.

Cet accord concernant les boues liquides en provenance exclusive de la station d'épuration de BARBASTE, est conclu moyennant une rémunération actualisable hors taxe de 15,998 €/m³ pour la C.E.O. et de 3,199 €/m³ pour la Ville (chiffres du 2^{ème} trimestre 2003).

La "Convention spéciale de déversement des boues liquides de la station d'épuration de BARBASTE dans la station d'épuration de Rouquet" fixe les conditions techniques et financières particulières qui doivent être respectées par la ville de Barbaste, la ville d'Agen et la C.E.O.

Sa durée, à compter de sa réception par la Préfecture, sera de deux (2) ans, outre la période restant à courir entre cette date de réception et le 31 décembre 2004.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la commune de BARBASTE, le Ville d'Agen et la C.E.O..

2/- DIT que les recettes seront encaissées au Budget de l'Assainissement :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Article 758 : Produit de gestion courante

23 – ASSAINISSEMENT – DEVERSEMENT DE BOUES LIQUIDES EN PROVENANCE DE LA COMMUNE DE LAVARDAC A LA STATION D'EPURATION DE ROUQUET – APPROBATION DE LA CONVENTION

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

La commune de LAVARDAC dispose d'une station d'épuration dont les boues ne peuvent être traitées dans le respect de la réglementation en vigueur sur le site de cette commune.

Elle a donc sollicité la Ville d'Agen pour le traitement de ces boues liquides, dans la station d'épuration de Rouquet.

La Ville d'Agen, en accord avec la C.E.O., concessionnaire de la station d'épuration, peut recevoir et traiter les boues produites par la station de LAVARDAC.

En effet, la station d'AGEN, traite aujourd'hui des boues équivalent à 873 tonnes de matière sèche (MS), pour une capacité nominale de 1 330 t de MS. Elle pourra accepter les 7,5 t de MS que représentent les 300 m³ de boues liquides produites par la station de LAVARDAC, sans que soit obérée la réserve de capacité de traitement des boues de la Ville d'Agen.

Cet accord concernant les boues liquides en provenance exclusive de la station d'épuration de LAVARDAC, est conclu moyennant une rémunération actualisable hors taxe de 15,998 €/m³ pour la C.E.O. et de 3,199 €/m³ pour la Ville (chiffres du 2^{ème} trimestre 2003).

La "Convention spéciale de déversement des boues liquides de la station d'épuration de LAVARDAC dans la station d'épuration de Rouquet fixe les conditions techniques et financières particulières qui doivent être respectées par la ville de Lavardac, la ville d'Agen et la C.E.O.

Sa durée, à compter de sa réception par la Préfecture, sera de deux (2) ans, outre la période restant à courir entre cette date de réception et le 31 décembre 2004.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la commune de LAVARDAC, la Ville d'Agen et la C.E.O..

2/- DIT que les recettes seront encaissées au Budget de l'Assainissement :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Article 758 : Produit de gestion courante

24 – ASSAINISSEMENT – AIDE AUX BRANCHEMENTS PARTICULIERS – POURSUITE DE L'OPERATION « BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT CONFORME »

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

La Ville d'Agen, dans le cadre des investissements sur le réseau d'assainissement a instauré, au Conseil Municipal du 4 janvier 1994, un fonds social d'aide à l'installation de branchements particuliers d'assainissement.

Cette aide avait principalement pour but d'aider les particuliers à revenu modeste.

Suite à la délibération du 12 avril 1999, la Ville d'Agen, en qualité de ville pilote, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a fait réaliser une étude par le PACT Habitat et Développement de Lot-et-Garonne, afin de mettre en place un dispositif d'incitation au branchement au réseau d'assainissement des immeubles situés en centre ville.

Cette étude, complétant l'étude exhaustive faite par la C.E.O. sur le centre-ville, montrait que près de la moitié des propriétaires n'avait pas satisfait à l'obligation de branchement aux réseaux ou disposaient de branchement non conforme.

En octobre 2000, une délibération instaurait donc la mise en place de l'opération « Branchements Assainissement Conforme » (B.A.C.) dont l'objectif était la mise en conformité des branchements d'assainissement des immeubles riverains des réseaux séparatifs, afin d'améliorer de façon mesurable la qualité des effluents recueillis à l'aval du périmètre concerné.

A la fin des deux années de mise en place de ce dispositif, le nombre de branchements non conformes est passé de 595 à 300.

Dans ces conditions, la Ville d'Agen, se propose, dans le cadre d'une nouvelle convention tripartite Ville d'Agen /PACT /C.E.O., de poursuivre l'opération, malgré le retrait de l'Agence de l'Eau, sur les exercices 2004 - 2005.

Pour se faire, le fonds d'intervention créé en 2000 continuera à être utilisé. Ce fond sera alimenté au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, par la Ville d'Agen, avec un maximum cumulé de 121 900 €, pour la durée de l'opération.

La gestion de ce fonds sera assurée par le PACT Habitat et Développement de Lot-et-Garonne conformément à la convention annexée à la présente délibération.

Le périmètre de l'opération reste celui défini en 2000, délimité par les voies suivantes, énoncées dans le sens horaire :

- boulevard Scaliger, boulevard Sylvain Dumon, rue Brondeau de Senelles, Cours du XIV juillet, boulevard de la République, rue Kléber, rue Camille

Desmoulins, rue de Belfort, boulevard de la République, place Jean-Baptiste Durand, rue Montesquieu, rue Mirabeau, cours Gambetta, avenue du Général de Gaulle.

Le Comité de Pilotage constitué de la Ville d'Agen, de la C.E.O. et du PACT reste en place malgré le retrait de l'Agence de l'Eau. Il décidera de la recevabilité des demandes de subvention et sera chargé du suivi de l'opération.

Le bénéfice de l'aide aux particuliers dans le cadre de cette opération, est soumis à la réunion des trois conditions suivantes :

- * immeubles situés dans le périmètre défini ci-dessus ;
- * immeubles dont la situation de non-conformité a fait l'objet d'un constat par la C.E.O. ;
- * Demande et accord de principe de subvention préalables à l'exécution des travaux.

Le montant global de cette aide est de 35% Ville du coût TTC des travaux, et le montant maximum de travaux pris en compte pour le calcul de l'aide est plafonné à 4 500 € TTC augmenté de 1 500 € si l'implantation d'une pompe de refoulement est nécessaire.

L'aide est versée sur présentation des factures de travaux acquittées sans possibilité d'acompte.

Les travaux pris en compte pour le calcul de la subvention sont les suivants :

- * immeubles comportant plus d'un local : travaux visant strictement à la mise en conformité du branchement à l'assainissement séparatif et portant sur les parties communes de l'immeuble.
- * immeubles comportant un seul local : travaux visant strictement à la mise en conformité du branchement à l'assainissement séparatif.

Le comité de pilotage de l'opération est souverain quant à l'appréciation de la nature des travaux subventionnables et aux dérogations éventuelles.

L'opération débutera, à la signature de la convention, s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, le Code de la Santé Publique indique que tout propriétaire d'un immeuble dont la situation au regard de l'assainissement n'est pas conforme, est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement qu'il aurait payée si son immeuble avait été raccordé au réseau. Cette somme peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100%.

Comme cela avait précédemment été validé et conformément à l'article L 1331.8 du Code de la Santé Publique, le taux de la majoration de la redevance d'assainissement due par les propriétaires, du périmètre, qui n'auront pas raccordé

les évacuations d'eaux usées de leurs immeubles à l'égout, dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de celui-ci, restera de 100 %, taux appliqué depuis l'année 2002.

En application des dispositions de la loi, cette pénalité dans le périmètre de l'opération, continuera à être appliquée. Seul le constat de conformité délivré au terme des travaux réalisés libérera le propriétaire de son assujettissement aux pénalités, qui se poursuivra le cas échéant au-delà de la durée de l'opération.

La convention ci-annexée précise le rôle de la Ville d'Agen, de la C.E.O. et du PACT.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la C.E.O., le PACT Habitat et Développement et la Ville d'Agen ;

2/- CONFIRME dans ses fonctions le Comité de Pilotage, constitué d'un représentant de chaque signataire de la convention, dont la Ville d'Agen assurera la présidence ;

3/- DIT qu'il continuera à être fait application des dispositions prévues à l'article L.1331.8 du Code de la Santé Publique avec une majoration de 100 % de la redevance d'assainissement due par les propriétaires qui n'ont pas raccordé les évacuations d'eaux usées de leurs immeubles à l'égout dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de celui-ci;

4/- DIT que ces recettes supplémentaires seront encaissées au Budget de l'Assainissement :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Article 754 : Redevances pour défaut de branchement à l'égout

5/- DIT que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits qui sont inscrits au Budget de l'Assainissement :

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Article 6743 : Fonds de concours "BAC"

25 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRE – AFFECTATIONS DE POSTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

M. MATEOS – Adjoint au Maire

Par lettre en date du 16 février 2004, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, après avoir consulté le Comité Technique Paritaire Départemental et le Conseil Départemental de l'Education Nationale le 12 février 2004, nous informe des mesures de carte scolaire proposées pour l'année scolaire 2004/2005, à savoir quatre retraits de postes sur Agen. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal de la ville d'Agen sur les propositions d'affectations de postes d'enseignants pour la prochaine rentrée scolaire, formulées comme suit :

1/ Ecole maternelle Charles Duffour : retrait d'un emploi de maître d'enseignement préélémentaire,

2/ Ecole élémentaire Edouard Herriot : retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire,

3/ Ecole élémentaire Jules Ferry : retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire,

4/ Ecole élémentaire Paul Bert : retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire.

Depuis ces dernières années, la ville d'Agen est particulièrement touchée par des mesures de suppressions de postes d'enseignants. En effet, entre la rentrée scolaire 1998/1999 et la rentrée scolaire 2003/2004, l'on dénombre treize fermetures de classes, dont huit affectant des écoles situées en Zone d'Education Prioritaire : cinq à l'école Edouard Herriot, une à l'école Marie Sentini, une à l'école Elisée Reclus et une à l'école Paul Langevin.

La fermeture de quatre nouvelles classes entraînerait une hausse sensible des effectifs de classes restantes dans les écoles concernées, notamment à l'école Edouard Herriot, située à la fois en Zone d'Education Prioritaire et en Zone Urbaine Sensible. Or, une meilleure prise en compte des difficultés scolaires dans les quartiers sensibles demeure une priorité essentielle qui a été réaffirmée par le Ministère de l'Education Nationale. La diminution des effectifs par classe est un des moyens d'y parvenir, afin de renforcer la qualité de l'accueil et de l'intégration.

La suppression d'une classe dans ces quatre écoles serait donc dommageable pour les enfants qui les fréquentent.

M. MATEOS

Je tiens à préciser que, lors du Débat d'orientation budgétaire, nous avons lancé la discussion sur le devenir de la carte scolaire de la ville d'Agen. M. le Maire avait

insisté sur le nombre important d'écoles regroupées sur un même périmètre. Par exemple, entre le Pin, Jean Jaurès et Paulin Régnier se trouvent regroupées 4 écoles maternelles : les Petits Ponts, Barbusse, Paul Bert et Marie Sentini. Sur ce même secteur sont également regroupées 4 écoles élémentaires : les écoles Annexe, Paul Bert, Jules Ferry et Elysée Reclus. Donc le premier constat porte sur le nombre de bâtiments scolaires. Le deuxième constat concerne l'évolution des effectifs : en effet, depuis 8 / 9 ans, la courbe des effectif des élèves fréquentant ces établissements s'avère descendante.

M. le Maire nous avait donc invité à réfléchir sur la possibilité de regrouper, sur un même établissement, les fermetures. Nous pensions que les propositions de l'Inspecteur d'Académie se limiteraient à deux fermetures compte tenu de l'évolution des effectifs communiqués par le service Action scolaire. Or l'Inspecteur d'Académie a programmé la fermeture, non pas de 2 postes budgétaires, mais de 4.

Nous vous proposons dans ce rapport, de voter contre ces fermetures. Mais il est temps peut-être, aujourd'hui, de poursuivre l'échange engagé lors du D.O.B, en raison notamment de l'état déplorable de certains bâtiments : sur l'année 2004, nous avons dû augmenter la dotation aux travaux, nous allons consacrer 208 000 euros pour la réfection de certains établissements, mais nous constatons que ces montants ne suffisent pas à proposer un accueil de qualité aux enfants qui fréquentent ces établissements.

S'il y a un regroupement d'écoles dans le secteur du Pin, nous notons par contre, dans la zone Agen Sud, des effectifs en augmentation qui nécessitent absolument l'amélioration des conditions d'accueil. Vous savez, par exemple, qu'au mois de juin dernier, l'école maternelle Edouard Lacour n'a pu recevoir les élèves, la température des locaux ayant atteint des sommets dans les préfabriqués du premier étage. Le service public n'a pas rempli sa mission ce qui nécessite de notre part une profonde réflexion sur la carte scolaire. Il est temps de prendre des décisions pour le devenir de nos écoles et dans l'intérêt des élèves de nos établissements.

M. DIONIS du SEJOUR

Il est classique, lorsque l'on est en gestion des affaires comme vous-même et dans l'opposition au niveau national, de voter défavorablement les suppressions de postes. Nous avons été amenés à faire la même chose et nous comprenons donc votre position. Il s'agit d'un problème assez grave pour l'avenir pour que nous essayons de trouver quelque chose de raisonné. Et je remercie Jean Louis Matéos de son introduction.

Ce que l'on peut dire ce soir est qu'il y a urgence, et nous vous avons dit au moment du débat d'orientation budgétaire, de faire un schéma directeur des écoles maternelles et primaires d'Agen. Pourquoi ? Parce que cette population va diminuer de manière importante dans les années qui viennent. Et donc l'appareil scolaire de la ville d'Agen, qui date des années 50 où Agen assurait la prestation scolaire pour l'ensemble de la périphérie, est clairement surdimensionné. Aujourd'hui, toutes les communes de la périphérie ont une, deux ou trois écoles. Nous sommes donc sur un problème de fond, politiquement très sensible.

Mais cela doit être fait, impérativement. Et je pense que vous auriez intérêt –je le dis très clairement, au moment où je vais quitter l'équipe municipale- à le faire de manière consensuelle et sans démagogie ni surenchère d'un côté comme de l'autre. Nous avons nous-même fermé une école –Jules Ferry- et nous devons poursuivre afin d'avoir moins d'écoles et « mieux » d'écoles. Et vite !

Nous serions prêts à vous suivre sur l'avis défavorable à donner sur le retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire à l'école élémentaire Edouard Herriot. Car il s'agit d'une ZEP, et qui dit ZEP dit moyens supplémentaires.

M. VEYRET

Cela, c'est de la démagogie. Je vous expliquerai ensuite pourquoi.

M. DIONIS du SEJOUR

Non, je ne crois pas. En tout état de cause, c'est notre position. Par contre, nous ne pouvons pas contester la suppression d'un poste à Charles Duffour. N'importe quel gouvernement ferait cela. Nous-même à l'époque, nous votions contre, et ce n'est pas ce que nous faisons de mieux. Il conviendrait d'avoir une décision plus « assise ».

L'opposition municipale vous propose de voter séparément les éléments du rapport : pour l'avis défavorable sur le retrait à Edouard Herriot et par contre nous nous abstenons sur les trois autres positions où il nous semble que la position de l'Académie est forte.

Et ce qui a été ouvert par Jean Louis Matéos comme proposition mériterait d'être traité de manière consensuelle par le Conseil municipal de la ville d'Agen.

M. VEYRET

Sans aucune démagogie, à l'époque où j'étais parlementaire et conseiller municipal d'opposition à Agen, j'ai suivi les séances et j'ai voté contre toutes les fermetures de classes. Je l'ai toujours fait car cela me paraissait logique.

Cependant, un vote contre ne signifie pas que nous ne sommes pas entrés en négociation avec l'Inspecteur d'académie. Je lui ai dit : « *voilà la vision de la ville concernant les bâtiments scolaires* ». Tout d'abord, nous connaissons les écoles qui vont monter en puissance : Paul Bert, pour laquelle nous avons sur le quartier un projet immobilier important, à caractère locatif et donc avec la pérennisation d'une population qui aura des enfants et qui changera à intervalles réguliers lorsqu'ils souhaiteront accéder à la propriété.

Mais nous avons aussi la crèche municipale dans le secteur, ce qui a des conséquences sur la fréquentation de cette école. Nous avons là une école primaire

et deux classes maternelles en sur-effectif et nous avons peut-être intérêt à favoriser cet établissement en demandant l'ouverture d'une troisième classe maternelle, avec la construction de locaux pour les classes élémentaires –nous avons la place pour le faire-. Mais il convient de veiller à ce que cette école reste à taille humaine, avec au maximum 250 à 300 élèves.

Mais nous avons un deuxième problème, car à proximité la Commune de Bon rencontre construit des logements sociaux, rue du Jourdain. Trente ou quarante familles vont arriver et le Maire a beau dire qu'il est hors de question de participer aux frais de fonctionnement des établissements agenais, il lui sera peut-être difficile d'envoyer ces élèves à 5 kilomètres, à l'école Georges Brassens, sauf à payer des surcoûts énormes en matière de transport scolaire. Et ce Maire étant par ailleurs Président de la commission des transports, il fera vite le calcul. Donc nous entrerons en négociation avec eux, à la condition que nous ayons la capacité d'accueil suffisante, avec aussi l'école Annexe, et éventuellement l'école Edouard Herriot.

Parallèlement, l'Ecole maternelle Henri Barbusse est fréquentée à 80 % par des élèves non-agenais, et venant principalement de Pont-du-Casse. A côté se trouve l'Ecole de Bézis –Marie Sentini et Elysée Reclus- qui a des capacités d'accueil inutilisées, et qui a des avantages considérables par rapport à l'école Henri Barbusse car elle n'est pas située près de la ligne de chemin de fer, elle n'est pas gênée à l'avant par une route à grande circulation, et elle se trouve avoir une grande cour à proximité du canal. Il est donc possible de prévoir, pour les enfants fréquentant Henry Barbusse, qu'ils se retrouvent à Marie Sentini. Cela est d'autant plus vrai que sur les deux postes d'enseignants d'Henri Barbusse –la mère étant institutrice et la fille Directrice-institutrice-, un des postes va se libérer, la mère partant à la retraite. Sa fille peut donc prendre les élèves afin que nous puissions fermer une classe, sans traumatisme pour les enfants et dans un consensus y compris avec les enseignants.

Par ailleurs, je ne suis pas favorable à la fermeture de poste à Charles Duffour. Car nous avons dans le secteur un problème de logements vacants que nous tentons de résoudre par une politique de remise en valeur de ces logements locatifs afin qu'une nouvelle population de jeunes parents s'y installent. Et avoir une école de centre-ville à proximité est une bonne chose et il convient de se battre pour le maintien du poste. Cela d'autant plus que quelques enfants fréquentent Henri Barbusse, dont le frère ou la sœur sont à Duffour. Il conviendrait donc de favoriser les regroupements, notamment grâce aux demandes de dérogations. Personnellement, je préférerais donc conserver cette école, en acceptant des fermetures ailleurs.

Concernant l'école Edouard Herriot, je refuse la fermeture pour la raison que vous avez donnée : cette école se trouve dans une Zone d'Education Prioritaire. Mais honnêtement, ce point de vue est difficile à tenir lorsque l'on sait qu'après fermeture l'occupation sera de 13 élèves par classe, alors qu'à Monsempron-Libos, sont fermées des classes de ZEP de 16 ou 17 élèves. De plus, nous avons un projet de réhabilitation du quartier sud-est, et l'école sera un point fort d'ancrage.

Je souhaiterais par ailleurs que la Police municipale soit basée non pas à Paganel, mais juste en face de l'école. Cela simplifierait beaucoup les choses.

Un poste va être supprimé. Probablement celui de la CLIS, car il y a seulement deux enfants à temps partiel.

Le dernier point concerne le quartier sud. Ce quartier a vu naître des projets immobiliers avec une augmentation de la population. Or Sembel et Edouard Lacour – en particulier en maternelle- sont totalement pleins, alors que de nouveaux besoins se font jour car de nouvelles constructions sont en cours à la frontière entre Agen et Boé.

J'ai demandé que l'on réfléchisse en terme de carte scolaire d'agglomération, ou tout au moins qu'il existe une structure permettant de gérer ensemble des écoles que l'on pourrait construire en commun, permettant de répondre à la fois aux besoins de Boé et d'Agen. Et à mon avis, nous devons construire une école dans ce secteur.

Dernier point : l'école Jules Ferry. Soyons clairs, si l'école Henry Barbusse ferme, Jules Ferry fermera aussi très vite, puisque l'école Henry Barbusse est la seule à alimenter Jules Ferry qui accueille près de 80 % d'enfants non agenais. Et donc si l'on ferme Henry Barbusse cette année, il y a de fortes chances pour que l'année prochaine, Jules Ferry ferme aussi.

Par contre, contrairement à ce qui a été fait jusque là, je ne conserverai pas le patrimoine. En effet, en se séparant du patrimoine, on se donne les moyens de construire ailleurs et notamment à Paul Bert.

Telle est notre vision des choses. Pour Henry Barbusse, les choses ne poseront sans doute pas de problème car les circonstances s'y prêtent très bien. La deuxième sera sans doute plus difficile et nécessitera d'expliquer aux parents qu'il n'y a que 50 mètres d'écart entre les deux écoles et que le nouvel outil sera de bien meilleure qualité. Il y aura ensuite à faire d'autres regroupement.

Et je souhaiterais que nous ayons une réflexion particulière sur l'Ecole Edouard Herriot. Cette école est en difficulté. D'abord en raison des diverses dégradations du quartier au fil des années, et de par la diminution du nombre d'enfants car les enfants ont grandi mais les parents sont restés, piégés par leur condition sociale qui ne leur permettait pas de quitter le quartier. La deuxième raison est que nous avons fait une maternelle à Rodrigues, alors que nous aurions dû avoir une seule école Edouard Herriot. Car actuellement, nous avons une demande très forte de dérogations à partir de la maternelle de Rodrigues. Ce problème ne se résoudra pas facilement ni rapidement. Nous avons un projet de restructuration du quartier, et je vous demanderai de nous appuyer auprès de l'Etat le moment venu car il s'agit d'un projet d'entrée de ville qui lui redonnera toute sa place au sein de la ville. Il faut renforcer la mixité sociale d'Edouard Herriot, lui conserver son caractère de cité scolaire, de pôle enfance. Je serais même d'avis de négocier avec l'association qui gère la crèche de Paganel pour de la rapatrier, afin d'obtenir des pôles Petite enfance, Maternelle et Primaire sur le même site.

M. QUERBES

Par rapport aux débats que nous venons d'avoir, je constate que les propositions qui nous sont faites par l'Inspecteur d'Académie ne correspondent pas à ce que vient d'exposer le Maire. Aussi, je m'interroge sur les motivations de l'Inspection d'Académie dans ce domaine. Nous les connaissons et en tant qu'élu, je me suis toujours opposé à la seule logique comptable dans la décision d'ouverture et de fermeture des classes.

Et je crains aujourd'hui que le représentant du Recteur et du Ministère ait, dans cette logique comptable, la volonté d'accélérer la diminution des postes d'enseignants au plan national. Cela m'inquiète car –La Gazette l'a publié récemment- le poids de la charge de l'éducation nationale pèse de moins en moins sur l'Etat et de plus en plus sur les Collectivités locales –dont les communes-, et sur les Parents. Je suis tout à fait opposé à cette évolution qui va dans le sens contraire à l'égalité de la justice concernant les enfants.

L'autre logique, dont a parlé M. le Maire et pour laquelle je suis tout à fait favorable, est d'approcher les évolutions démographiques et la qualité des équipements mis au service des agenis, afin de réaliser des implantations adaptées aux mouvements démographiques.

Il existe cependant un autre élément, jamais abordé dans les Ministères : l'école sert à faire des hommes, des femmes, des individus, des citoyens ; elle a donc une responsabilité pédagogique, une responsabilité sociale et une responsabilité civique. Et je regrette que l'on ne se demande jamais, par rapport à la population particulière d'Agen, si ces objectifs régaliens de l'Etat sont atteints. Et s'ils ne sont pas atteints, cela nécessite aussi, outre les moyens para-scolaires et péri-scolaires, des moyens humains. Je pense que l'Education nationale devrait s'engager sur la réalisation des objectifs demandés par rapport aux services rendus aux jeunes.

Ce dernier élément est également à prendre en compte, même s'il est plus difficile à chiffrer que les précédents.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, nous sommes au cœur d'un débat très important. Je suis d'accord pour vous suivre lorsque vous dites être prêt à fermer l'école Maternelle Henri Barbusse – je parle en mon nom propre-. Car je pense que c'est la bonne solution. Et lorsque vous ajoutez : « *si l'on ferme Barbusse, nous serons amenés à fermer Jules Ferry* », vous avez raison. Pourquoi alors émettre un avis défavorable au retrait de maître de l'enseignement élémentaire à Jules Ferry ? Vous refaites que ce nous faisons, alors que ce n'était pas la meilleure chose. Et cela provoque une incohérence.

Nous vous suivons aussi sur votre avis sur Paul Bert. Cela est logique : il y a de la place, et une cohérence avec la crèche. Donc que Paul Bert soit une école d'avenir me semble un bon raisonnement.

Sur Charles Duffour, vous êtes très optimiste lorsque vous prétendez redensifier le quartier. Charles Duffour est une petite école toute biscornue, alors que Carnot est proche et a réellement un potentiel. Je crois à la synergie Carnot-Duffour et cela mérite d'être étudié.

Nous sommes prêts à vous suivre de manière consensuelle, si nous sentons qu'il n'y a pas trop de politique derrière...

M. VEYRET

Lorsque j'étais conseiller municipal d'opposition et député de Lot-et-Garonne -vous pouvez le vérifier-, je vous ai suivi dans toutes vos délibérations. Souvenez-vous de ce que je disais lorsque vous construisiez des écoles en périphérie, alors que, ce faisant, vous mettiez en danger les écoles du centre. Mais cela ne m'empêchait pas de vous suivre.

Car vous savez parfaitement comment cela fonctionne : M. l'Inspecteur d'Académie fait des propositions qui sont refusées. L'Inspecteur d'Académie respecte notre décision de fermeture d'Henri Barbusse et négocie avec nous pour le transfert du poste de la directrice ; il respecte la non-fermeture de Duffour ; mais il fermera quand même 4 postes sur Agen dont Jules Ferry et Edouard Herriot.

Permettez au Maire de la Ville de ne pas l'accepter !

M. DIONIS du SEJOUR

Un dernier mot M. le Maire. Nous vous avons dit de bouger sur ce dossier et vous êtes en train de le faire. Je salue le fait que vous le fassiez de manière consensuelle, même si nous avons pointé quelques incohérences.

Mme MASSALAZ

Intervention inaudible.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ EMET un avis défavorable au retrait d'un emploi de maître d'enseignement préélémentaire à l'école maternelle Charles Duffour,

2/ EMET un avis défavorable au retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire à l'école élémentaire Edouard Herriot,

3/ EMET un avis défavorable au retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire à l'école élémentaire Jules Ferry,

4/ EMET un avis défavorable au retrait d'un emploi de maître d'enseignement élémentaire à l'école élémentaire Paul Bert.

26 – CONTRAT EDUCATIF LOCAL – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA DEUXIEME PERIODE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

M. MATEOS – Adjoint au Maire

Dans le cadre du contrat éducatif local et en vertu des conventions d'application établies avec les associations partenaires, des activités sportives et culturelles ont été mises en place durant le deuxième trimestre de l'année scolaire 2003/2004.

Il nous appartient donc de procéder au versement des subventions correspondantes suivant la procédure prévue au premier trimestre de l'année scolaire en cours.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

au titre de la deuxième période de l'année scolaire 2003/2004 (5 janvier – 9 avril 2004)

1/- ATTRIBUE les subventions suivantes :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Montants en €</u>
Associations sportives	
Aïkido Club Agenais	388,79
Karaté Club Agenais	137,22
Judo Club Agenais	137,22
SUA Tennis	137,22
SUA Tennis de table	137,22
SUA pelote basque	274,44
Ecole boxe française et savate	274,44
Associations culturelles	
Théâtre au bout des doigts	137,22
Rêcré	137,22
ARPE 47	745,46
Cirk'n co	663,23

K. Danser	777,58
La Ludothèque	545,91
Temps Danse Hip Hop	1.074,89
A.E.G.E. école J. Bara	78,91

2/- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres
organismes de droit privé
Fonction 20 – Services communs

27 – COLLEGE DUCOS DU HAURON – CREATION DE CLASSES A HORAIRES AMENAGEES MUSICALES (CHAM) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Depuis de nombreuses années, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Agen entretient avec l'Education Nationale des relations privilégiées qui se traduisent par nombre d'actions pédagogiques et culturelles dans le souci de faire travailler ensemble des enfants et adolescents de tous milieux sociaux et d'horizons culturels divers.

Dans la logique de cette politique d'éducation et d'animation musicale forte, le Conseil d'Administration du Collège Ducos du Hauron a décidé d'organiser dès la rentrée 2004/2005 une classe à horaires aménagés musicale.

Le classement en zone d'éducation prioritaire de cet établissement donne à cette initiative toute sa dimension qui en ferait d'ailleurs un exemple au niveau national. Le collège Ducos du Hauron de par la qualité de ses enseignants en matière d'éducation musicale et du matériel dont il dispose grâce au financement du Conseil Général, apporte toutes les garanties à la réussite de cette opération.

Cette CHAM est un partenariat pédagogique et administratif étroit entre l'ENMD et le Collège Ducos du Hauron afin de permettre aux élèves volontaires et motivés de suivre un enseignement général et artistique renforcé et décliné dans les deux établissements.

Il est donc projeté la création d'une CHAM pour la rentrée 2004 dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, de 4^{ème} en 2005 et de 3^{ème} pour la rentrée 2006. Pour cela la Ville est prête à mettre à disposition les locaux de l'ENMD et son personnel enseignant.

Cependant, compte tenu des efforts déjà réalisés afin de permettre l'évolution pédagogique et artistique de son ENMD, elle ne peut supporter seule l'intégralité de la charge financière que nécessite ce nouveau développement d'activité.

Pour la première année le coût des heures supplémentaires des professeurs de l'ENMD est évalué à 23 000 € pour atteindre d'ici 3 ans 46 000 € (environ 80 élèves).

C'est pourquoi la Ville se doit de solliciter ses partenaires naturels que sont l'Etat et le Conseil Général pour aider au financement de ces moyens humains supplémentaires.

Une convention sera signée entre la Ville, le Collège Ducos du Hauron et le Conseil Général sous réserve que l'engagement financier de la Ville pour la prise en charge des heures supplémentaires des professeurs de l'ENMD soit conditionné à l'engagement de l'Etat et du Conseil Général d'y participer dès la première année de mise en place. Cette convention sera ensuite renouvelée au vu du bilan pédagogique

fait par le Collège Ducos du Hauron et sous réserve de la pérennisation du financement de l'État et du Conseil Général.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je souhaiterais compléter ce que vous venez de dire. Il me semble que lorsque l'on procède à la création d'une classe de CHAM, la première question à se poser est : « *qui fera partie de ces classes d'horaires aménagées ?* ». Car le recrutement est départemental, et même s'il est noté dans l'article 14 de la convention : « *favorisera les élèves de ZEP* », cela peut simplement rester un vœu pieux. Il faut donc être très vigilant pour que ces classes ne soient pas seulement constituées d'élèves très favorisés.

La deuxième question à se poser concerne la capacité des professeurs d'écoles nationales de musique –que j'appelle des turbo-professeurs-, de s'investir si ces classes recrutent des élèves issus par exemple de Ducos du Hauron, et donc très différents des élèves qui fréquentent normalement l'école de musique. Car il y a des problèmes dans ce domaine partout en France.

La troisième question porte sur le coût élevé, -car la rémunération des professeurs de l'école de musique est très élevée-, auquel s'ajoutera, pour le collège Ducos du Hauron, le transport, puisque le cours sera de une heure et demi par semaine à l'école de musique pour 4 classes (donc 4 transports), un accompagnateur et une assurance. Je suis d'ailleurs sceptique sur les chiffres annoncés sur ce rapport, car lorsque nous avons supprimé deux classes à horaires aménagés à l'école Scaliger, les services administratifs de la Mairie avaient calculés que nous faisons une économie de 650 000 Francs. Donc une économie très substantielle.

Et pourtant, je voterai ce rapport. Je le voterai parce que je fais partie du Conseil d'administration du collège Ducos du Hauron, et que l'on sent parfaitement –lorsque l'on fait partie de ce conseil- que ces classes représentent une forme d'espoir, comme lorsque l'on met, dans un collège défavorisé, des classes d'excellence.

Par contre, il convient d'être très vigilants sur la composition de ces classes. Et le Principal m'a assuré que si, au bout d'un an, il s'apercevait que ces classes ne sont pas composées d'élèves du collège Ducos du Hauron, il se chargerait lui-même de la suppression de ces classes. C'est pourquoi je voterai ce rapport.

Je rappelle que lorsque nous avons nous mêmes supprimé ces classes aménagées, nous l'avions fait car c'était le seul moyen de trouver la subvention d'un million du Florida et parce que nous pensions qu'une formation musicale autre était plus adaptée et toucherait un autre public que celui que l'on touche d'ordinaire à travers ces classes.

Nous constatons une forme d'échec de nos politiques culturelles en matière de démocratisation. En effet, reconnaissons que, lorsque nous passons de 80 à 750 zones sensibles en France en 20 ans, il s'agit aussi d'une forme d'échec culturel et

beaucoup de principaux des collèges de zones prioritaires disent aujourd'hui que le fossé culturel est sûrement plus important que le fossé économique.

Mme HENRY

Je suis entièrement d'accord avec vos propos, parce que la richesse du projet consiste dans le fait qu'il bénéficie à des élèves qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'accéder à la musique.

Mais il est clair pour le chef d'établissement et les enseignants de musique à Ducos du Hauron que si cela ne bénéficie pas à ce public précis –et nous y serons très vigilants-, il est inutile de poursuivre.

Personnellement, j'y crois car je crois à l'équipe éducative du Collège Ducos. Je crois aussi à l'école de Musique car elle a été contactée en raison de son contrôle et de l'agrément de l'Etat puisque c'est un partenaire obligé ; et Christian Pouyane le directeur, croit en ce projet et est aussi convaincu qu'il est primordial qu'il profite à des enfants en difficulté.

Pour ce qui relève des calculs, je peux vous dire qu'ils ont été effectués sur la base de 20 élèves par classe, pour une formation musicale de 1,30 h par niveau, une formation instrumentale d'une ½ heure par élève et par semaine en cours individuel, un enseignement en temps scolaire et un coût de l'heure mensuelle pour une heure par semaine sur dix mois de 100 euros. Ce qui donne un total de 23 000 euros pour deux classes en 6^{ème} et 5^{ème} en 2004, pour passer en 2005 à 34 500 euros et en 2006 à 46 000 euros. Mais il est bien évident que la ville seule ne pourra pas assumer ce projet et qu'elle fait donc appel à ses partenaires.

M. VEYRET

J'ai bien évidemment été au centre des négociations. J'ai été très clair avec le Principal car je souhaitais que ces classes aient essentiellement un public de ZEP. Je crois que certains enfants peuvent devenir de grands musiciens à la condition que la possibilité leur en soit donnée.

Par contre, je suis contre le fait de se substituer à une compétence que j'estime être d'Etat. Nous avons donc demandé et obtenu de la DRAC qu'elle renforce la subvention à l'Ecole de musique afin que nous n'ayons plus qu'à mettre à disposition les locaux et les instruments.

Par ailleurs, je tenais à ce que nous nous engagions sur plusieurs années. Et donc l'une des conditions de la convention est que ce dispositif soit renouvelé tous les ans. Et si les autres partenaires ne nous suivent plus, nous nous désengagerons de façon à poser un problème moral à ces autres partenaires.

Nous n'avons pas encore l'accord du Conseil général, mais je pense qu'il suivra car il a fortement investi dans la spécificité musicale de ce collège.

Reste un problème qui n'a pas été soulevé : nous devons prévoir une aide, au niveau de la Politique de la ville, afin de prévoir un instrument pour chaque élève. Car l'enseignement de la musique passe aussi par la pratique de l'instrument, et une heure par semaine ne peut pas suffire. Il est nécessaire de trouver des solutions afin de les aider à louer un instrument pour qu'ils puissent travailler chez eux, que ce soit avec un piano ou un autre instrument.

Mme FRANCOIS-PONCET

Un des problèmes est de convaincre les parents d'enfants issus d'un milieu défavorisé de les mettre dans ce genre de classe.

Mais il y a, à l'inverse, un autre côté pervers : les classes d'horaires aménagés de Scaliger que nous avons créées comportaient exclusivement des enfants provenant de milieu défavorisé. Or, lorsque nous avons supprimé ces classes, un seul élève a intégré l'école nationale de musique. Cela parce qu'au fond, les parents avaient utilisés ce système pour occuper leurs enfants dans des classes à très faible effectif et avec des enseignants très attentifs. C'est la raison pour laquelle il y a, aujourd'hui, en France, une grande méfiance –quel que soit le bord politique- à l'égard de ces classes.

M. VEYRET

Je serai très vigilant sur le fait que nous ne fassions pas une classe « d'élites » pour une population favorisée, mais pour que cela s'adresse réellement au public de la ZEP. Et dans ce cas, il faut prévoir de leur fournir un instrument.

Mme FRANCOIS-PONCET

Ce qui est assez surprenant, au niveau de ces CHAM, est de permettre à chaque élève de choisir l'instrument qu'il veut. Et il convient de se demander si ce très grand libéralisme ne conduit pas à l'excès. Car, que n'importe quel élève puisse choisir un instrument et que cet instrument lui soit offert, représente un coût totalement exorbitant. Alors que notre but doit être que l'enseignement artistique aille au plus grand nombre et ne favorise pas toujours un très petit nombre.

M. VEYRET

Je suis d'accord, mais ce domaine dépasse la ville d'Agen.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Collège Ducos du Hauron et le Conseil Général pour la création de classes à horaires aménagés à partir de la rentrée 2004/2005 sous réserve d'obtenir les financements de l'Etat et du Conseil Général ou autres partenaires extérieurs pour la prise en charge des heures supplémentaires de personnel de l'ENMD.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat et du Conseil Général les subventions nécessaires au financement des moyens humains supplémentaires de la Ville pour la création de classes CHAM à Ducos du Hauron.

3/ - DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au BP 2004 au :

En dépenses :

- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés
- Article 6488 : Autres charges
- Fonction 311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique

En recettes :

- Chapitre 74 : Dotations subventions et participations
- Article 74718 : Participation Etat au fonctionnement ENMD
- Article 7473 : Participation Département au fonctionnement ENMD
- Fonction 311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique

28– ASSOCIATION TEMPS DANSE HIP HOP – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA REALISATION D'UN FESTIVAL « STREET VIBE »

Mme HENRY – Adjoint au Maire

L'association Temps Danse Hip Hop a organisé en 2002 le festival « Street Vibe » dont elle souhaite faire un événement culturel national tous les deux ans. La deuxième édition se déroulera du 16 au 20 avril 2004.

Ce festival s'inscrit dans la continuité des actions menées toute l'année par cette association autour des cours et ateliers hip hop afin de promouvoir cette pratique culturelle en direction des artistes et du grand public.

Le programme repose autour de trois axes :

- organisation de stages DJ, ateliers d'écriture et stages de danse au Florida et à l'ENMD
- organisation de concerts au Théâtre, au Florida et au Parc des Expositions
- organisation d'une scène ouverte en centre ville

Le budget global de cette opération s'élève à 110 000 € et la Ville se propose de l'accompagner par le biais d'une aide logistique estimée à environ 7 000 € et au moyen d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € dont le versement du premier acompte a été décidé lors du conseil municipal du 9 février dernier.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 15 000 € (acompte compris) à l'association Temps Danse Hip Hop pour aider au financement de la deuxième édition du festival « Street Vibe ».

2/- DIT que le crédit correspondant a été ouvert au BP 2004 :

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
- Article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé
- Fonction 33 : Action culturelle

29 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE- DON A DES ASSOCIATIONS DES MONTANTS DES VENTES DE LIVRES DECLASSÉS

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Confrontée à un problème de stockage de ses documents, la Bibliothèque Municipale est autorisée à organiser la vente d'une partie de ses collections retirées du prêt (Registre des décisions du Maire d'Agen du 9 septembre 1999).

Le montant de ces ventes jusqu'à présent était versé en recette sur le budget de ce service.

Dans un but philanthropique, ces sommes pourraient faire l'objet de dons à des associations caritatives que la Ville souhaite aider ; ces associations pourraient varier d'une vente à l'autre (environ 2 à 3 par an).

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ - AUTORISE Monsieur le Maire à reverser le produit des ventes des livres déclassés de la Bibliothèque sous forme de dons à des associations caritatives de son choix.

2/ FIXE les tarifs de vente des livres déclassés ainsi qu'il suit :

- livres format poche :0.50€
- livres BD :1€
- livres format roman :2€
- livres grand format :3,50€

30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Pour tenir compte de l'évolution de certains postes de travail, il est nécessaire :

de transformer :

- 2 postes d'agent d'entretien en 2 postes d'agent administratif
- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'animateur

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

TRANSFORME

- 2 postes d'agent d'entretien en 2 postes d'agent administratif
- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'animateur

31 – LISTE CADRE DES BIENS MEUBLES A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2004

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

La circulaire du 26 février 2002 est venue préciser les dispositions de l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Elle détermine la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées qui peuvent, à ce titre, être comptabilisés en section d'investissement.

En revanche, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement et ne sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA que s'ils figurent dans la nomenclature susvisée.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la Collectivité.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la liste des biens meubles jointe en annexe, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001, permettant l'inscription desdites dépenses en section d'investissement du Budget 2004 compte tenu :

- de leur caractère de durabilité,
- du montant unitaire toutes taxes comprises inférieur à 500 €
- de la non inscription de ce type de bien sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé.

32 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UNE MAISON DE TYPE 3 SITUEE AU N°6 RUE BELLOC – DELIBERATION RECTIFICATIVE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 29 septembre 2003 le Conseil Municipal accordait sa garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour la réalisation de l'opération citée en objet.

Le taux de l'emprunt de 14 000 € mentionné sur cette délibération était de 3,70 % . Or, suite à la baisse du taux du livret A intervenue le 1^{er} août 2003, le taux est passé à 2,95 % ce qui nécessite une nouvelle délibération.

Les caractéristiques de cet emprunt sont donc les suivantes :

Type de prêt	P.L.A.I.
Montant du prêt	14 000 €
Durée totale du prêt	35 ans
Echéances	Annuelles
Différé d'amortissement	Pas de différé
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,95 % l'an (révisable)
Taux annuel de progressivité	0 % l'an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf un élu qui ne participe pas au vote - M. DIONIS du SEJOUR)

ARTICLE 1- RAPPORTE les termes de la délibération du 29 septembre 2003.

ARTICLE 2- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 14 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 3 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

33 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UNE MAISON DE TYPE 3 SITUE AU 6 RUE MAMENE – DELIBERATION RECTIFICATIVE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 29 septembre 2003 le Conseil Municipal accordait sa garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour la réalisation de l'opération citée en objet.

Le taux de l'emprunt de 16 000 € mentionné sur cette délibération était de 3,70 % . Or, suite à la baisse du taux du livret A intervenue le 1^{er} août 2003, le taux est passé à 2,95 % ce qui nécessite une nouvelle délibération.

Type de prêt	P.L.A.I.
Montant du prêt	16 000 €
Durée totale du prêt	35 ans
Echéances	Annuelles
Différé d'amortissement	Pas de différé
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,95 % l'an (révisable)
Taux annuel de progressivité	0 % l'an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du LIVRET A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf un élu qui ne participe pas au vote - M. DIONIS du SEJOUR)

ARTICLE 1- RAPPORTE les termes de la délibération du 29 septembre 2003.

ARTICLE 2- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un prêt Locatif Aidé d'Intégration de 16 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 3 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

34 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 4 SITUE AU 6 IMPASSE BERLIOZ – DELIBERATION RECTIFICATIVE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 29 septembre 2003 le Conseil Municipal accordait sa garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour la réalisation de l'opération citée en objet.

Le taux de l'emprunt de 8 500 € mentionné sur cette délibération était de 3,70 % . Or, suite à la baisse du taux du livret A intervenue le 1^{er} août 2003, le taux est passé à 2,95 % ce qui nécessite une nouvelle délibération.

Type de prêt	P.L.A.I.
Montant du prêt	8 500 €
Durée totale du prêt	35 ans
Echéances	Annuelles
Différé d'amortissement	Pas de différé
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,95 % l'an (révisable)
Taux annuel de progressivité	0 % l'an
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf un élu qui ne participe pas au vote - M. DIONIS du SEJOUR)

ARTICLE 1- RAPPORTE les termes de la délibération du 29 septembre 2003.

ARTICLE 2- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un prêt Locatif Aidé d'Intégration de 8 500 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 3 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

M. VEYRET

Nous arrivons en fin de séance.

Auparavant, je tiens à remercier publiquement M. Dionis du Séjour de l'animation qu'il a donné au Conseil municipal durant toutes ces années. Je te souhaite de retrouver cette place, et bonne chance au Conseil régional.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Naziha BORIES-MATALLAH